

Un regard sur l'Acadie

TROIS DISCOURS ILLUSTRÉS

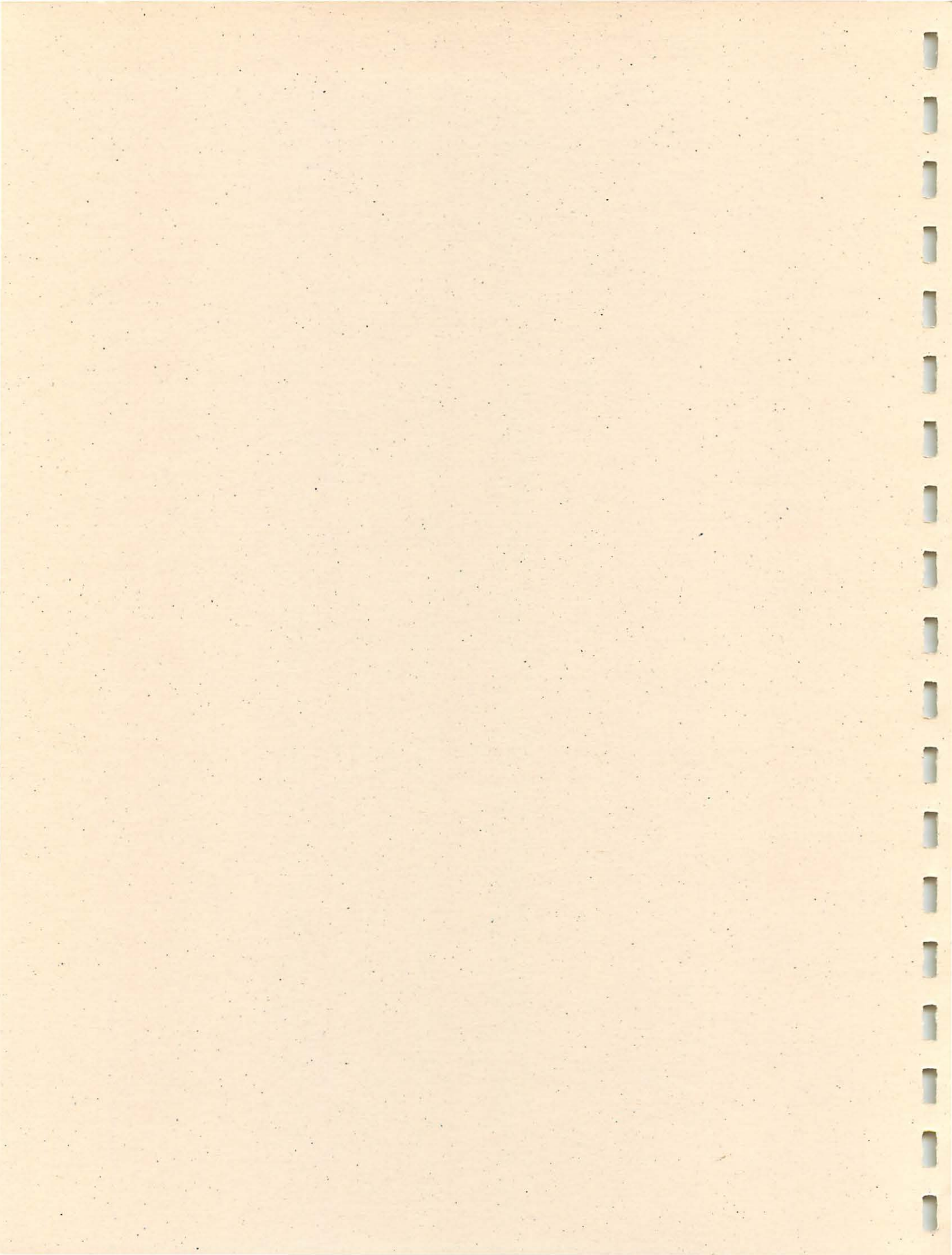
Brenda Dunn, Sally Ross et Birgitta Wallace
Avant-propos de Barbara LeBlanc

Rédactrice de la publication :
Margaret Conrad



MUSÉE
de la NOUVELLE ÉCOSSE

UNE FAMILLE de 25 MUSÉES





Un regard sur l'Acadie

TROIS DISCOURS ILLUSTRÉS

Brenda Dunn, Sally Ross et Birgitta Wallace
Avant-propos de Barbara LeBlanc

Rédactrice de la publication :
Margaret Conrad

Les auteures :

BIRGITTA WALLACE FERGUSON, archéologue émérite, région de l'Atlantique, Parcs Canada, a grandi en Suède et au Danemark. Archéologue en titre et archéologue principale à Parcs Canada de 1975 à 1997, elle a été responsable des travaux archéologiques menés sur des sites de colonisation anglaise et française au 17^e et au 18^e siècles, à St. Peter's, à Sand Hills, à Grand Pré et au fort Anne, en Nouvelle-Écosse. Elle détient un diplôme, Filosofie Magister, de l'université d'Uppsala (Suède). Elle a publié de nombreux articles sur le sujet des Vikings en Amérique du Nord. Elle est conseillère auprès de diverses publications pour lesquelles elle écrit des articles : Time Life Books, le Reader's Digest, National Geographic, l'Encyclopedia Americana, l'Encyclopédie du Canada, l'Atlas historique du Canada, Medieval Scandinavia. Elle est également conseillère à la réalisation d'émissions télévisées éducatives telles que *Nova*, les séries *Biography* et *Ancient Mysteries* du réseau A&E ainsi que la série *Mysterious Universe* de Arthur C. Clark.

Ancienne historienne à Parcs Canada, **BRENDA DUNN** a fait, au cours de ses 30 ans de carrière, des recherches approfondies sur la vie dans les régions de Port Royal et des Mines. Outre ses travaux au fort Anne, à Grand Pré et au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg, elle a été conseillère à la réalisation du projet de construction du premier village acadien au Musée des civilisations et du film *Premières terres acadiennes*. Elle descend de Isabelle/Elizabeth Melanson, un des premiers enfants nés à l'établissement Melanson de Port Royal au dix-septième siècle.

SALLY ROSS a fait ses études en France et a obtenu une licence ès lettres et un doctorat de l'université de Tours. Elle a enseigné l'histoire et la culture canadiennes françaises pendant dix ans et elle est maintenant conseillère en ressources d'apprentissage. Elle a écrit, avec Alphonse Deveau, le livre primé *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, hier et aujourd'hui*, publié chez Nimbus.

RAPPORTS DE CONSERVATION

Les rapports de conservation du Musée de la Nouvelle-Écosse rendent accessibles aux lecteurs intéressés les informations techniques relatives à la recherche, aux procédures, aux programmes et aux collections du musée.

TABLE DES MATIÈRES

Sheila Stevenson

PREFACE 5

Barbara LeBlanc

AVANT-PROPOS 7

Birgitta Wallace

UNE ARCHÉOLOGUE DÉCOUVRE L'ANCIENNE ACADIE 9

Brenda Dunn

CERTAINS ASPECTS DE LA VIE DES FEMMES DANS L'ANCIENNE ACADIE 29

Sally Ross

LA RECONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ :

LES DÉFIS AUXQUELS FAISAIT FACE LA MINORITÉ ACADIENNE

AU COURS DU PREMIER SIÈCLE APRÈS LA DÉPORTATION, 1764-1867 55

PRÉFACE

Cette publication existe parce que Margaret Conrad, Ph. D., Nancy's Chair in Women Studies, de l'université Mount Saint Vincent l'a voulu. Beaucoup d'autres personnes ayant accepté avec gratitude, y compris les trois auteures, Margaret assuma, à titre bénévole, le rôle de directrice de la publication, et vous avez maintenant entre les mains des renseignements très importants, jusqu'ici inédits.

Les trois articles de ce rapport ont à l'origine été présentés sous forme de discours illustrés en janvier et février 1996 dans le cadre du programme Celebrating Acadie. Ce programme, parrainé par la Division des services du Musée de la Nouvelle-Écosse, le Musée d'histoire naturelle, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse et Patrimoine canadien Parcs Canada, se composait d'expositions et d'une série d'événements mettant en lumière l'histoire et les traditions des Acadiens et Acadiennes. L'exposition centrale, Regard sur l'Acadie, a été co-réalisée par Parcs Canada et le Musée de Moncton, avec l'aide du Musée du Nouveau-Brunswick et du Service d'archéologie du Nouveau-Brunswick; elle contenait des informations et des objets provenant de plusieurs recherches archéologiques.

De nombreuses personnes ont contribué à la prestation de ce projet : tout d'abord Margaret Conrad, Birgitta Wallace, Brenda Dunn, Sally Ross et Barbara LeBlanc, mais aussi la joyeuse et diligente équipe de Celebrating Acadie qui a mis sur pied le programme, sans oublier Pam Dunbar et son précieux soutien administratif, Etta Moffat qui a fait la conception graphique, Margaret Anne Hamelin qui s'est chargée de la traduction, Annie Williams qui a assuré la révision

du texte français et la Division des services corporatifs du Musée de la Nouvelle-Écosse qui s'est chargée de l'impression.

Nous avons pu préserver le caractère illustré des discours originaux grâce à l'aimable collaboration des institutions qui nous ont permis de publier des images de leurs collections. Nous tenons à remercier le Musée national du Château de Versailles et du Trianon; le Musée d'Orbigny Beron; le Dr Aleric Faulkner; le père Clarence-Joseph d'Entremont; Andrea Kirkpatrick, Musée du Nouveau-Brunswick; Charles Lindsay, Parcs Canada; Peter Ryder, Musée canadien des civilisations; Marc Bissaillon, Archives nationales du Canada; Ray Whitley, Département des ressources pédagogiques et de la technologie du ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse; Jesper Blade, Musée national de Copenhague (Danemark); István Németh, Musée Szepmuveszeti de Budapest (Hongrie); Lars Lofgren, Nordiska Museet, Stockholm; Claude Picard; Clayton Karkosh; le Dr Susan Young; Peter Crowell, Archives et palais de justice de la municipalité d'Argyle; Musée acadien de Pubnico-ouest; le ministère du tourisme de la Nouvelle-Écosse; Curt Speight, ministère de l'Habitation et des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse; Scott Robson, Collection historique, Division des services du Musée de la Nouvelle-Écosse; Valerie Lenethen, Musée maritime de l'Atlantique; Sharon Shipley, Bibliothèque nationale du Canada; Garry Shutlak, Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse; Wedgeport Tuna Museum.

Sheila Stevenson

Directrice, Interprétation

Division des services Musée de la Nouvelle-Écosse

AVANT-PROPOS

Barbara LeBlanc

Les trois articles de ce rapport nous offrent plusieurs façons de voir, de découvrir, de comprendre et d'apprendre le passé des Acadiens. À l'origine il s'agissait de discours illustrés présentés dans le cadre du festival *Celebrating Acadie* qui a eu lieu à Halifax pendant l'hiver de 1997 au Musée d'histoire naturelle de la Nouvelle-Écosse. Ils ont maintenant été publiés grâce à l'historienne Margaret Conrad, qui en eut l'idée et qui prit en charge, bénévolement, leur publication. Sheila Stevenson, directrice de la Division des services (Interprétation) du Musée, lui prêta un appui enthousiaste. Ce volume sera dorénavant une source précieuse de documentation sur le patrimoine du peuple acadien.

Nos trois auteures, Birgitta Wallace, Brenda Dunn et Sally Ross, mettent en lumière certains aspects de l'expérience acadienne en entrelaçant habilement les textes et les illustrations. Birgitta nous montre comment l'archéologie est en mesure de combler les lacunes qui existent dans les documents sur les Autochtones et les Européens qui habitaient l'Acadie aux XVII^e et XVIII^e siècles. Elle creuse le sol, en quête de traces du passé, et nous aide à comprendre certains aspects de la vie des premiers Acadiens. Brenda Dunn a rassemblé de nombreux éléments, tirés de sources diverses, pour nous décrire le caractère de la société acadienne, en particulier le rôle des femmes avant la Déportation (1755-1763). Sally Ross se sert de photographies, autre ressource souvent négligée, pour illustrer les épreuves qu'ont dû surmonter les Acadiens et Acadiennes de 1764 à 1867 pour se rétablir en Nouvelle-Écosse.

Birgitta Wallace situe ses trésors archéologiques dans le processus dynamique de deux migrations : l'arrivée des Français en Acadie et l'établissement de colonies permanentes. Après avoir analysé des vestiges laissés dans des endroits tels que Canso et Port-Royal par des pêcheurs saisonniers et des négociants de fourrure, elle nous présente des images de traces de sabots de bœufs découvertes dans le sous-sol argileux près du deuxième Port-Royal, où se trouve aujourd'hui le Fort Anne d'Annapolis Royal. Elle dirige ensuite notre attention sur la deuxième étape de la migration, soit l'établissement de familles rurales venues de France. Elle incorpore ses découvertes archéologiques aux conflits et aux intrigues dramatiques qui ont fait partie intégrante de la colonisation européenne de l'Acadie, elle donne vie aux acteurs principaux - des aristocrates comme Champlain, d'Aulnay et Razilly - et nous offre une riche panoplie d'acteurs de second plan : des prêtres, des clercs, des artisans, des soldats et des paysans.

Brenda Dunn se penche sur un aspect de l'histoire souvent passé sous silence : la femme acadienne au cours du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. Elle explore le rôle de la femme dans la société de l'époque et nous mène à imaginer la vie des femmes mariées, des mères et des travailleuses par rapport à leurs homologues masculins dans l'ancienne Acadie. Ses sources sont multiples et variées : des objets ménagers découverts dans des fouilles archéologiques, des commentaires faits par des visiteurs sur les vêtements des Acadiens, des relations familiales révélées dans des documents juridiques et autres registres publics. Bien

que la société dont elle parle ait été anéantie par la Déportation, les relations familiales et les traditions communautaires qu'elle examine ont été maintenues par les survivants de la tragédie et réimplantées en Nouvelle-Écosse par les Acadiens et Acadiennes qui sont revenus d'exil après la guerre de Sept Ans (1756-1763).

Sally Ross parle des défis auxquels faisaient face les Acadiens et Acadiennes qui, après la Déportation, se sont employés à reconstituer leur communauté à la suite de leur migration forcée. Chassés de leurs fermes fertiles, exclus de toute position de pouvoir, les Acadiens sont devenus une minorité marginalisée, victimes de préjugés et d'injustices. Les thèmes qu'elle examine — le droit à la propriété, la religion, la langue, l'éducation et la représentation politique — témoignent du courage et de la ténacité d'un peuple qui est peu à peu arrivé à surmonter les obstacles qui se dressaient sur son chemin. Sensible au sens caché d'une action très banale à première vue, Sally nous rappelle que le fait de donner le nom de Pointe-à-Major à un promontoire est habilitant pour un peuple qui habite une province où les noms des conquérants dominent la carte.

On trouve aussi des thèmes qui ne se limitent pas à un seul article. Sally et Brenda explorent un phénomène mal étudié, la stratification de la communauté acadienne, et préviennent que rien n'est aussi simple qu'on le croirait, qu'il n'existe pas de groupe aussi homogène qu'on le voudrait. Birgitta et Brenda à leur tour nous rappellent le fait souvent oublié, mais très important, que les Acadiens avaient des liens étroits avec les Mi'kmaq, qui les aidèrent à survivre dans leur nouveau pays et qui, comme nous le rappelle Sally dans son étude des débuts de la scolarisation en Nouvelle-Écosse, se trouvèrent eux aussi marginalisés par la culture dominante.

Les articles que voici, stimulants et richement structurés, satisfont notre désir d'information, mais nous laissent aussi un

peu sur notre faim. Ils soulèvent plusieurs questions importantes sur le statut des Acadiens d'aujourd'hui et, sur un plan plus universel, sur la situation dangereuse dans laquelle se trouve notre planète. Lorsqu'on a terminé la lecture de l'article de Sally Ross, on ne peut oublier les illustrations juxtaposées du pluvier siffleur et du drapeau acadien, métaphore de toutes les espèces en danger de disparition. Puisse cette métaphore servir d'alarme à ceux d'entre nous qui se laissent glisser vers l'assimilation totale, qui abandonnent leur langue, leur histoire et leur culture en faveur d'une superficialité globale qui se soucie seulement du présent.

Les travaux de recherche que l'on présente ici sont précieux, tant pour les Acadiens et Acadiennes que pour «les autres», parce qu'ils contribuent à sensibiliser le public aux riches ressources culturelles qui composent la collectivité humaine. Les musées et autres institutions culturelles jouent un rôle critique dans ce travail; il est donc justifié que le Musée de la Nouvelle-Écosse ait assuré la publication de ces articles qui nous révèlent la multiplicité de voies qui existent pour voir, pour découvrir, pour comprendre et pour apprendre l'histoire et la culture particulières à un peuple.

Une archéologue découvre l'ancienne Acadie

Birgitta Wallace

Les initiatives de colonisation dans les territoires qui deviendraient plus tard le Canada et les États-Unis suivirent des sentiers différents. La plupart des colonies anglaises établies le long du littoral atlantique s'autofinançaient ; elle avaient pour but de transformer des territoires immenses en terres agricoles peuplées par des immigrants d'origine anglaise. À l'exception de quelques tentatives infructueuses anglaises et écossaises à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, toutes les premières colonies permanentes au Canada étaient françaises. Le gouvernement français voulait fonder des colonies permanentes, mais sans s'efforcer d'y envoyer un nombre important de colons.

Selon la théorie de l'anthropologue David Anthony, le modèle français représenterait une étape de migration de l'Europe vers l'Amérique du Nord antérieure à celle des Anglais.¹ David Anthony a analysé la dynamique des mouvements de population pour arriver à la conclusion que toute migration sur une longue distance représente un processus qui suit des étapes prévisibles. La première étape consiste en une période de découverte, pendant laquelle agissent des éclaireurs, en faible nombre, qui forment un groupe de travailleurs. Ce sont, en règle générale, des hommes célibataires, adultes mais jeunes, qui émigrent comme mercenaires, marchands, artisans et ouvriers. Ils habitent la nouvelle région pendant un temps limité et retournent ensuite chez eux.

Au cours de cette première étape, la colonisation s'effectue en «saute-mouton», formant des «îlots» de population séparés par de vastes étendues de territoires non colonisés. Les colonisateurs viennent d'un nombre restreint

de lieux d'origine et suivent des routes bien définies vers des endroits bien précis. Les renseignements sur les nouvelles régions se répandent peu à peu dans les régions d'origine des colonisateurs. Des recherches ont montré qu'il est possible de prédire l'origine ethnique de futurs colons en étudiant les dix premiers pour cent de colonisateurs d'une région particulière. Les intentions et l'organisation sociale des éclaireurs peuvent différer totalement de celles des colonisateurs qui les suivent. Dans la deuxième étape de migration, arrivent des familles entières, déterminées à s'installer et qui deviennent autosuffisantes dans la nouvelle région. Cette étape représente la vraie période de colonisation.

Dans la première étape de la colonisation française, des pêcheurs saisonniers arrivèrent sur les côtes de l'Amérique du Nord au début du XVI^e siècle. Après une période relativement courte, ils commencèrent à exercer le lucratif commerce des fourrures en faisant du troc avec les Autochtones. Ils établirent des postes côtiers, à grande distance les uns des autres, qui servaient à la pêche et au commerce des fourrures, mais à peu d'autres choses (figure 1). Les bâtiments

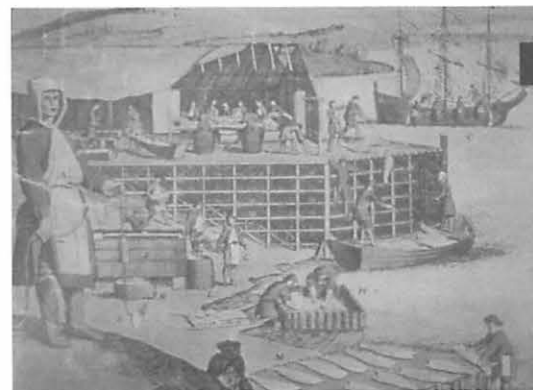


fig.1

La pêche sèche. Détail d'une carte de Hermann Moll, 1718. Archives nationales du Canada, NMC 8931.

étaient peu solides et n'étaient occupés que pendant les mois d'été. Un des postes les plus occupés se trouvait à Canso, maintenant appelée île Grassy, au large de la ville actuelle de Canso en Nouvelle-Écosse (figure 2). Ces pêcheurs étaient donc les éclaireurs.

Les premiers établissements permanents et les habitations, ou comptoirs commerciaux, faisaient eux aussi partie intégrante de cette première étape de colonisation. En 1600, Pierre du Gua, sieur de Monts, originaire de la Saintonge en France, entreprit un voyage d'exploration de la région du Saint-Laurent avec l'intention d'y établir une colonie permanente. Par la suite, il fit un deuxième

fig.2



L'île Grassy, emplacement de la station de pêche de Canso. Le commerce français de la pêche prospéra sur les îles près du port à partir du XVI^e siècle jusqu'aux années 1720. Parcs Canada.

voyage en 1604; cette fois-ci, le cartographe Samuel de Champlain faisait partie de l'expédition (figure 3). Cette deuxième expédition avait pour but d'explorer les nouvelles terres en vue du commerce des fourrures, de la pêche et d'autres activités commerciales. Quand ils s'aperçurent que l'emplacement du premier établissement, situé à Sainte-Croix sur la frontière actuelle entre le Canada et les États-Unis, ne leur convenait pas, ils installèrent leur camp de base à Port-Royal sur la rivière Annapolis, dans les frontières de l'actuelle Nouvelle-Écosse.

fig.3



Il n'existe aucun portrait de Samuel de Champlain. C'est ainsi que l'artiste R. Harris l'a imaginé. Archives nationales du Canada C-82743.

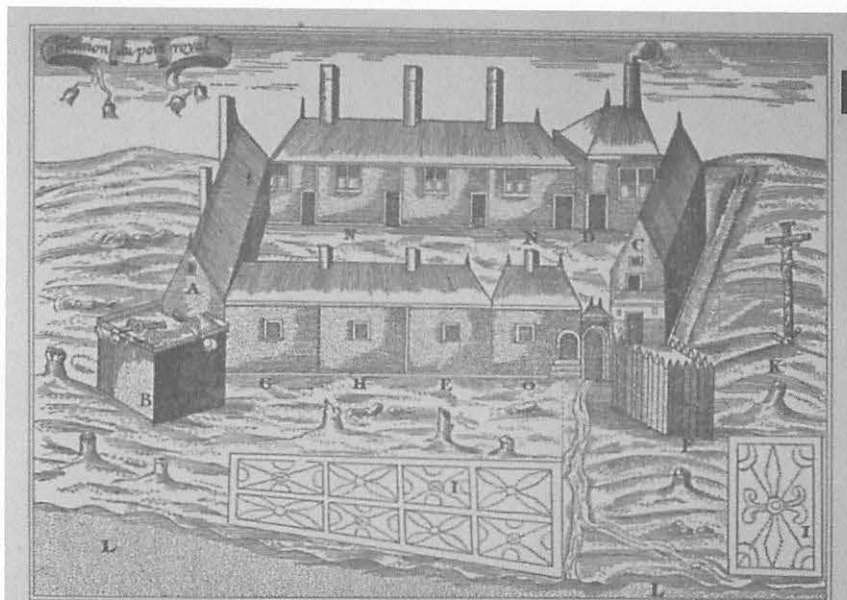


fig.4

Plan de l'habitation de Port-Royal dressé par Samuel de Champlain en 1613.

- A. Logement des artisans
- B. Plate-forme de canon
- C. Entrepôt
- D. Logement de Gravé et de Champlain
- E. Forge
- F. Palissade de pieux
- G. Four
- H. Cuisine
- I. Jardins
- K. Cimetière
- L. Eau du bassin
- M. Fossé de drainage
- N. Logements
- O. Petit bâtiment servant au grément des pinasses

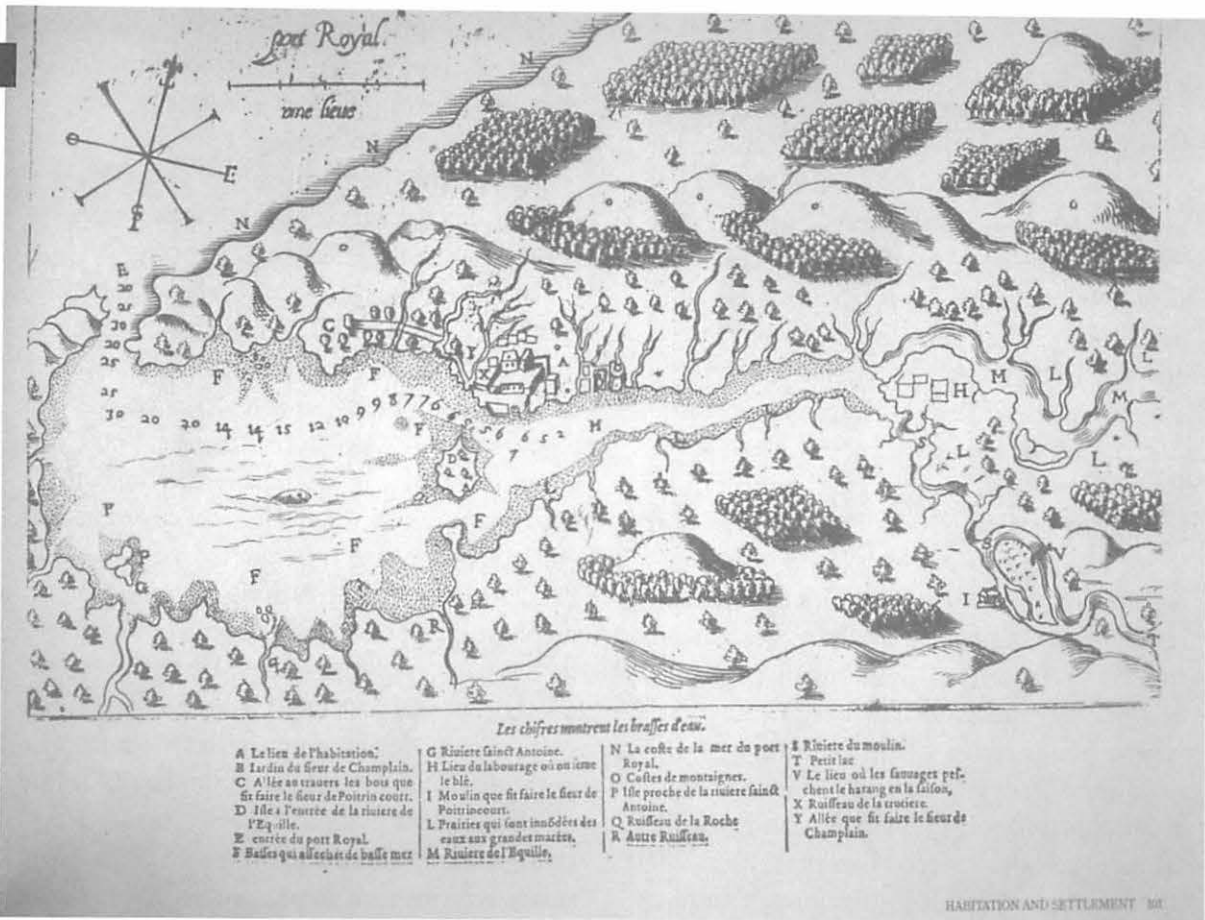
A Logemens des artisans.
B Plate forme où estoit le canon.
C Le magasin.
D Logement du sieur de Pont-graue & Champlain.
E La forge.

F Palissade de pieux.
G Le four.
H La cuisine.
O Petite maisonnette où l'on retiroit les vtanfiles de nos barques; que depuis le sieur de Poitrincoart fit

rebatir, & y logea le sieur Boulay quand le sieur du Pont s'en reuint en France.
P (1) La porte de l'habitation.
Q (2) Le cemetiere.
R (3) La riuiere.

Copies des Archives nationales du Canada d'après l'original déposé à la Bibliothèque nationale du Canada, C8760.

fig.6



Carte du premier Port-Royal dressée par Samuel de Champlain en 1613. L'habitation est bordée d'un ruisseau à truites et du jardin de Champlain. Les champs de blé se situent où seraient plus tard construits le fort Anne et le moulin situé sur la rivière Alain. Bibliothèque nationale du Canada NL15325.

fig.5



Reproduction de la première habitation de Port-Royal construite en 1939 d'après le dessin de Champlain. L'habitation originale était située plus près du rivage. Photo de K. Karklins, Parcs Canada.

Samuel de Champlain et Marc Lescarbot décrivent en détail l'habitation de Port-Royal, fondée en 1605 (figures 4 et 5) et incendiée en 1613 par Samuel Argall de Jamestown en Virginie. Les champs de blé de la colonie se trouvaient en amont, à l'endroit appelé aujourd'hui fort Anne (au point H sur la carte de Champlain (figure 6). En 1990, des fouilles archéologiques mirent au jour, au niveau le plus profond, des empreintes de bovins dans le sous-sol argileux datant d'avant les années 1630 ainsi qu'une trace qui pourrait être celle d'une

charrette (figure 7). Au moins une des traces peut être identifiée avec certitude comme celle d'un fer à bœuf qui, à la différence du fer à cheval, est constitué de deux parties de manière à laisser une ouverture à l'avant. On arrive à la quasi-certitude que ces traces furent laissées dans les champs de l'ancienne habitation de Port-Royal.

Le demi-siècle qui suivit fut témoin de l'établissement d'une trentaine d'habitations en Acadie (figure 8). Parmi les plus importantes se trouvaient le fort Sainte-Marie, à l'embouchure du fleuve Saint-Jean (aussi appelé fort La Tour, du nom de son propriétaire), Jemseg, à une cinquantaine de kilomètres en amont du précédent, Miscou et Nipisiquit dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, Pentagouet dans le Maine et un deuxième fort La Tour où se situe aujourd'hui Port-la-Tour sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse. C'est dans cette partie

de la province que fut aussi érigé le fort Sainte-Marie-de-Grâce à La Hève. On compte entre autres l'établissement d'un nouveau Port-Royal, du fort Chedabouctou à Guysborough, du fort Sainte-Marie à Sherbrooke ainsi que des forts Sainte-Anne et Saint-Pierre au Cap-Breton. L'économie reposait sur la traite des fourrures à laquelle venaient se greffer la pêche, l'exploitation forestière et celles du charbon et du gypse. La traite des fourrures était très importante et dépendait des peaux trappées par les Micmacs et les Malécites, c'est pourquoi les habitations étaient généralement situées près des routes utilisées par les Autochtones. L'habitation, souvent construite près de la mer, facilitait la pêche et les voyages entre la France et l'Amérique, deux raisons faisant que l'emplacement des habitations s'avérait souvent peu propice à l'agriculture.

Les premières habitations étaient gérées par leurs propriétaires, aristocrates français parrainés par des cartels. Les membres importants des cartels jouissaient de liens étroits auprès de la cour de France, qui accordait les permis aux entreprises d'outre-mer. Non seulement les décisions relatives à ces entreprises se prenaient-elles très loin du théâtre des opérations, mais elles étaient également le résultat d'intrigues contournées, si typiques de la cour entre 1610 et 1715, soit le règne de Louis XIII, le gouvernement de Mazarin et le règne de Louis XIV (figures 9 et 10). La concurrence

entre les propriétaires des habitations était féroce et menait parfois à des conflits : chacune était fortifiée et armée pour se protéger contre les autres et possédait son groupe de pression auprès de la cour qui prenait des décisions sans grande connaissance du «Nouveau Monde».

En Amérique du Nord, les habitations françaises se ressemblaient. Elles étaient fortifiées et leurs propriétaires les appelaient habitations ou forts, sans distinction entre les deux termes. Elles étaient disposées en carré ou en rectangle, et les bâtiments construits autour d'une cour centrale. Les jardins et les champs cultivés se trouvaient en dehors de l'enceinte. Les fortifications se composaient de bâtiments et, au besoin, de terrassements, de bastions et de palissades. L'habitation formait un établissement nucléaire comprenant des logements, des ateliers et des entrepôts ainsi qu'une chapelle. Étant donné qu'elles étaient installées à une grande distance les unes des autres et séparées par de vastes régions sans la présence d'aucune autre colonie européenne, elles étaient, en réalité, des communautés «insulaires».

L'organisation sociale des habitations reflétait le caractère exploiteur et compétitif de la colonisation française au Nouveau Monde. Les communautés «insulaires», dont les classes sociales étaient distinctes et

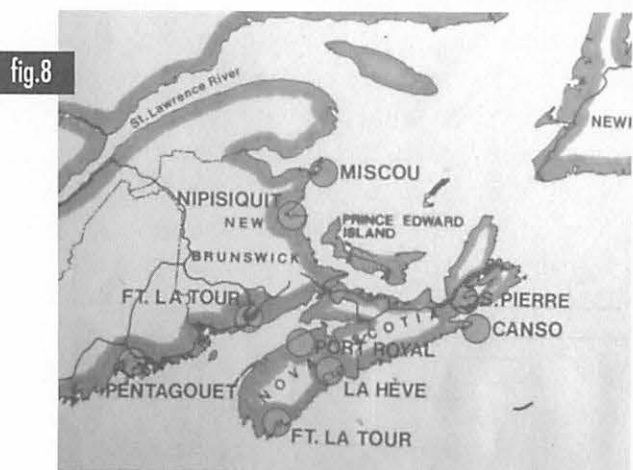


fig.8

Habitations les plus importantes. Carte dressée par B. Wallace, Parcs Canada.



fig.7

Ces traces de fers à bauf représentent les premières indications de la présence d'Européens au deuxième Port-Royal (fort Anne). Les boeufs auraient laissé des traces de sabots munis de fers ouverts à l'avant dans la terre argileuse par un jour de pluie. La ligne que l'on voit à droite pourrait être la trace de la roue d'une charrette. Le sol a durci sans que personne ne le piétine et les empreintes sont donc restées dans l'argile. Photo de K. Graves, Parcs Canada.

stratifiées, comprenaient entre 40 et 200 personnes dont la majorité étaient des hommes dans la fleur de l'âge. En haut de la pyramide se trouvait le propriétaire de l'habitation, avec ou sans sa famille. C'était habituellement un aristocrate, généralement un militaire, et souvent le cadet de la famille privé de la possibilité d'hériter des terres familiales en France. Les seules carrières offertes à la noblesse restaient l'armée, l'Église, certains postes gouvernementaux ou le travail dans les colonies (figure 11).

fig.9



«Louis XIV à la fondation de l'Académie des sciences et l'Observatoire, 1667», œuvre d'Henri Testelin. Musée de Versailles, Service de documentation photographique de la réunion des musées nationaux.

fig.10



Détail de l'illustration précédente, montrant le roi Louis XIV.

fig.11



«Les joyeux compagnons», œuvre de W. Buyterwech, 1620. Musée Szepmuvészeti, Budapest.

Après le propriétaire venait son adjoint, son «lieutenant» ainsi qu'un ou deux prêtres. Comme son employeur, l'adjoint aussi était généralement un aristocrate. Les prêtres

vaquaient aux tâches spirituelles auprès des membres de l'habitation et menaient des missions auprès des Autochtones. Le propriétaire employait des gens pour la tenue des livres et les négociations des fourrures directement avec les Autochtones. On y trouvait aussi des artisans spécialisés : forgerons, tailleurs de pierre, charpentiers, scieurs, chaudronniers en cuivre, serruriers, boulangers, jardiniers, tapissiers, tailleurs, cordonniers, ardoisiers, tonneliers, apothicaires, chirurgiens, soldats, artilleurs, marins. Les soldats constituaient sa garde personnelle et n'étaient pas membres d'une armée d'État. Des vaisseaux et leurs équipages, dont faisaient partie des pêcheurs, s'avéraient essentiels à l'entreprise. C'est le propriétaire de l'habitation qui les recrutait tous.

Et, bien sûr, il y avait aussi le personnel de cuisine. Dans les premières habitations, ce personnel se composait entièrement d'hommes. On y trouvait des servantes si la femme du propriétaire était présente. À la différence des Anglais établis en Nouvelle-Angleterre, les Français d'Acadie tissèrent des liens étroits avec les Autochtones dans les régions qu'ils colonisaient. En fait, pendant les premières années de la colonisation, les administrateurs français pensaient que l'immigration des femmes était superflue précisément parce qu'il était possible de trouver des épouses parmi les populations locales (figures 12 et 13).

Les jeunes hommes célibataires et les hommes mariés qui avaient laissé leurs familles chez eux constituaient la main-d'oeuvre immigrante. Ces «engagés», comme on les désignait, venaient travailler pour deux ou trois ans par exemple, puis retournaient en France. Ils correspondent aux «éclaireurs» dont David Anthony parle dans la première période de la migration. Beaucoup de ces hommes étaient originaires de la région où se situaient les terres familiales du propriétaire de l'habitation, ou de son port d'approvisionnement; leurs origines étaient donc peu variées. Dans le

cas de l'Acadie, le port de départ principal fut La Rochelle dans l'ouest de la France (figure 14).

Selon les termes prescrits par le roi, le propriétaire de l'habitation devait installer un certain nombre de colons dans les limites de ses concessions de terres. Les colons formaient une seigneurie, deuxième étape du processus de migration. Comme institution sociale, la seigneurie représentait une forme modifiée des relations féodales existant en France à l'époque. Le seigneur devait accorder des terres à ses colons ou locataires, appelés censitaires, distribuer des permis de

chasse, de pêche et de coupe de bois, entretenir un manoir pour lui-même, construire et entretenir un moulin, constituer un tribunal et construire des chemins. En échange, il percevait les loyers des terres et également une part des produits récoltés. Les censitaires obtenaient le droit aux terres, mais devaient travailler périodiquement pour le seigneur et faire vivre l'église (figures 15 et 16).

Le seigneur devait soumettre un recensement au roi et rendre des comptes sur sa seigneurie. Il devait en outre réserver et maintenir les droits du roi sur tous les chênes,

Des femmes micmacs. Micmac Association for Cultural Studies, ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, Ressources éducatives et Technologie.



fig.12
fig.13



Des Micmac à Port-Royal. Micmac Association for Cultural Studies, ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, Ressources éducatives et Technologie

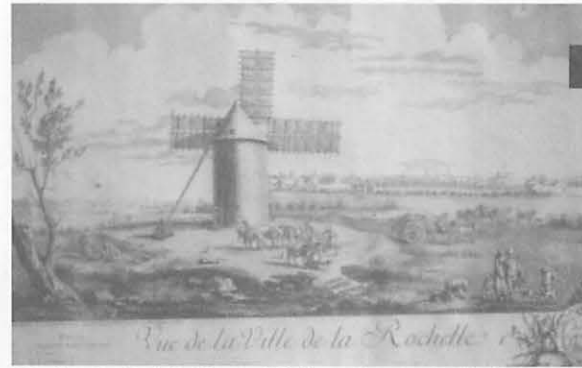


fig.15

Moulin à La Rochelle. Musée d'Orbigny-Bernon, La Rochelle.



fig.16

Famille paysanne, détail d'une œuvre de Louis Le Nain, années 1640. Versailles, Service de documentation photographique de la réunion des musées nationaux.

fig.14



À part les moyens modernes de transport, le port de La Rochelle a très peu changé depuis l'époque où la ville était le point de départ vers l'Acadie. Photo de B. Wallace.

fig.17



Vue aérienne de Fort-Anne aujourd'hui, (vu de l'ouest). Le fort de Charles d'Aulnay se trouvait au confluent des deux rivières. Photo de K. Graves, Parcs Canada.

les mines et les minéraux. La seigneurie passait directement aux héritiers du seigneur. Si elle était vendue, pour quelque raison que ce soit, le roi recevait un cinquième du prix de la vente. Seuls les aristocrates et les officiers du corps du roi pouvaient devenir seigneurs; on pouvait le devenir aussi par héritage ou pour services rendus à la Couronne. Alors que le système féodal fut imposé dans les premières installations françaises en Acadie, il fut vite modifié dans le reste de l'Amérique du Nord.

En appliquant le modèle de David Anthony, on peut prédire que l'origine ethnique des colons est la même que celle des engagés. Le modèle s'applique à l'Acadie : les éclaireurs venaient de plusieurs régions de la France, dont la Champagne, la Normandie, le Pays basque et surtout les régions autour de La Rochelle et de Loudun, y compris les seigneuries de Razilly, de Richelieu et d'Aulnay. De plus des études généalogiques et linguistiques semblent confirmer qu'il existe un lien étroit entre les premiers colons de la Nouvelle-Écosse et le sud-ouest de la France². Les colons vinrent s'établir sur les seigneuries en familles et comme résidents permanents, mais ils étaient peu nombreux : en 1641 on dénombrait 160 personnes, d'après le préfet des missions capucines³ et, vers 1671, pas plus que 500 dans toute l'Acadie. Ces chiffres contrastent énormément avec ceux de la Nouvelle-Angleterre où la population comptait plus de 50 000 personnes à l'époque⁴. Le seigneur était peu enclin à installer des colons : il devait payer leur

voyage et subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils deviennent indépendants et puissent lui payer les loyers et les impôts requis. C'était un investissement considérable long à se rentabiliser.

Le fort Anne faisait partie de la seigneurie originale de Port-Royal; ce nom fut donné à une nouvelle habitation qui remplaça l'ancienne, incendiée par Samuel Argall. Le fort se trouvait à un peu plus de quinze kilomètres en amont du premier Port-Royal, là où s'étendaient les anciens champs de blé, sur un petit escarpement où la rivière Alain se jette dans la rivière Annapolis (figure 17), près d'un des lieux de rendez-vous importants des Micmacs de la région du sud. À l'origine, le nouveau Port-Royal avait été un fort écossais construit en 1629 par sir William Alexander à qui la Nouvelle-Écosse doit son nom.

Conformément aux termes du traité de Saint-Germain-en-Laye, le fort ainsi que les munitions, le bétail et les céréales, furent cédés aux Français au mois de mars 1632⁵. La même année, Isaac de Razilly, qui avait vaincu les Huguenots à La Rochelle plusieurs années auparavant, avait été nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-France et avait établi une habitation ainsi que sa base principale d'opérations à La Hève sur la côte atlantique. À son tour, Razilly céda le commandement du nouveau Port-Royal à René Le Coq, sieur de la Saussaie et vétéran de l'ancien Port-Royal, et y déménagea presque la moitié de la population de La Hève⁶.

Après la mort de Razilly en 1636, le commandement passa aux mains de son cousin Charles de Menou, sieur d'Aulnay, arrivé en Acadie avec Razilly en 1632. Le sieur d'Aulnay, un aristocrate dont la noblesse remontait aux temps des croisades, faisait partie d'une des familles les plus influentes de la cour de France. Le puissant cardinal de Richelieu faisait partie de cette famille. D'Aulnay avait passé sa jeunesse en France, dans les terres de la famille à La Chaussée, à Martaizé, à Aulnay près de

fig.18



Château Charnizay (Indre-et-Loire) France. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.

fig.19



Portrait de Charles de Menou, sieur d'Aulnay; photographie surpeinte sur papier vélin (fin du dix-neuvième siècle). On ne sait pas où se trouve l'original de ce portrait. Collection Webster Canadiana, Musée du Nouveau-Brunswick, W 987.

fig.20



Charles d'Aulnay et sa femme Jeanne Motin avec trois de leurs enfants à Port-Royal. Portrait exécuté par Terry MacDonald pour la reconstruction. Parcs Canada

Loudun, à Billy près de Mirébeau ainsi qu'à Charnizay près de Châtillon-sur-Indre dans la vallée de la Loire (figure 18)⁷. Après avoir reçu la formation qui convenait à un jeune aristocrate, il commença sa carrière comme officier de marine.

Charles d'Aulnay assumait le commandement de Port-Royal et ordonna le déplacement des derniers habitants de La Hève au nouveau Port-Royal. Ce dernier devint l'établissement principal de l'Acadie en raison des terres riches et des marais salants qui longeaient la rivière Annapolis, beaucoup plus appropriés à l'agriculture que ne l'étaient les terres rocheuses de la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Les autorités françaises souhaitaient que l'habitation subvienne à ses propres besoins par l'agriculture et encourageaient la colonisation. On voit donc qu'avec la fondation du nouveau Port-Royal, la deuxième étape de la migration française allait s'amorcer.

En tant que seigneur, d'Aulnay répartit les terres qui longeaient les rivières à marées entre ses censitaires et fit assécher et endiguer les marais salants. La technique d'endiguement des marais, originaire du sud-ouest de la France, devint typique de l'agriculture acadienne. En 1643, d'Aulnay nota qu'il avait 400 personnes à sa charge, dont 200 étaient des soldats, des manoeuvres et des artisans⁸. Parmi ses censitaires, 20 familles provenaient de ses terres ancestrales à Aulnay⁹.

Tout en s'établissant à Port-Royal, d'Aulnay contracta une alliance profitable en épousant Jeanne Motin¹⁰, fille d'un membre prospère de la petite noblesse, Louis Motin, sieur de Courcelles, contrôleur des sauneries dans le Charolais en France, ce qui lui permit de s'allier à d'autres puissants propriétaires d'habitations en Acadie.

Charles d'Aulnay (figures 19 et 20) n'était pas le seul prétendant au pouvoir en Acadie. Un édit du roi de France avait octroyé une portion des terres concédées à d'Aulnay à Charles de La Tour de la seigneurie du Cap-Sable¹¹. Cet événement, lié aux différences

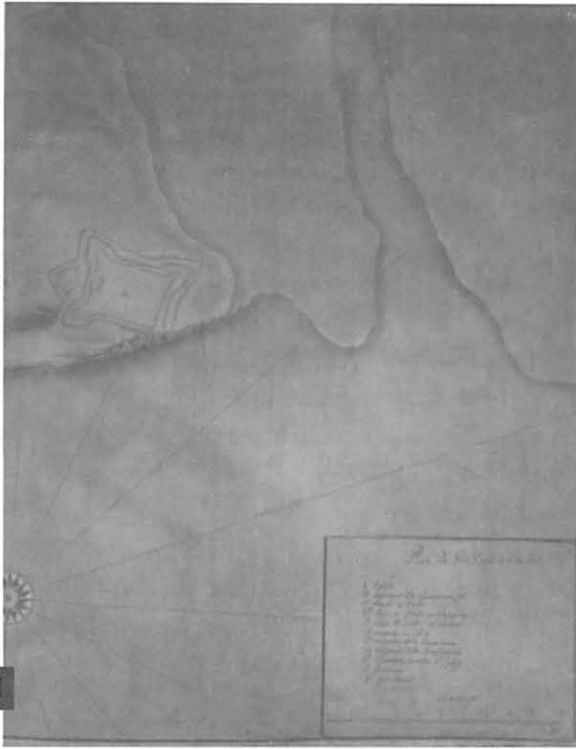


fig.21

Plan du Port Royal et son fort, 1688. On voit qu'un coin du fort de Charles d'Aulnay s'était effondré en raison de l'érosion lorsque ce plan fut dressé. Copies des Archives nationales du Canada C15694 ; l'original est conservé au Dépôt des fortifications des colonies, Archives nationales, Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence, France.

d'origine régionale, de caractère et de religion, déclencha des disputes interminables entre les deux hommes. Le conflit se poursuivit sur deux fronts : manœuvres diplomatiques en France et guerre en Acadie. En 1643, Charles de La Tour attaqua d'Aulnay, tua trois de ses hommes et incendia son moulin. D'Aulnay se vengea en 1645 en attaquant le fort de son adversaire situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, pendant que de la Tour se trouvait à Boston. Sa femme, Françoise Marie Jacquelin, défendit l'établissement courageusement, mais ne put résister aux forces de d'Aulnay (figure 31)¹².

Charles d'Aulnay et Jeanne Motin eurent sept enfants qui vécurent. En mai 1650, d'Aulnay se noya dans un accident de bateau sur la rivière Annapolis. Il avait quarante-cinq ans. Sa famille, sans ressources, se trouva à la merci des créanciers français dont Emmanuel Le Borgne de La Rochelle qui réclamait Port-Royal, toutes ses dépen-

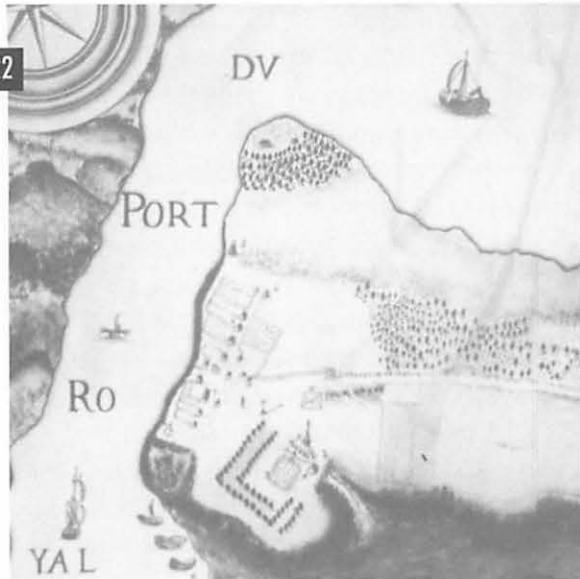
dances et son contenu¹³. À l'été 1651, la veuve de Charles d'Aulnay consolida sa position en épousant le grand ennemi de son défunt mari, Charles de La Tour. Celui-ci, devenu gouverneur de l'Acadie en 1651, continuait néanmoins à se disputer avec d'autres rivaux. Ce fut un mariage de raison et non pas un épisode romantique de téléroman. Jeanne Motin, en tant que mère de Joseph, fils aîné de d'Aulnay, constituait l'une des influences les plus importantes en Acadie, mais se trouvait assaillie par les créanciers de son défunt mari. Charles de La Tour et Jeanne Motin eurent cinq enfants, ancêtres de bon nombre d'Acadiens du Canada et de Cajuns des États-Unis.

Le premier fort de Charles d'Aulnay, une palissade circulaire de construction écossaise, était tout à fait différent des forts français. En 1643, après les escarmouches contre Charles de la Tour, il le reconstruisit en rectangle comme on le voit en haut à droite d'une carte datant de la fin du XVII^e siècle (figure 21). Le fort était pourvu de terrassements, de bastions et d'un ravelin et ne mesurait à l'intérieur que 50 m x 43 m environ. En 1688, date où la carte de la figure 21 fut tracée, un coin du fort avait disparu dans la mer.

Les Anglais détruisirent le fort de d'Aulnay en 1658¹⁴. Une carte datant de 1686 (figure 22) présente un tableau vivant des ruines et de la ville environnante. En bas, à gauche, se trouvent les ruines du fort avec, tout près, le moulin. À droite, on voit l'église et le presbytère. La disposition de la ville est presque la même aujourd'hui. La rue est devenue la rue Saint George, le cimetière se trouve tout près du cimetière moderne et les maisons longent le bord de l'eau tout comme aujourd'hui.

Plusieurs des habitations de l'ancienne Acadie ont fait l'objet de fouilles archéologiques. Alaric et Gretchen Faulkner ont mis au jour Pentagouet, dans le Maine; dans les années 1950, J. Russell Harper effectua des fouilles au fort La Tour à Point Portland à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

fig.22



«Plan tres exact du terrain ou sont scitées les maisons du Port Royal et ou lon peut faire une Ville considerable» par Jean-Baptiste Louis Franquelin, 1686. Le fort de Charles d'Aulnay (3) était en ruines et envahi par la végétation. Au nord, près de la rue, on voit la résidence du gouverneur (7). La rue se situe à peu près à l'emplacement de l'actuelle rue St. George, et le cimetière est tout près. L'église se situe aux environs de l'actuel bastion sud-est. C35567/ D'après une copie conservée aux Archives nationales du Canada; l'original appartient au Dépôt des cartes et plans de la Marine, France.

Excavation du fort de Charles d'Aulnay (orientation au sud-ouest). Les parties inférieures du mur de terre formaient partie du fort. Photo de H. Henderson, Parcs Canada

fig.23



fig.24



L'objet le plus saisissant déterré au fort d'Aulnay : le bloc d'ardoise, daté 1651, porte le nom du fils aîné, et héritier, de Charles d'Aulnay. Photo de K. Graves, Parcs Canada.

wick, fouilles reprises en 1963 par Norman Barka¹⁵. David Christianson, du Musée de la Nouvelle-Écosse, fit des recherches à La Hève¹⁶ et Rob Ferguson, de Parcs Canada, en fit à Canso sur l'île Grassy¹⁷. En 1938, C. Coatsworth Pinkney, architecte paysager ayant travaillé à la reconstruction de la ville coloniale de Williamsburg aux États-Unis, explora le site présumé de Port-Royal¹⁸. Aujourd'hui, on croit qu'il se trouvait plus près de l'eau et qu'une bonne partie a maintenant disparu. La reconstruction de Port-Royal, en 1939, fut basée essentiellement sur le dessin de Samuel de Champlain et non pas sur la fouille pratiquée par Pinkney; heureusement, d'ailleurs, car ce que la fouille découvrit s'est avérée par la suite être une ferme datant du XIX^e siècle! J'ai dirigé six saisons de fouilles au fort Anne, le site du deuxième Port-Royal à Annapolis Royal, dont quelques-unes se sont concentrées sur le fort de Charles d'Aulnay (figure 23). J'ai aussi dirigé des fouilles expérimentales au fort Saint-Pierre à Saint-Peters au Cap-Breton¹⁹. Je présente ici quelques-uns des résultats de mes recherches.

L'objet le plus passionnant déterré au fort d'Aulnay fut une pierre portant une inscription. Renversée sur le côté, elle se trouvait à l'entrée supposée du fort (figures 24 et 25). On y discerne le nom de Joseph, fils aîné de Charles d'Aulnay, et la date, 1651 (figure 26), soit un an après la mort de son père. La pierre marquait donc le moment où Joseph, alors âgé de quinze ans, fut proclamé héritier du titre et de la seigneurie de son père²⁰.

Puisque les ruines du fort d'Aulnay furent presque détruites peu après 1700 lors de la construction d'un fort à la Vauban, les pièces archéologiques sont rares et peu sont intactes. Les seuls restes trouvés sont ceux d'un mur de pierres, surtout de l'ardoise, prises dans un mortier d'argile lâche, et quelques morceaux du plancher (figures 27 et 28). Le bâtiment avait été incendié, selon toute probabilité lors de la démolition du fort par les Anglais en 1658. On trouva aussi

fig.25



La pierre, qui aurait pu être installée au-dessus de la porte d'entrée du fort, était tombée sur le côté. Photo de K. Graves, Parcs Canada.

fig.26



L'inscription sur la pierre se lit ainsi :
IOSEPH₁₂ :o8
DEMENOV
SIEVRDONES
1651
Photo de K. Graves, Parcs Canada.

fig.29



Reconstruction du fort acadien de Pentagouet. La plupart des bâtiments étaient en pierre, sauf la chapelle au-dessus de l'entrée qui était à moitié en bois. Dessin de A. Faulker, Alaric Faulker et Gretchen Faulkner, *The French at Pentagouet 1635-1674, An Archeological Portrait of the Acadian Frontier* (Orono et Fredericton : Maine Historical Preservation Commission, et Musée du Nouveau-Brunswick, 1987), 106

de l'ardoise prise dans du mortier d'argile à Pentagouet (figure 29)²¹. Puisque d'Aulnay fut aussi le propriétaire de Pentagouet, il n'est pas du tout surprenant le fleuve les mêmes formes de bâtiments qu'au fort Anne. Le fort La Tour sur le fleuve Saint-Jean fut, quant à lui, construit en bois de charpente²². Nous n'avons aucune idée des dimensions du fort Anne. À Pentagouet, les constructions étaient petites et il y avait peu de différences architecturales entre la maison de d'Aulnay et celles de ses hommes. En effet, aucun bâtiment ne ressemble à un manoir ou à un château du type de ceux des régions où était né d'Aulnay.

À cette époque en France, on couvrait les toits de tuiles. Le fort La Tour aussi en était couvert, mais le bâtiment d'Aulnay paraît avoir été couvert d'ardoises. La plupart des toits en Acadie étaient apparemment faits de planches ou de chaume. Les ardoises préparées pour couvrir un toit se reconnaissent par les trous percés pour recevoir les clous. L'usage de la

fig.27



Les derniers restes des murs des bâtiments du fort de Charles d'Aulnay s'étaient effondrés. Photo de J. Creda, Parcs Canada.

fig.28



Le fort de Charles d'Aulnay avait été réduit en cendres comme en témoignent les planches carbonisées du plancher. Photo de K. Graves, Parcs Canada.



fig.30

Fragments trouvés dans le fort de Charles d'Aulnay : tuiles d'ardoise de toiture et briques de foyer. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.

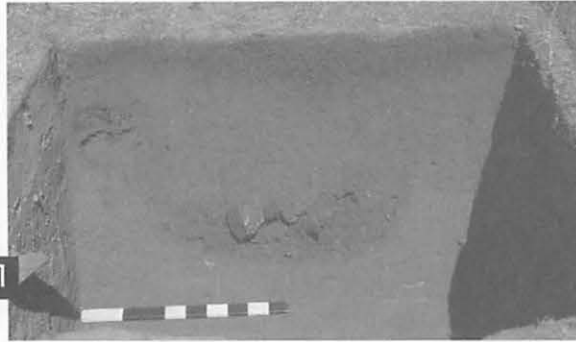


fig.31

Coupe transversale d'une fosse renfermant des scories et de la ferraille. La cuve à scorifier les métaux aurait pu être encastrée dans la fosse. Photo de R. Ferguson, Parcs Canada.

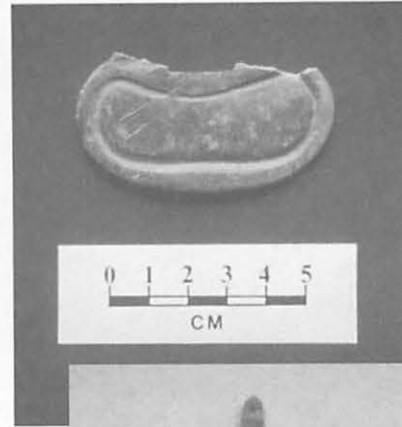


fig.32

Scories et charbon trouvés autour de la fosse. L'analyse a démontré que le charbon provenait des couches de charbon de Joggins en Nouvelle-Écosse. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.

brique était limité surtout à la construction des foyers et des fours (figure 30). L'absence de briques est typique des débuts de la colonisation française. À quelques mètres du bâtiment en pierres, on a trouvé une forge, vue ici en coupe transversale, ainsi qu'un trou qui y est associé. Dans ce trou et tout autour, se trouvaient des scories, des cendres et du charbon. Il fallait un expert pour faire fonctionner la forge qui, il est intéressant de le noter, chauffait au charbon (figures 31 et 32).

Dès le début, les Français avaient reconnu

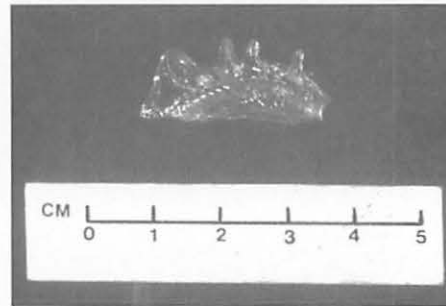


Fragment de la garde d'une épée déterré au fort de Charles d'Aulnay. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.



fig.33
fig.34
fig.35

Petit crucifix en laiton incrusté d'émail datant d'avant la construction du fort d'Aulnay. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.



Tesson de verre de Venise déterré au fort d'Aulnay. Photo de K. Graves, Parcs Canada.

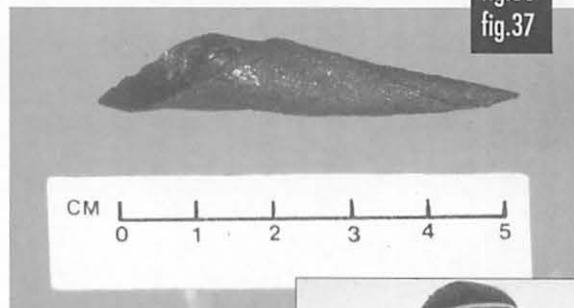


fig.36
fig.37

Cône tintant de laiton déterré au fort d'Aulnay. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.

Usage du cône tintant. Micmac Association for Cultural Studies, Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, Ressources éducatives et Technologie.



l'importance du charbon de la région. À mesure que les vastes forêts d'Europe s'épuisèrent, on cherchait de nouveaux combustibles et d'autres matériaux de construction. L'analyse du charbon trouvé au fort Anne a permis de révéler qu'il provenait des dépôts de charbon de Joggins, ce qui fait reculer la date de la première exploitation minière à cet endroit jusqu'au XVII^e siècle²³. Nous savons maintenant que le charbon brut convient mal à une forge parce que la forte concentration de soufre produit du fer cassant. L'usage du charbon dans cette forge et à Pentagouet fut une des expériences faites avec le nouveau combustible²⁴.

Parmi les vestiges trouvés au fort d'Aulnay, on compte la garde d'une épée (figure 33), ce qui indique la présence dans le fort de soldats de métier. On a aussi trouvé un petit crucifix en laiton (figure 34) ainsi qu'un tesson en verre de Venise (figure 35) provenant d'un verre à pied très élaboré et très coûteux. Les restes de chaudrons en cuivre constituent des preuves de travaux domestiques et de l'existence de la traite des fourrures avec les Autochtones. Les cônes tintants de cuivre, décorations très appréciées des Mi'kmaq, confirment en outre les liens commerciaux qui existaient à l'époque entre les Autochtones et les nouveaux venus (figures 36 et 37).

Au fur et à mesure que l'agriculture prenait de l'expansion autour du fort Anne-Port-Royal, la région devenait le grenier de l'Acadie²⁵. L'amas de débris trouvés près du bâtiment en pierres en témoigne jusqu'à un certain point. Dans la coupe transversale, cet amas paraît comme une tache foncée au fond de l'excavation (figure 38). Une analyse des restes d'animaux révéla que la proportion de mammifères domestiques (environ 75 pour cent) était bien plus élevée qu'à Pentagouet et comportait les pourcentages suivants : bétail, 32,3 %; porcs, 30,5 % et moutons, 13,2 % ainsi que des pourcentages moins élevés de gibier à poil et à plume et de poissons²⁶. Parmi les végétaux, on sait qu'on cultivait des carottes²⁷. À Port-Royal, il semble qu'on mangeait bien.



fig.38

Coupe transversale de la fosse à vidanges trouvée près du bâtiment écroulé du fort d'Aulnay. D'habitude, on jetait les vidanges directement de la porte de la cuisine. Les débris se trouvent dans la bande foncée au fond de la tranchée. Photo de H. Henderson, 1990, Parcs Canada.

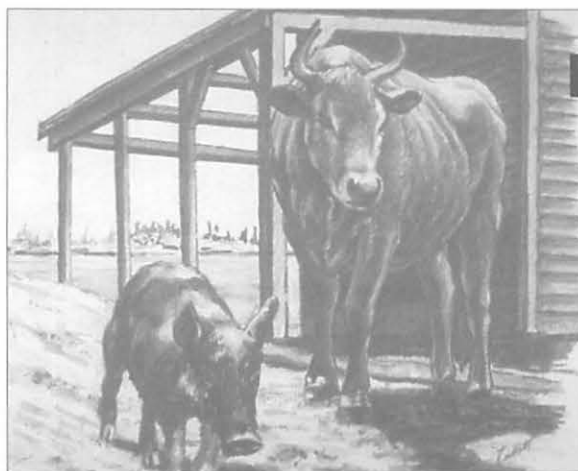


fig.39

Une analyse des os d'animaux a démontré que les habitants du deuxième Port-Royal (fort Anne) mangeaient beaucoup de porc et de bœuf. Dessin de Bruce Rickett, Parcs Canada.

Charles de Menou d'Aulnay avait un autre rival en Acadie, Nicholas Denys, un entrepreneur de la petite noblesse de la ville de Tours qui possédait le fort Saint-Pierre au Cap-Breton. Aujourd'hui, on connaît Nicolas Denys surtout pour sa description minutieuse des Maritimes de son époque, de la pêche à la morue et des habitants autochtones, publiée en 1672 (figure 40)²⁸, mais il fut aussi le troisième propriétaire en importance d'habitations en Acadie. Allié de Charles de La Tour, il se battit avec acharnement contre d'Aulnay et ses acolytes.

Le fort Saint-Pierre de Nicolas Denys au Cap-Breton (le St. Peters de nos jours) se trouvait sur la côte atlantique exactement où le canal de St. Peters traverse un isthme étroit reliant l'Atlantique au lac Bras d'or

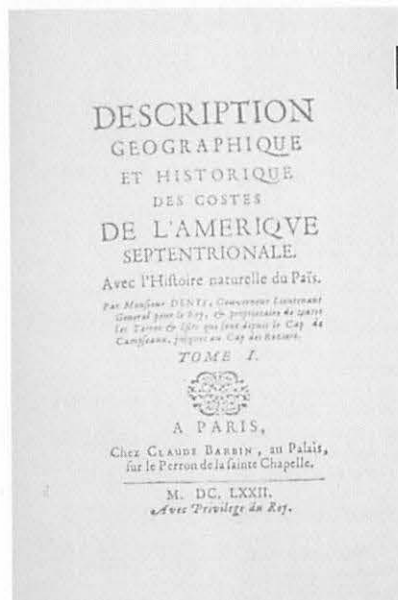
(figures 41 et 42). Situé sur un portage micmac et près d'un lieu de rassemblement important pour les Micmacs du nord, le fort était par conséquent bien placé pour le commerce des fourrures ainsi que pour la pêche. Le portage, long de 800 mètres, reliait non seulement la côte atlantique à l'intérieur du Cap-Breton, mais aussi, de façon indirecte, au golfe du Saint-Laurent. Nicolas Denys l'améliora en y ajoutant un chemin de rondins où l'on pouvait tirer les bateaux à bras d'homme.

À l'origine, le fort Saint-Pierre se trouvait directement sur la côte, mais on y déposa par la suite la terre qu'on avait enlevée pour former le canal. À l'époque de Nicolas Denys, la limite de l'eau se trouvait où se situe aujourd'hui la route. Le fort était petit et carré, mesurant 30 mètres sur 30 mètres environ, avec des terrassements surmontés d'une palissade et entouré d'une douve (figure 43). Très peu de ces ouvrages existent encore aujourd'hui : en 1876, la construction d'une maison pour l'éclusier et, plus tard, l'installation d'une réserve, d'une grange et d'une citerne modifièrent le site du fort. La douve est maintenant comblée et, entre 1854 et 1869, lors de la construction du canal, on répandit la terre sur tout le site (figures 44 et 45).



fig.43

fig.40



Nicolas Denys détailla minutieusement l'évolution de l'Acadie à partir de 1632 jusqu'à la fin des années 1670. Son livre parut à Paris en 1672. Le père Clarence-Joseph d'Entremont publia un fac-similé du texte original en 1982.

En 1985, j'ai effectué des fouilles expérimentales poussées pour Parcs Canada afin de vérifier que ce site était vraiment celui du fort Saint-Pierre de Nicolas Denys. On y a déterré partiellement deux constructions de bois et de torchis avec des planchers composés de planches placées sur des traverses lesquelles, à leur tour, reposaient sur des assises de pierre. Les foyers, des âtres qui s'avançaient en saillie dans les chambres, entraînaient la fumée vers des conduits

On voit le fort Saint-Pierre comme un double carré à gauche de la section hachurée. Ce carré est cerné d'une douve. L'entrée du fort se trouve du côté est. Encore à l'est du fort, se trouvent des logements. Carte de la région de St. Peter's, 1731. Copie appartenant aux Archives nationales du Canada, C21721; l'original est conservé au Dépôt des fortifications des colonies, Archives nationales, Centre des archives d'outre-mer, Aix-en-Provence, France.

fig.41



Photo aérienne de St. Peters et du site du fort Saint-Pierre. Le lac Bras d'Or est en haut, l'Atlantique, en bas. Un canal relia les deux entre 1854 et 1869. Maritime Resource Management Service/NS Geomatics Centre, Housing & Municipal Affairs, Nouvelle-Écosse.

fig.42



Vue générale du site du fort Saint-Pierre prise du sommet du fort Dorchester à St. Peters. Photo de R. Ferguson, Parcs Canada.

fig.44



Site du fort Saint-Pierre. En 1876, on a fait construire une maison avec ses dépendances pour l'écluseur du canal St. Peters. La maison se trouve dans le coin nord-est de l'emplacement de l'ancien fort. La muraille nord du fort fait une légère pente à l'est de la maison. La muraille sud n'existe plus, mais se trouvait où l'on voit une autre petite pente près de la route, du côté nord. Photo de R. Ferguson, Parcs Canada.

placés dans les murs. On a trouvé des foyers du même type à Pentagouet et au fort La Tour. Ils se distinguent des foyers anglais qui boîtes à feu avec des cheminées en dehors des murs. Les bâtiments étaient petits, étroits et suivaient un plan linéaire. Des restes de torchis brûlés portant des marques de bois et des restes de bois brûlé indiquent que les bâtiments avaient été des constructions en charpente à murs en torchis. Cette méthode de construction est commune en Normandie, mais on la rencontre assez souvent aussi dans

fig.45



La muraille du fort, vue de l'intérieur du fort. La douve en dehors et la section derrière ont été comblées. Photo de R. Ferguson, Parcs Canada.

fig.46



Les bâtiments n'avaient pas vraiment de fondations; les planchers reposaient simplement sur des pierres alignées à même le sol. Le plancher carbonisé témoigne de l'incendie de 1669. Puisque c'est ici que l'on a trouvé les objets les plus coûteux, on a conclu que c'était probablement la résidence de Nicolas Denys. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.

fig.47

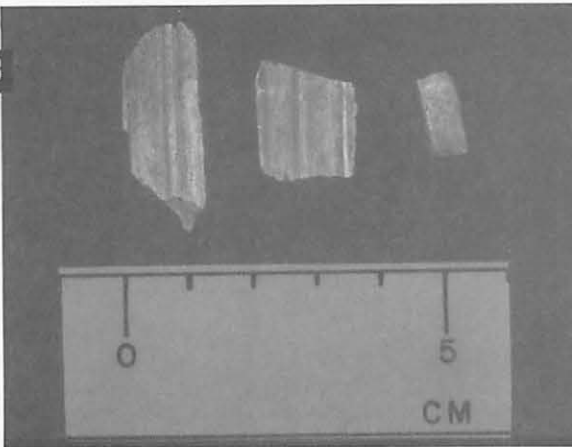


Les deuxième et troisième étages de cette maison de la ville française de Nouvelle-Rochelle démontrent une construction similaire à celle des bâtiments mis au jour au fort Saint-Pierre. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.

le sud de la France (figures 46 et 47). D'après les documents, les bâtiments étaient petits, loin des conditions auxquelles les propriétaires des habitations avaient été habitués en France.

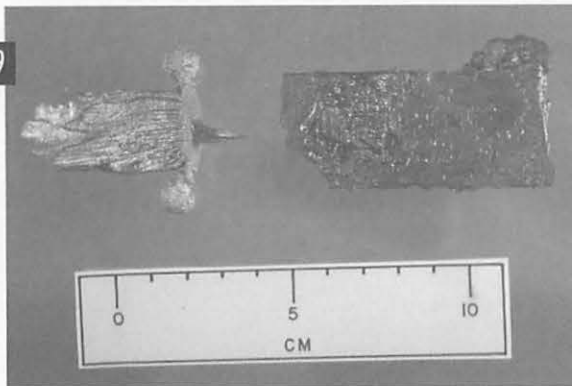
Il y a des preuves de l'existence de classes sociales. Les structures de deux maisons étaient identiques, mais le mobilier de l'une

fig.48



Restes de moulures de plâtre trouvés au fort Saint-Pierre. Photo de Derek Harrison, Parcs Canada.

fig.49



Fragments d'un poignard déterrés au fort Saint-Pierre. En haut, on voit sa gaine de cuir. Photo de Derek Harrison, Parcs Canada.

fig.50



Fragment d'un plat en faïence commune polychrome, moulé en relief et produit en Saintonge en France. Ce fragment, bien que petit, indique qu'au fort Saint-Pierre on utilisait des services de table raffinés semblables à celui illustré ci-après. Photo de Derek Harrison, Parcs Canada.

d'elles était beaucoup plus somptueux que celui de l'autre. On y a trouvé des moulures de plâtre (figure 48) et des objets coûteux tels qu'un beau poignard avec un fourreau de cuir (figure 49). On peut donc conclure que cette maison avait été la résidence de Nicolas Denys lui-même. Les demeures des seigneurs

étaient relativement modestes, bien sûr, mais leur style de vie ne l'était pas, comme en témoigne ce tesson d'un plat moulé en relief (figures 50 et 51). Il est évident qu'ils continuaient à vivre comme des aristocrates entourés de serviteurs et de domestiques. Alaric et Gretchen Faulkner firent les mêmes remarques pour Pentagouet dans le Maine.

Les couverts au fort Saint-Pierre font foi de l'élégance de la table. Le diamètre d'une monture en laiton, ornée d'un chérubin typique de l'époque baroque, est le même que celui d'un ensemble de couverts danois (figures 52 et 53) réservés aux aristocrates. Les petits clous en laiton trouvés dans la maison au mobilier somptueux auraient servi au rembourrage des meubles (figures 54 et 55). Les restes de lissoirs indiquent la présence de collets et de manchettes de lin et de dentelle. Ces lissoirs étaient des morceaux de verre utilisés pour une certaine sorte de repassage (figures 56 et 57). Le tissu à «repasser» encore mouillé était frotté avec le lisseur jusqu'à ce qu'il devienne plat, on le laissait sécher en place avant de le plier. Tout tissu, surtout le lin, lissé de cette façon acquiert une surface lustrée, comme si on l'avait amidonné. Les collets et les manchettes de dentelle représentaient une marque de standing. Il y avait évidemment des servantes dans ce fort, puisque le travail du lavage et du lissage était dévolu aux femmes.

Le créancier de Charles d'Aulnay, Emmanuel Le Borgne, abattit une partie du fort St-Pierre en 1653²⁹, mais sa destruction totale survint accidentellement. Il prit feu par une nuit froide d'hiver en 1669. Nicolas Denys lui-même nous en donne un compte rendu :

*... le feu ayant pris de nuit à un grenier
...embrasa tous mes logemens, toutes mes
marchandises, meubles, munitions, victuailles,
farines, vin, armes, bref tout ce que j'avois dans
ce lieu fut consommé sans pouvoir rien sauver, &
tout mon monde fut obligé aussi bien que moy
d'en éviter la violence tous nus en chemise*³⁰.

Au moment même de l'incendie, le fort était

fig.51



Plat en faïence commune polychrome, moulé en relief et produit en Saintonge en France. Musée d'Orbigny-Bernon, La Rochelle.

fig.52



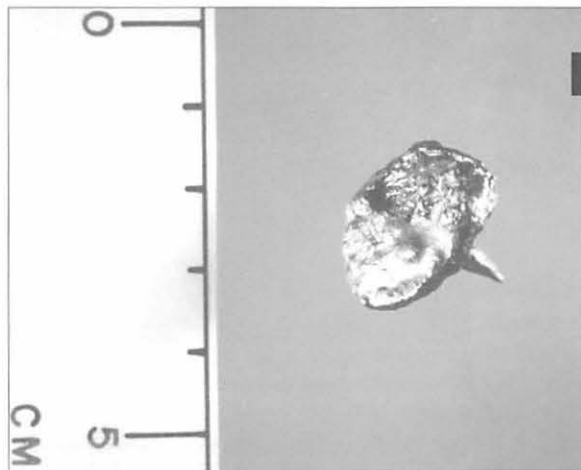
Des montures en laiton ou en bronze indiquent également la richesse de l'un des ménages au fort Saint-Pierre. La pièce avec le chérubin baroque aurait pu orner une boîte à coutellerie. À droite, on voit un morceau du chien d'un fusil à pierre. Photo de B. Wallace, Parcs Canada.

fig.53



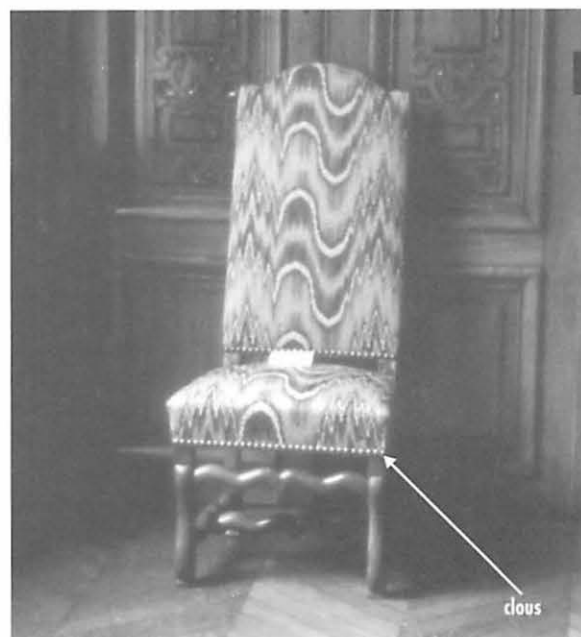
Ustensiles en usage du XIV^e au XVI^e siècle; bol en verre des environs de 1500; pichet en étain des environs de 1400; bol en argent des environs de 1300; cuiller en argent des environs de 1500, assiette en étain des environs de 1500; couteaux et fourreau des environs de 1500. Photo de Lennart Larsen, Musée national, Copenhague, Danemark.

fig.54



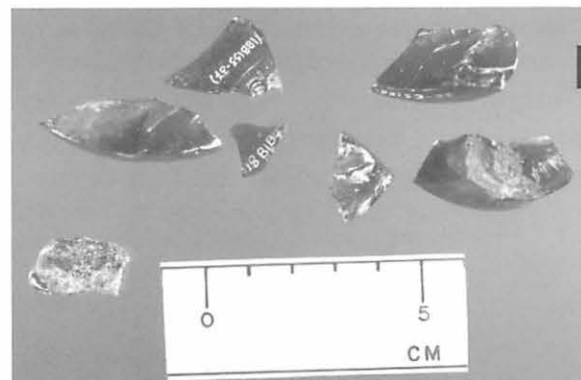
Petits clous en laiton provenant de la résidence présumée de Nicolas Denys. Photo de Derek Harrison, Parcs Canada.

fig.55



Fauteuil rembourré datant du XVII^e siècle montrant de petits clous comme ceux trouvés au fort St-Pierre. Musée d'Orbigny-Bernon, La Rochelle.

fig.56



Fragments de lissoirs déterrés au fort Saint-Pierre. L'analyse a indiqué que le verre avait été teint en bleu avec du cobalt, mais que la couleur avait été altérée par le feu dont la chaleur avait d'ailleurs brisé le verre. Photo de Derek Harrison, Parcs Canada.

19. Birgitta Wallace, *The French Forts on St Peters Bay, Cape Breton Island, NS*. Rapport à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Halifax, Parcs Canada, 1985; *The Nicolas Denys Site Test Excavations 1985 with two appendices by Denise Hanson*, manuscrit, Halifax, Parcs Canada, 1985.

20. Selon certains documents, Joseph serait né en 1639, ce qui lui aurait donné douze ans en 1651. Et pourtant dans un document daté de 1658, où il plaide pour ses droits en tant que gouverneur héréditaire de l'Acadie, il dit avoir vingt-deux ans et aller sur ses vingt-trois ans, ce qui sous-entend qu'il est né en 1636 ou en 1637 (Lauvrière, p. 166). Son grand-père, René de Menou de Charnizay, en tant que son tuteur, devint gouverneur de l'Acadie. Le titre fut contesté par le commerçant Emmanuel Le Borgne de La Rochelle, l'un des créanciers de Charles d'Aulnay. Le Borgne revendiquait, non seulement la seigneurie de Port-Royal, mais aussi la seigneurie en France. Voir Clarence-Joseph d'Entremont, *Histoire du Cap-Sable de l'an mil au traité de Paris, 1763*, vol 2, Eunice, Louisiane (É.-U.), Hebert Publications, 1981, p. 716 et 747 ; Lauvrière, p. 23; Massignon, p. 474.

21. Faulkner et Faulkner, p.86-88.

22. Barka, p. 86-88.

23. Dolby and Associates, *Palynological Analysis of Coal Samples from Excavations at Fort Anne, Annapolis Royal, Nova Scotia*. Typescript report. (Halifax, N.S.: Parks Canada, 1996.)

24. Faulkner et Faulkner, p. 136-137.

25. Villebon, 27 october 1699, cité par Webster, p. 129.

26. Henderson.

27. Leonard et Leonard.

28. Nicolas Denys, *Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale avec l'Histoire naturelle du Pais* texte compris avec la version anglaise faite et commentée par William F. Ganong, Toronto, The Champlain Society, 1908.

29. D'Entremont, *Nicholas Denys*, p. 478.

30. Denys, p. 468.

31. Dawson.

Certains aspects de la vie des femmes dans l'ancienne Acadie

Brenda Dunn

La vie des femmes en Acadie avant la Déportation de 1755 est un thème d'immense envergure. Mon objectif dans cet article est modeste : offrir une idée de ce qu'était la vie de ces femmes en examinant certains aspects de leur culture matérielle, de leur vie familiale, de leur situation juridique. La plupart de mes renseignements portent sur Port-Royal, la région pour laquelle nous avons le plus de documentation et qui a fait l'objet de fouilles archéologiques. Je présente de plus certains portraits et images modernes afin de susciter un sens de l'époque et de l'endroit dont je parle.

fig.1

Des familles acadiennes dans un verger à Port-Royal au XVIII^e siècle. Parc Canada/ artiste : Terry MacDonald.



La scène dépeinte à la figure numéro 1 est nécessairement conjecturale. En effet, comme il reste très peu de documents de l'époque, il est difficile de se prononcer avec certitude. C'est dans la correspondance entre les fonctionnaires de Port-Royal et le Ministre de la marine en France, responsable des colonies à la cour de Louis XIV, que l'on trouve les renseignements les plus détaillés. Toutefois, les cas mentionnés sont des exceptions; ils ne reçurent l'attention des pouvoirs publics que parce qu'ils présentaient des problèmes. En examinant comment les règles

de conduite avaient été enfreintes, on arrive à comprendre quelles étaient les normes de la société de l'époque.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la famille était le pilier de la société acadienne. En 1650, une cinquantaine de familles vivaient déjà à Port-Royal ou dans les alentours et c'est d'elles qu'est issu le peuple acadien.¹ La société acadienne était un système complexe de relations familiales qui unissaient la colonie. En fait le système acadien d'une agriculture basée sur des prés endigués exigeait une collaboration que facilitaient ces relations familiales.

Dans une société basée sur des réseaux familiaux, les femmes jouaient évidemment un rôle de première importance. Elles étaient concernées dans presque tous les aspects de la vie de la colonie. En 1707, date du dernier recensement avant la conquête anglaise de 1710, les femmes formaient presque la moitié de la population adulte dans les établissements importants de la colonie.² Parmi les 1500 personnes recensées, 240 adultes sur 475 étaient des femmes, dont 223 femmes mariées, 15 veuves, deux célibataires et une religieuse, la sœur Chausson (ou Chauzon). Le nombre de célibataires des deux sexes était probablement plus élevé que ne l'indique le recensement, puisque les enfants adultes qui n'étaient pas mariés vivaient d'habitude avec leurs parents et figuraient dans la catégorie des «garçons de plus de quatorze ans» ou des «filles de plus de douze ans» même s'ils avaient plus de vingt ans. Il est bien évident que le recensement ne savait où placer la sœur Chausson, puisqu'elle figure parmi les «filles de plus de douze ans»³.

Il y avait très peu de variété dans les noms féminins en Acadie. La majorité de femmes s'appelaient Marie, Anne, Madeleine (Magdeleine), Marguerite, Cécille, Jeanne, ou Françoise. L'une des raisons était que les enfants prenaient souvent le nom de leur marraine. Les femmes gardaient leur nom de jeune fille toute leur vie. Par conséquent Cécille Landry, femme de Pierre Theriot, fut Cécille Landry toute sa vie, mais aussi madame Theriot et, après la mort de son mari, devint la veuve Theriot. Par contre la veuve d'un seigneur était «Madame» au lieu de «la veuve», comme on le voit dans le recensement de 1707 où l'on trouve «M^{de} Belleisle veuve», «M^{de} Freneuse» et «M^{de} Belleisle» ainsi que «la veuve Naquin».

La société acadienne, plus égalitariste que la société française de la fin des XVII^e et XVIII^e siècles, comprenait néanmoins une certaine stratification. Le niveau supérieur consistait en des familles seigneuriales, comme les Mius d'Entremont, les de La Tour et les Damour. La concession d'une seigneurie donnait du prestige, bien sûr, mais la famille n'était pas nécessairement riche. Les familles bien établies, relativement prospères et qui commandaient le respect de la communauté, comme les Bourgeois, les Melanson et les Robichaud, mais qui n'avaient pas reçu de concessions seigneuriales, appartenaient également à



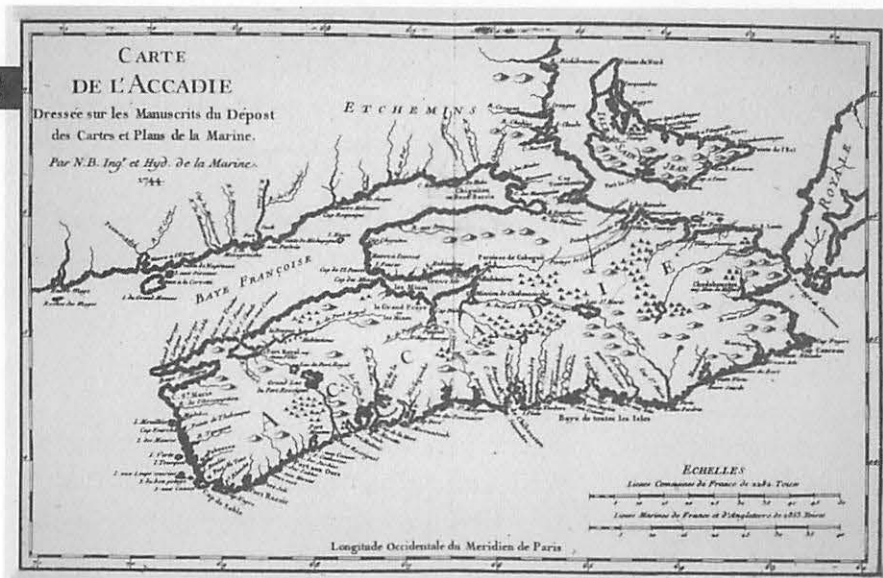
fig.3

Les établissements acadiens étaient généralement situés sur des hauteurs à côté des marais salants des rivières et des baies de la baie de Fundy. Maquette : Musée canadien des civilisations, Hull.

l'élite de la société acadienne. À ces deux groupes on peut joindre les fonctionnaires venus de la France et les officiers affectés à la colonie avant 1710, dont beaucoup épousèrent des Acadiennes.

Les Acadiens s'établirent principalement le long des rivières et des baies de la baie de Fundy, dite la Baye Française (figure 2). La majorité d'entre eux vivaient dans de petits établissements familiaux dispersés sur les hauteurs donnant sur les marais salants (figures 3 et 4). Les établissements étaient le plus souvent créés par deux époux et ils s'élargissaient au fur et à mesure que leurs enfants s'établissaient près de leurs parents. Les membres de l'établissement travaillaient ensemble et avec leurs voisins des établissements contigus à construire des digues et à cultiver les marais asséchés. La baie de Fundy et ses rivières servaient de

fig.2



Carte de l'Acadie, 1744, Bellin. «Carte de L'Acadie dressée sur les Manuscrits du Dépôt des Cartes et Plans de la Marine» Archives nationales du Canada NMC-19267.



fig.4

Maquette d'un établissement acadien du XVIII^e siècle construite selon des renseignements historiques et archéologiques récents. Musée canadien des civilisations.

voies de communication entre les établissements ainsi qu'avec le monde extérieur. Les Acadiens s'intéressaient surtout à l'agriculture, mais beaucoup d'entre eux se sentaient à l'aise en mer : ils pratiquaient la pêche côtière et commerçaient avec la Nouvelle-Angleterre, Louisbourg et même des régions plus éloignées. Des installations de pêche s'éparpillaient le long des côtes.

Les trois régions principales de colonisation étaient Port-Royal sur la rivière Dauphin (maintenant l'Annapolis), Chignectou sur l'isthme de Chignectou et Les Mines (la région autour du bassin des Mines) (figures 5 et 6). La population de la région des Mines augmenta, et Piziquid (près de Windsor) et Cobequid (près de Truro) devinrent des districts distincts. Chacune

des trois régions principales comprenait un établissement ou un village principal : Grand-Pré aux Mines, Beaubassin à Chignectou et Port-Royal sur la rivière Dauphin. De nos jours, nous les appellerions des centres de service pour les communautés rurales avoisinantes. On y trouvait l'église et son presbytère, le notaire, le chirurgien, l'auberge et la taverne. À Port-Royal, par exemple il y avait un salon de billiard dans les premières années du XVIII^e siècle.

Les petits établissements familiaux étaient des fermes avec leurs dépendances et leurs jardins potagers clôturés contre les animaux, tant apprivoisés que sauvages (figures 7 et 8). Certains établissements avaient un moulin afin de transformer en farine le blé des marais (figures 9 et 10). Les maisons



fig.5

Maisons, granges et église près du fort Beauséjour, sur l'isthme de Chignectou, peu avant la Déportation. «Vue du fort français à Beauséjour, 1755» C61623. Copie appartenant aux Archives nationales du Canada d'un original qui se trouve au British Museum, à Londres.

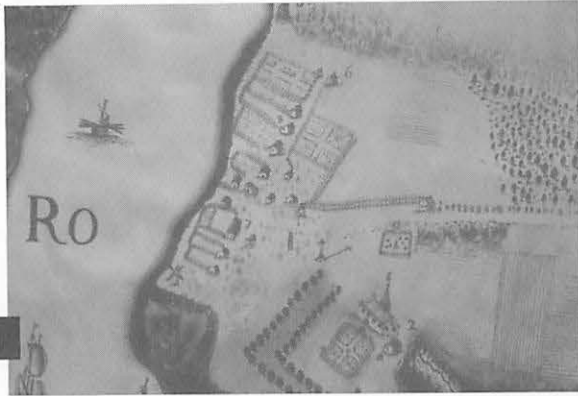


fig.6

En 1686 l'établissement principal de Port-Royal se composait de maisons de bois à un étage aux cours clôturées et aux jardins symétriques, d'un moulin à vent, d'une église, d'un presbytère et d'un cimetière, ainsi que deux magasins anglais datant des années 1660 (période de la domination anglaise). Détail : Archives nationales du Canada, «PLAN TRES EXACT DV Terrain ou sont scituees les maisons du Port Royal et ou lon peut faire une Ville considerable», C35567. Copie appartenant aux Archives nationales du Canada d'un original qui se trouve au Dépôt des cartes et plans de la Marine, en France.



fig.7

Maquette d'une ferme acadienne dans une petite localité rurale. On remarquera les maisons à un étage et les potagers à la française qui figurent sur le plan de 1686 (figure 6). La femme assise derrière la maison conserve des herbes du jardin. Musée canadien des civilisations.



fig.8

Les Acadiens construisaient leurs bâtiments à l'aide de matériaux tirés de leur milieu naturel : chaume, bardeaux fabriqués dans la région, bois pour la charpente, foin du marais et boue pour le torchis des murs, boue encore pour le revêtement extérieur des murs et de la cheminée. Musée canadien des civilisations.



fig.9

Maquette d'un village acadien. Musée canadien des civilisations, Hull.



fig.10

Maquette d'un village acadien. Musée canadien des civilisations, Hull.



fig.11

Construction d'une maison dans la région de Port-Royal. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Ecosse/artiste : Azor Vienneau 87.120.1



Reconstruction d'une maison de charpente aux murs remplis de pierres. Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Parcs Canada.

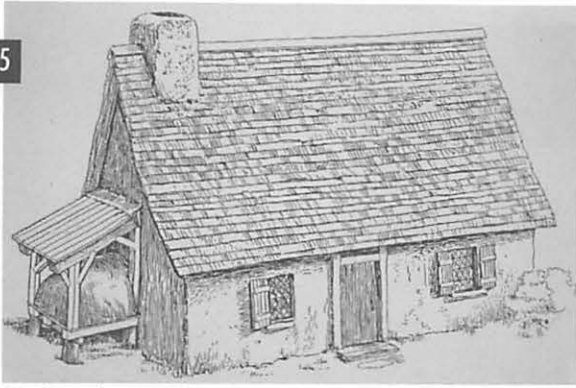
Les piquets utilisés pour remplir les murs des bâtiments de Louisbourg venaient des forêts des alentours, comme on le voit dans la reconstruction de cet édifice de charpente. Parcs Canada.



fig.12
fig.13
fig.14

Une animatrice en costume de paysanne ouvre les contrevents d'une maison de charpente aux murs remplis de piquets, Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Parcs Canada.

fig.15



Dessin conjectural de l'une des maisons dégagées par les fouilles au site Melanson. Parcs Canada/ artiste : Kevin Sollows.

fig.16



Conception artistique de la maison mise au jour par les fouilles à Belleisle et de la propriété environnante. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.84.3

fig.18



Fours extérieurs dégagés par les fouilles, à Belleisle ainsi qu'à l'établissement Melanson. À Belleisle, ce four chauffait peut-être la porcherie située au-dessous, comme dans la maison acadienne de la fin du XVIII^e siècle de Minudie. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.120.5

étaient généralement basses, à un étage ou à un étage et demi, des constructions à charpente, style populaire en Nouvelle-France et au Québec, à Louisbourg, à Plaisance et même en Louisiane. Les murs étaient faits de montants de bois équarris à la main et d'un remplissage qui variait selon les matériaux disponibles. À Port-Royal, les murs étaient remplis d'un mélange de foin de marais et de boue. Pour protéger ce remplissage contre les éléments, on y appliquait du badigeon ou des planches. Les toits variaient : certains étaient de chaume, d'autres de bardeaux de pin ou de simples planches (figures 11, 12, 13 et 14). Dans les années 1980, des archéologues firent des fouilles dans deux établissements acadiens près de l'ancien Port-Royal. David Christianson du Musée de la Nouvelle-Écosse examina une maison ainsi qu'une partie d'une autre à Belleisle, qui avait pris le nom de son seigneur, Alexandre Le Borgne de Belleisle, et qui avait été l'établissement le plus important de Port-Royal avant la Déportation.⁴ Andrée Crépeau, archéologue de Parcs Canada au lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg, examina le site d'une maison de l'établissement Melanson⁵ et découvrit quatre constructions. Les deux sites se trouvent sur la rive nord de la rivière Annapolis, dans l'ancienne région de Port-Royal, à environ seize kilomètres l'un de l'autre (figures 15, 16 et 17).

Un des détails architecturaux les plus intéressants découverts à Belleisle et à l'établissement Melanson est un four extérieur situé contre le mur ouest de la maison (figures 18, 19 et 20). C'est là que la ménagère acadienne faisait cuire le pain de sa famille. Il est tentant de conclure que ces fours étaient caractéristiques des maisons de Port-Royal. En tout cas, on n'a pas découvert l'existence d'une boulangerie où les Acadiens auraient acheté leur pain, comme on le faisait dans les centres urbains tels que Louisbourg, Québec et Montréal.

Ces deux fouilles ont beaucoup élargi nos connaissances de la culture matérielle des

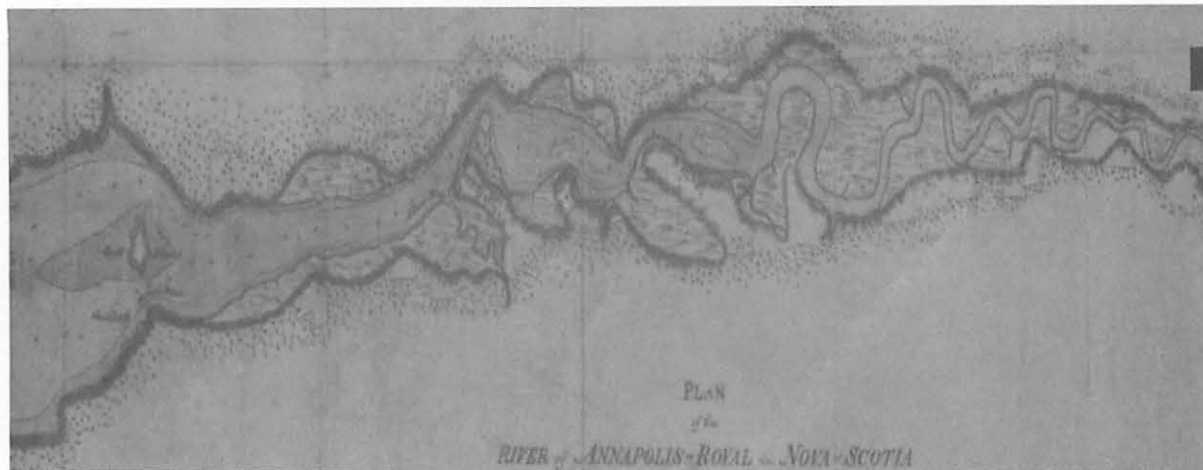


fig.17

La colonie acadienne à Port-Royal en 1753. L'établissement Melanson était le premier au-dessus de Goat Island (l'île aux chèvres). L'établissement de Belleisle fut construit autour du marais en forme de U, au-dessus des mots Nova-Scotia. «Plan of the RIVER of ANNAPOLIS-ROYAL in NOVA-SCOTIA. Surveyed in the Year 1733 by Mr. George Mitchell Dep.^y Surveyor of the Woods, Corrected and Amended from other Surveys &c 1753» NMC-003417. À partir d'une copie déposée aux Archives nationales du Canada d'un original qui se trouve à la British Library, à Londres.



fig.19

Une ouverture au fond de l'âtre de la cuisine permettait à la ménagère acadienne de se servir du four qui était bâti contre le mur arrière de la maison. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.84.17.N-13,739



fig.21

Recréation de la cuisine de Belleisle, meublée de reproductions en céramique de Louisbourg. Photo : Roger Lloyd. Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.



fig.20

Recréation de l'intérieur de la maison de Belleisle, basée sur des renseignements archéologiques probants et sur des documents de l'époque. La jeune fille porte un pot à lait. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.120.8



fig.23

Objets ménagers rarissimes d'une maison acadienne d'avant la Déportation (région de Grand-Pré) : deux pots de fer, huilier et vinaigrier en verre et leur socle en faïence. Parcs Canada.



fig.22

Marmite en terre cuite, venue de la France, mise au jour par les fouilles au site Melanson. Landmark Designs Ltd. Parcs Canada.



fig.24

Reconstruction d'un foyer acadien. Photo : Roger Lloyd. Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.

fig.25



Dans les ménages des colonies françaises, on accrochait les pots au-dessus du feu à l'aide d'une crémaillère. L'expression moderne «pendre la crémaillère» remonte à cette époque, car on «pendait» une crémaillère dans la cheminée quand on s'installait dans un nouveau logement. Photo : Roger Lloyd. Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.

Acadiens. Autrefois, on avait tendance à penser que les Acadiens vivaient de façon primitive, repliés sur eux-mêmes. Robert Hale, qui s'y rendit depuis le Massachusetts en 1731, contribua à cette idée erronée en constatant qu'il n'avait vu que deux chopes «parmi tous ces Français» dont une était ébréchée.⁶ Il est douteux que l'on doive le croire sur ce dernier point. Les céramiques mises au jour lors des deux fouilles venaient de France, d'Allemagne, d'Angleterre, du bassin méditerranéen et de Nouvelle-Angleterre. Les Acadiens les avaient obtenues en commerçant avec d'autres colonies comme la Nouvelle-Angleterre et Louisbourg ou bien directement de France. La grande similarité entre les céramiques mises au jour à Belleisle et à Louisbourg permet de meubler une cuisine conjecturale à Belleisle avec des reproductions en céramique et en fer de la collection de la forteresse de Louisbourg (figure 21).

Ces objets nous donnent un lien tangible avec la ménagère acadienne. La marmite de terre du site Melanson (figure 22) appartenait probablement à Anne Bourg, la femme de Charles Melanson fils. Elle aurait fait cuire les repas de sa famille dans cette marmite en la plaçant directement sur les charbons ou en l'accrochant à un anneau de fer au-dessus des charbons. On préparait le ragoût dans des pots en fer semblables à

ceux que l'on a déterrés dans un champ de la région de Grand-Pré (figure 23). Le petit se trouvait dans le grand, ainsi que des burettes en verre qu'on a longtemps cru être des objets du culte cachés lors de la Déportation. Il est plus probable qu'il s'agissait d'un huilier et d'un vinaigrier, objets que l'on trouvait communément dans les ménages français du XVIII^e siècle. En tout cas, quelqu'un y tenait assez pour prendre la peine de les cacher.

Un inventaire des objets ménagers dressé en 1705 à Port-Royal comprenait des pots en fer.⁷ Outre ces pots, Marguerite de Saint-Étienne de La Tour, la veuve Plemarais, avait aussi une poêle, une broche et une crémaillère, où la ménagère accrochait ses pots au-dessus des charbons (figures 24 et 25). La plupart de ses assiettes et de ses plats étaient en étain, comme c'était la coutume à l'époque. Sur l'inventaire figurent une nappe et six serviettes travaillées à la main ainsi que deux fers à repasser. Personne n'avait un seul fer; si on en avait un, on avait deux : un sur le feu pendant qu'on se servait de l'autre. Ces objets nous donnent une idée de la technologie dont disposaient les Acadiennes, connues pour leur industrie, surtout dans les domaines de la cuisine et de la confection de vêtements pour leurs familles nombreuses.

Comment s'habillaient les Acadiennes? C'est une question qui est fréquemment posée. Nous ne pouvons pas y répondre avec certitude, parce que nous ignorons si les Acadiennes amenèrent avec elles le costume de leur région de France. Jusqu'à preuve du contraire, il faut supposer qu'elles portaient ce que l'on appelle le costume générique de l'époque (figures 26 et 27). Les dessins et



fig.26

Des Acadiennes en costume traditionnel, devant la statue d'Évangéline pendant les Journées acadiennes au Lieu historique national de Grand-Pré. Parcs Canada.

fig.27



Conception artistique de la récolte du foin salé près d'une digue. Les Acadiens mettaient le foin à sécher sur des «chaffauds à foin» avant de s'en servir comme fourrage. Parcs Canada/artiste : Claude Picard.

fig.28



Les costumes que l'on voit dans ce tableau de la récolte du foin salé sont basés sur des reproductions confectionnées à Louisbourg et portées par des acteurs et des actrices du film *Premières Terres Acadiennes*, documentaire sur les découvertes faites lors de la fouille de Belleisle. Il s'agissait d'un projet pédagogique réalisé conjointement par les ministères de l'éducation des trois provinces maritimes. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.12.4

fig.29



Acteurs et actrices acadiens en costume reproduits à Louisbourg pendant le tournage de *Premières Terres Acadiennes*. Photo : Roger Lloyd. Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.

fig.30



Animateur et animatrices en costume du XVIII^e siècle au Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Parcs Canada

fig.31



Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Parcs Canada

fig.32



Les sabots étaient des chaussures résistantes et pratiques, qu'on portait aussi bien dans la maison qu'en dehors. Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Parcs Canada

fig.33



Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Parcs Canada

peintures de Parcs Canada et d'autres projets, comme les peintures qu'Azor Vienneau fit de Belleisle, représentent le résultat de recherches minutieuses sur le costume féminin en France au XVIII^e siècle faites pour le programme d'animation à la forteresse de Louisbourg. En effet, les costumes de certaines des peintures d'Azor Vienneau sont basés sur des reproductions en usage à Louisbourg (figures 28 et 29).

On croit que le costume de tous les jours de l'Acadienne se composait d'une chemise de lin, d'une veste avec ou sans manches et d'une jupe de laine ou de lin. La jupe était souvent rayée. Un tablier, un fichu et une coiffe auraient complété l'ensemble. À cette époque, aucune femme respectable ne serait sortie tête nue. Il est possible que les femmes aient porté la coiffe de différentes régions de France. Elles portaient des bas tricotés et des sabots pour tous les jours et probablement des chaussures de cuir pour aller à la messe (figures 30, 31, 32, 33).

Il faut noter que le costume des Acadiennes variait selon l'époque, selon le style de vie et selon l'occasion. La mode évoluait évidemment avec le temps, surtout pour les femmes de la bonne société. Les vêtements que portait Jeanne Motin, femme du gouverneur Charles de Menou d'Aulnay à Port-Royal dans les années 1640 étaient très différents de ceux que porteraient ses descendantes lors de la Déportation en 1755, presque 110 ans plus tard (figure 34). Les femmes des familles prospères avaient probablement de beaux atours pour les grandes occasions. Les femmes acadiennes de certains des fonctionnaires et officiers du XVIII^e siècle fréquentaient le gouverneur et se rendaient parfois en France. Il est bien probable que même le commun des mortels avait des vêtements pour les grandes occasions, comme les mariages et la messe (figures 35 et 36).

Des observateurs, français et anglais, louent l'adresse et l'industrie des Acadiennes qui, entre autres, confectionnaient les vêtements de leur famille. Elles tissaient le

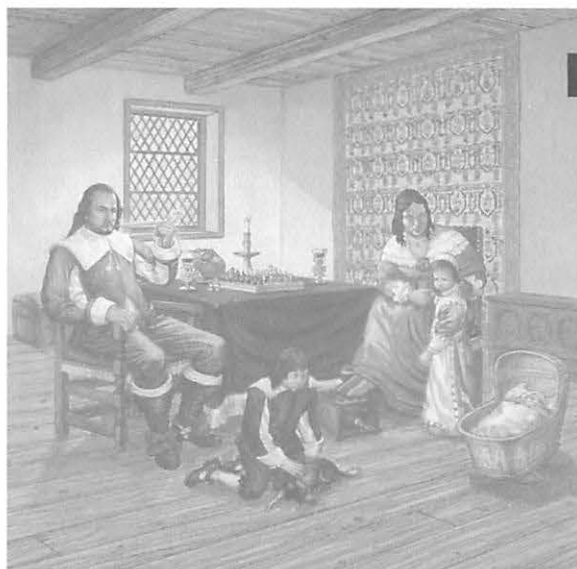


fig.34

Monsieur et madame d'Aulnay avec trois de leurs enfants à Port-Royal dans les années 1640. Les vêtements sont basés sur des renseignements comparatifs de l'époque ainsi que sur un portrait que l'on croit être d'Aulnay. Parcs Canada/artiste : Terry MacDonald



fig.35
fig.36

Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Parcs Canada



Familles acadiennes à la sortie de la messe. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.120.7



fig.37

Les Acadiennes apprenaient à leurs filles à faire des vêtements chauds pour le long hiver acadien. Photo : Roger Lloyd. Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.



fig.38

Les vestiges de ciseaux (à gauche), les épingles et le dé à coudre trouvés dans les fouilles de l'établissement Melanson sont des souvenirs tangibles du travail des Acadiennes : confection et raccommodage des vêtements de la famille. Ces objets appartenaient probablement à Anne Bourg, épouse de Charles Melanson fils. Parcs Canada/photo Landmark Designs Ltd.

fig.39

Jupe acadienne rayée, tissée à la main portée par Mme Marguerite Bellefontaine à Chezzetcook vers 1850. Inscrite sous le nom de «jupes» par le conservateur du musée, Harry Piers. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/photo de Scott Robson NSM35.13d

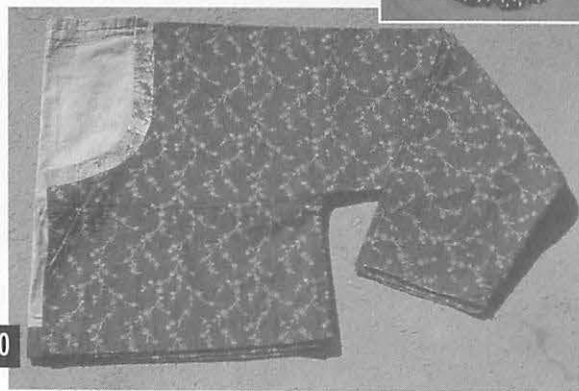
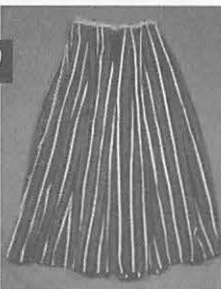


fig.40

Veste acadienne en tissu imprimé portée par Mme Marguerite Bellefontaine à Chezzetcook vers 1850. Inscrite sous le nom de «mantelet» par le conservateur du musée, Harry Piers. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/photo de Scott Robson NSM35.13c

lin qu'elles avaient cultivé pour en faire des chemises et filaient la laine de leurs moutons dont elles faisaient des habits, des bas et chaussettes, des gants et mitaines ainsi que des bonnets. On a retrouvé des outils de couture à l'établissement Melanson (figures 37 et 38). Les Acadiens importaient des tissus de la Nouvelle- Angleterre et aimaient, disait-on, le rouge. L'un de nos observateurs du XVIII^e siècle, Brook Watson, raconte que les Acadiennes découpaient le molleton écarlate anglais et le tissaient pour former les rayures de leurs habits.⁸ Les raies étaient communes dans les vêtements quotidiens de l'époque. Watson prétend que les seules teintures dont elles disposaient étaient le noir et le vert.

La tradition des jupes à rayures persista jusque vers le milieu du XIX^e siècle. Vers 1850, l'Acadienne Marguerite Bellefontaine allait à la messe à Chezzetcook (Nouvelle-Écosse) vêtue d'une jupe de toile du pays à rayures noires et blanches et d'une veste fleurie. Ces deux vêtements, qui font aujourd'hui partie de la collection du Musée de la Nouvelle-Écosse, sont les vêtements féminins traditionnels les plus anciens que l'on connaisse (figures 39 et 40). Le Village historique acadien de Caraquet a une reproduction basée sur l'original (figure 41).

Les descriptions des vêtements des Acadiennes du XVIII^e siècle sont rares et peu détaillées et viennent d'étrangers, souvent des habitants de la Nouvelle-Angleterre. Robert Hale, du Massachusetts, nous donne cette description des Acadiennes qu'il rencontra à Chignectou :

Les femmes ici sont aussi différentes des femmes de la Nouvelle-Angleterre dans leurs vêtements (en plus de porter des sabots) qu'elles ne le sont des traits et du teint du visage, qui est très foncé parce qu'elles sont forcées de vivre dans la fumée à cause des moustiques en été et du froid en hiver....La démarche des gens est différente de celle des Anglais parce que les femmes font des enjambées plus longues que les hommes. Les vêtements des femmes sont d'assez bonne qualité, mais on dirait qu'elles se sont

fig.41

Reproduction d'un costume acadien, basée sur les vêtements de Chezzecook qui se trouvent dans la collection du Musée de la Nouvelle-Écosse. Musée de la Nouvelle-Écosse/ Photo de Scott Robson



*habillées à la fourche, et leurs bas leur tombent souvent sur les talons.*⁹ (Trad.)

Abijah Willard, un officier de la Nouvelle-Angleterre qui avait participé à la capture du fort Beauséjour en 1755, fut également frappé par le fait que les femmes portaient des sabots, coutume normale en France mais pas en Angleterre ni en Nouvelle-Angleterre. Lors d'une visite faite à des villages acadiens en juillet 1755, il commenta qu'il avait vu beaucoup de femmes et de jeunes filles. Elles ont bonne mine, dit-il, mais leurs pieds sont étranges dans les sabots qu'elles portent toutes.¹⁰

Les vêtements étaient adaptés à la vie dans la colonie. Lors d'une visite à Chignectou en 1686, l'Intendant de la Nouvelle-France nota que les Acadiens portaient des mocassins comme ceux des Autochtones, qu'ils avaient confectionnés eux-mêmes.¹¹ Le sieur de Dièreville, qui visita Port-Royal en 1699, commenta également que, tout comme les Autochtones, les Acadiens chassaient le phoque et portaient aussi des mocassins en peau de phoque.¹² Ils portaient probablement ces mocassins chauds et imperméables par temps froid et humide. Les Acadiens adoptèrent d'autres objets des Mi'kmaq et des Malécites tels que leurs canots de bois et d'écorce de bouleau. D'après une observation faite en 1692 les

Acadiens, hommes tant que femmes, étaient des canotiers habiles.¹³

Plusieurs décennies plus tard, Brook Watson commenta que les Acadiens étaient vêtus confortablement, et souvent élégamment, de fourrures (ours, castor, renard, loutre et martre) ainsi que de vêtements de lin et de laine. On voit ici une similarité possible avec le Québec, au climat encore plus froid, où le commerce des fourrures était florissant.

Parmi les objets mis au jour à l'établissement Melanson, il y avait des perles (figure 42), pas des perles pour le commerce mais des perles qu'on enfilait pour en faire des colliers. Les colliers ras-du-cou étaient très à la mode en France au XVIII^e siècle, et on les voit souvent dans les portraits de bourgeoises de l'époque, parfois sous la forme d'un simple ruban noir. Il serait très surprenant que les femmes riches ne se soient permis certains luxes. En 1690, plusieurs Acadiennes portèrent plainte contre l'abbé Claude Trouvé, curé de Beaubassin, qui leur avait refusé l'absolution parce qu'elles portaient des dentelles et des rubans.¹⁴ Il attendait, disait-il, des femmes qui venaient se confesser qu'elles portent une coiffe qui ne cachait pas les yeux. Le sens de ses paroles n'est pas clair.

Parmi les marchandises que le négociant Abraham Boudrot apporta de Boston pour vendre à Port-Royal en 1692, il y avait de la dentelle de soie et des rubans bleus (figure 43). Il est d'ailleurs intéressant de noter la présence du maître tailleur Jean-Baptiste

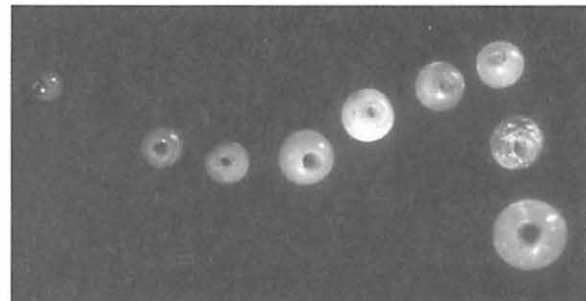


fig.42

Ces perles auraient été enfilées sur un ruban pour faire un collier ras-du-cou pour une Acadienne élégante, probablement Anne Bourg. Pares Canada/ Photo de Landmark Designs Ltd.

Naquin, dit l'Étoile, dans la région de Port-Royal des années 1690 jusqu'à son décès en 1706. La majorité des Acadiennes confectionnaient elles-mêmes tous leurs vêtements. Elles filaient, tissaient et cousaient des habits pratiques pour tous les jours (figure 44).

La plupart des Acadiennes s'exprimaient en tant qu'épouses et mères de famille. Dans la société acadienne, les célibataires étaient rares, et les veufs et veuves se remariaient généralement. On note l'influence de l'église dans le fait qu'on ne célébrait pas de mariages pendant l'Avent et le Carême. De plus il y avait peu de mariages au temps des semences au printemps et pendant la moisson en automne.

Dans son examen démographique de Port-Royal entre 1650 et 1755, Gisa Hynes découvrit que, dans presque la moitié des mariages célébrés à Port-Royal entre 1702 et

1714, l'un des partenaires, normalement le mari, était né ailleurs, souvent dans une autre région de l'Acadie ou dans une autre colonie, ou en France.¹⁵ Elle découvrit que les Acadiennes se mariaient plus jeunes qu'en France, avaient plus d'enfants et continuaient régulièrement à donner naissance à des enfants jusqu'à l'âge de quarante ans et même plus. Dans les cas où les deux époux vivaient jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, les femmes qui s'étaient mariées avant l'âge de vingt ans avaient eu, en moyenne, 10,5 enfants. Gisa Hynes place l'âge moyen du mariage chez les femmes de Port-Royal à vingt et un ans, soit trois ou quatre ans plus tôt qu'en France. Il est probable que l'âge moyen du mariage était bien plus bas au XVII^e siècle. Un bref examen des mariages à Port-Royal au XVII^e siècle révèle que les femmes se mariaient souvent avant l'âge de 20 ans. C'était certainement le cas à l'établissement Melanson, l'un des villages familiaux de la région de Port-Royal.

L'établissement Melanson fut établi vers 1664, à la suite du mariage de Marie Dugas, âgée de seize ans, à Charles Melanson, né en Angleterre d'une mère anglaise et d'un père huguenot. Charles et Marie eurent quatorze enfants, le premier quand elle avait seize ans et le dernier quand elle avait quarante-cinq ans. Huit des quatorze enfants construisirent des maisons dans l'établissement, près de leurs parents, mais pas tous en même temps et pas tous immédiatement après leur mariage. Certaines filles épousèrent des hommes d'autres régions de l'Acadie et quittèrent Port-Royal. Toutes les filles se marièrent tôt : Françoise n'avait que quatorze ans lorsqu'elle épousa Jean Sire (qui en avait seize) et s'installa dans la maison de sa belle-mère à Chignectou.

L'établissement Melanson était situé sur la hauteur surplombant le grand marais Saint-Charles (aujourd'hui le marais Queen Anne) sur la rivière Annapolis. En collaboration avec leurs voisins d'en face, les Guilbeau, les Melanson construisirent leur

fig.43



En 1692, l'Acadien Abraham Boudrot, capitaine de navire et négociant, importa de Boston de la dentelle, des rubans et des tissus ainsi que d'autres objets plus terre-à-terre tels que des manches de hache et des lames de faux (dans les deux baluchons). Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.120.3

fig.44



Photo de Roger Lloyd, ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.

première digue dans les années 1660. D'après le premier recensement effectué en Acadie, en 1671, les Melanson étaient propriétaires de vingt arpents de terre labourable et les Guilbeau de quinze arpents.¹⁶ Les vingt arpents des Melanson représentaient la deuxième propriété en étendue de l'Acadie. Le jeune couple avait en outre quarante têtes de bétail, le plus grand troupeau de la colonie. Dès 1708, une deuxième digue, cette fois plus proche de la rivière, avait été construite et permettait de gagner d'autres terres sur le marais. Ces terres sont encore cultivées de nos jours, et les digues construites par les Melanson et les Guilbeau sont encore visibles.

En 1708, il y avait cinq maisons dans l'établissement, dont quatre appartenaient aux Melanson. Ces maisons portent quatre noms différents. Deux des quatre ménages avaient à leur tête des femmes, des veuves qui, à la différence de la plupart des veuves acadiennes, ne s'étaient pas remariées. Les maisons où l'on voit les noms «M^e la Ramée» et «J. Belliveau» appartenaient à la matrone de l'établissement, Marie Dugas, et à sa fille, Magdeleine Melanson. Charles Melanson, parfois nommé «Melanson dit La Ramée», était mort vers 1700. Dans le recensement de 1701, Marie Dugas est décrite comme veuve avec cinq enfants à charge âgés de huit à quinze ans, dont les deux aînés étaient des jumeaux. Jean Belliveau avait succombé à des blessures reçues lors de l'attaque sur Port-Royal par la Nouvelle-Angleterre en septembre 1707; il était probablement membre de la milice acadienne. Magdeleine, qui avait une trentaine d'années à la mort de son mari, éleva ses quatre enfants dans l'établissement et y resta apparemment jusqu'à la fin de ses jours; elle ne remaria jamais. Marie Dugas survécut de trente-sept ans à Charles Melanson et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans environ.

Une maison appartenait à une autre Melanson, Anne, et à son deuxième mari, Alexandre Robichaud. Vers 1685, à l'âge de

seize ans environ, Anne avait épousé Jacques Saint-Étienne de La Tour et était allée vivre au Cap-Sable. Après la mort de son mari, elle revint à l'établissement Melanson avec ses cinq enfants, dont Agathe de La Tour, dont on parlera plus loin. Anne épousa en secondes noces Alexandre Robichaud et donna naissance à six filles de plus. Elle survécut à son second époux et mourut en 1754, à l'âge d'environ quatre-vingt-six ans, un an avant la Déportation.¹⁷

Une autre maison appartenait semble-t-il à Charles Melanson fils, l'aîné des garçons et à sa femme, Anne Bourg, originaire de l'établissement Bourg situé à quelques kilomètres en amont de l'établissement Melanson. Ils se marièrent vers 1701, un an environ après la mort de Charles Melanson père. Ils eurent des enfants pendant une durée de trente ans, dont sept survécurent. Le dernier naquit quand Anne avait environ cinquante ans. La fouille archéologique ayant été centrée sur l'emplacement de cette maison, il est vraisemblable que les parties du collier ras-du-cou et de la marmite en terre cuite appartenaient à Anne Bourg.

Les Melanson et leurs liens de parenté complexes sont typiques des familles acadiennes. Charles et son frère Ambroise épousèrent tous deux des filles de la famille Bourg. Trois filles de la famille Melanson se marièrent avec des Belliveau : Magdeleine épousa Jean, sa sœur Marie épousa son frère Charles, et leur sœur aînée, Cécile, épousa leur père, Jean-Antoine Belliveau. Comme les couples acadiens avaient des enfants pendant une vingtaine d'années, les liens de parenté se compliquaient au fur et à mesure que les enfants d'un bout ou de l'autre d'une famille épousaient des membres de différentes générations d'une autre famille. Des membres de trois générations d'une famille, à savoir Alexandre Robichaud, son oncle Abraham Boudrot et son neveu et sa nièce, épousèrent tous des enfants de Charles Melanson et Marie Dugas. En plus d'élever leurs enfants, les femmes auraient pris part aux travaux de la ferme.

C'était d'ailleurs la tradition en France à l'époque, puisque dans les tableaux de scènes agricoles du XVII^e et XVIII^e siècles, on voit souvent des hommes et des femmes dans les champs, surtout pendant la moisson. Quand le colonel John Winslow emprisonna les hommes des Mines dans l'église de Grand-Pré au mois de septembre 1750, les femmes et les garçons aidèrent à la moisson (figures 45 et 46).

On ignore l'importance du rôle que jouaient les femmes dans la vie économique de l'Acadie. En 1699, le sieur de Dièreville nota que les femmes aidaient les hommes à pêcher. Certains croient que les femmes auraient pris part à la construction et à l'entretien des digues. Ceci paraît douteux, mais nous n'en savons rien. (Au XVIII^e siècle, en Louisiane, les Acadiennes auraient participé aux travaux de la ferme, mais pas à l'entretien des levées.¹⁸) Les veuves étaient

fig.45



Les Acadiens qui habitaient sur les rives de la baie de Fundy, mettant à profit les très grandes marées de la baie, pratiquaient la pêche à fascines. Photo de Roger Lloyd, Ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.

fig.46



Les femmes aidaient probablement les hommes à dégager les poissons des fascines : une tâche bien boueuse. Photo de Roger Lloyd, ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse, département des ressources pédagogiques et de la technologie.

chefs de famille et étaient recensées comme propriétaires de terres et de bétail. Les femmes avaient peut-être le droit de conclure des transactions commerciales en l'absence de leur mari, mais seulement avec la permission de celui-ci (figure 47).

fig.47



Les familles acadiennes de localités voisines travaillaient ensemble à construire et à entretenir les digues qui asséchaient les riches terres des marais. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse/artiste : Azor Vienneau 87.120.2

Il est mentionné dans plusieurs documents que certaines veuves vendaient des biens et des services. En 1702 ou 1703, Louise Guyon, la veuve Freneuse, fournissait des repas dans sa maison aux artisans venus de la France pour travailler à la construction du nouveau fort à Port-Royal.¹⁹ Il est possible qu'elle ait transformé sa maison en auberge. De plus, elle louait des bœufs de trait pour le halage au fort de matériaux de construction. Originaire du Québec, elle s'était retrouvée deux fois veuve, la première à l'âge de dix-huit ans. Après la mort de son second mari, Mathieu Damours de Freneuse, elle avait quitté les rives du fleuve Saint-Jean et s'était installée à Port-Royal avec ses enfants, afin d'être près de sa sœur, elle aussi mariée à un Damours, le frère de son défunt mari. Elle devait gagner sa vie, mais les choses lui furent facilitées par la position sociale du «lieutenant de roi» Simon-Pierre Denys de Bonaventure, le plus haut représentant du roi après le gouverneur, dont elle devint la maîtresse.

Madame de Freneuse avait perdu son deuxième époux en 1696 lors d'une attaque de la Nouvelle-Angleterre contre le fort Nashwaak, situé près du Fredericton d'aujourd'hui. Jean Belliveau, le mari de

Magdeleine Melanson, mourut en 1707 lors d'une attaque de la Nouvelle-Angleterre contre Port-Royal. Dans l'Acadie d'avant la conquête, les luttes entre la Grande Bretagne et la France était l'une des réalités de la vie. L'Acadie passa de l'une à l'autre six fois au cours du XVII^e siècle. Pendant la Guerre de la Succession d'Espagne (1702-1713), l'Acadie subit quatre attaques dont la dernière fut la prise de Port-Royal en 1710. Durant la prochaine guerre, celle de la Succession d'Autriche (1744-48), la France lança des expéditions depuis Louisbourg et Québec afin de regagner la colonie. Les Acadiens étaient victimes de ces guerres : leurs fermes étaient périodiquement détruites et leur vie bouleversée. Les habitants de la région de Port-Royal furent particulièrement affectés, surtout les familles qui vivaient sur les voies d'accès au fort.

Les Acadiennes étaient parfois des pions sur l'échiquier du combat entre la Grande Bretagne et la France. Pendant l'été 1704, Benjamin Church mena une expédition contre l'Acadie en représailles du massacre de Deerfield. Ce dernier avait eu lieu au mois de février. Un groupe de Français et d'Autochtones était allé du Québec au Massachusetts, avait attaqué la petite communauté de Deerfield et tué environ cinquante hommes, femmes et enfants puis avait forcé les 112 survivants du massacre à marcher jusqu'à Montréal dans la neige.²⁰ Ce raid n'avait rien à voir avec les Acadiens, et cependant Church mena son incursion contre eux. Selon les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, tout francophone était un Français, peu importe qu'il soit de l'Acadie ou du Québec. L'Acadie, plus faible, était plus proche que le Québec, et Benjamin Church partit du Massachusetts avec l'intention d'écraser les établissements acadiens et de prendre des prisonniers.

Les vaisseaux de Church arrivèrent à Port-Royal juste avant l'aube le 2 juillet 1704. Quelques-uns de ses hommes débarquèrent à la Pointe-aux-Chesnes, de l'autre côté du marais de l'établissement

Melanson, et saisirent une femme et quatre de ses enfants.²¹ Au bout de trois jours, Church la remit en liberté avec l'enfant qu'elle allaitait, mais garda comme otages les trois autres enfants. Il lui donna une lettre, qu'elle devait remettre au fort, demandant sa reddition. Elle ne remit pas la lettre personnellement, mais la passa à Pierre LeBlanc qui la remit au fort. On ignore le nom de cette femme.

Church et ses hommes décimèrent les établissements principaux de l'Acadie, à l'exception de Port-Royal qui fut défendu par le fort et sa garnison. Les attaquants mirent le feu aux maisons et aux récoltes, tuèrent le bétail et brisèrent des digues à Chignectou, aux Mines, à Cobequid et à Piziquid. Ils prirent aussi des prisonniers surtout des femmes et des enfants. D'après des rapports remis aux fonctionnaires de Port-Royal, lorsqu'ils repartirent vers le début août, Church et ses hommes avaient enlevé une cinquantaine d'Acadiens des établissements situés sur la baie de Fundy.²² Parmi ces prisonniers se trouvaient onze femmes et enfants et un homme de Grand-Pré, ainsi que vingt et une femmes et enfants et neuf hommes de Canard et de Rivière-aux-Habitants, deux communautés voisines de Grand-Pré. De plus, en passant par Pentagouet et Passamaquoddy, Church et ses hommes avaient enlevé d'autres personnes.

On ignore pratiquement ce qui arriva à ces Acadiens après leur arrivée à Boston. Ils y seraient restés au moins un an avant de retourner chez eux. En 1706, le père Durand, curé de Port-Royal, baptisa deux bébés nés l'année précédente à Boston et accorda l'approbation de l'église catholique à deux mariages. Jeanne Martin, femme de Gabriel Samson, avait donné naissance à Magdeleine, sa première-née, en janvier 1705, cinq mois après l'enlèvement des prisonniers. La petite fille reçut le baptême à Port-Royal au mois de janvier 1706, peu après son premier anniversaire.²³ Le père Durand baptisa également Louis-Mathieu Doiron, né à Boston, et bénit le mariage de

ses parents, Marie Henri et Noël Doiron, qui s'y étaient mariés. Un autre mariage célébré à Boston, celui d'Anne Roy et de Jean Clemenceau, reçut également la sanction de l'église.²⁴

La religion faisait partie intégrante de la vie des Acadiens. En 1676, le père Petit, curé de Port-Royal, fut nommé premier vicaire général de l'Acadie. En 1710, la majorité des communautés acadiennes avaient fait construire des chapelles et des églises modestes. Les hommes, les femmes et les enfants qui vivaient à portée d'une église y allaient le dimanche et les jours de fête. Le curé célébrait les baptêmes, les mariages et les obsèques (figures 48 et 49).



fig.48

Une famille sort de la chapelle après un baptême, à droite sur la maquette de 1710 du fort de Port-Royal. À cette époque, les civils partageaient avec les militaires la chapelle de la garnison. Lieu historique national du Fort-Anne, Parcs Canada.



fig.49

Minuscule crucifix, colombe bénite et fermoir de livre dégageés, entre autres objets, par les fouilles d'une des maisons de Belleisle. Photo : David Christianson. Collection d'archéologie, Musée de la Nouvelle-Écosse BeDi-2:1755; BeDi-255512

Il est possible que dans les églises du XVIII^e, les hommes aient dû s'asseoir d'un côté et les femmes de l'autre, comme en France à la même époque. En 1773, par exemple, certains aînés de la paroisse de l'Assomption en Louisiane demandèrent qu'on sépare les hommes des femmes, comme en Acadie, afin d'empêcher les garçons et les jeunes filles d'avoir des entretiens «scandaleux» pendant la messe.²⁶ À la suite d'une visite pastorale en Nouvelle-Écosse en 1815, M^{sr} Josèphe-Octave Plessis, évêque de Québec, remarqua que l'abbé Sigogne tenait toujours à ce que ses paroissiens et paroissiennes de la région de la baie Sainte-Marie soient séparés dans l'église.²⁷

La messe était un événement à la fois social et religieux, une occasion de se réunir pour des gens qui vivaient dans des établissements éloignés. Les femmes en profitaient probablement pour prendre des nouvelles de la famille et pour partager les derniers potins. Les hommes faisaient des affaires avant et après la messe. Les fonctionnaires français et anglais profitaient de ces réunions pour communiquer des ordres aux Acadiens, soit en les lisant à haute voix soit en les affichant sur la porte de l'église.

La sœur Chausson, de la congrégation des Filles de la Croix, vint à Port-Royal en 1701 enseigner aux jeunes filles de la colonie. Le gouverneur Jacques-François de Mombeton de Brouillan demanda au ministre de la Marine et à l'évêque de Québec de l'aide pour la religieuse. Tous deux étaient en faveur de l'idée de l'éducation des jeunes filles par des membres d'une communauté religieuse, mais ni l'un ni l'autre ne voulait y consacrer les fonds nécessaires.²⁸ La sœur Chausson semble être restée à Port-Royal jusqu'à la capture de ce dernier en 1710.²⁹ À part cette dizaine d'années et une brève période durant les premières années de la colonie, les Acadiens n'eurent pas d'instruction. Au XVIII^e siècle, la plupart des Acadiens ne savaient ni lire ni écrire et

signaient d'une croix.

Les Acadiennes avaient la réputation d'être aussi vertueuses qu'industrielles. Un enfant illégitime dans une famille acadienne était un phénomène presque inouï et il était extrêmement rare qu'un enfant naisse dans les neuf premiers mois d'un mariage. Les mères célibataires étaient encore plus rares.

Un événement eut des répercussions particulièrement dramatiques. À Beaubassin en 1688, une fille célibataire de «bonne famille» tomba enceinte³⁰ et la paternité fut attribuée à un jeune homme de la communauté, Louis Morin, âgé de vingt-six ans. Le curé, l'abbé Trouvé, jeta Morin en prison et fit une enquête sur l'affaire. Le gouverneur de Meneval l'exila de l'Acadie et l'envoya en France en lui proposant de devenir marin. Louis Morin ne retourna jamais. En outre, le gouverneur bannit de Beaubassin dix-neuf membres de sa famille, confisqua tous leurs biens et les donna au père de la jeune fille. (Ces membres de la famille ne quittèrent pas l'Acadie mais s'installèrent sur la côte de la baie des Chaleurs.) Ces mesures sévères firent une forte impression; deux ans avant, Beaubassin avait été une communauté de seulement vingt familles.³¹

L'abbé Trouvé avait pris l'initiative d'enquêter sur l'affaire parce que l'Acadie n'avait pas de juge à l'époque. Après son arrivée, le nouveau juge, Mathieu de Goutins, rapporta au ministre de la Marine la façon dont les Morin avaient été traités et condamna la conduite du prêtre. Le juge déclara que l'abbé avait agi contre les Morin parce que ceux-ci s'étaient plaints de son traitement sévère du jeune Louis. Les habitants qui restaient à Beaubassin furent outrés. L'abbé Trouvé ne put rester à Beaubassin et les habitants des Mines refusèrent également de l'accueillir. Le prêtre s'installa donc à Port-Royal. Mathieu de Goutins fut responsable de la justice en Acadie de 1688 jusqu'en 1710. Il était chargé de résoudre les conflits, mais il semble s'être contenté de faire office de

gardien, de signaler les abus au ministre de la Marine, en particulier les abus commis par des fonctionnaires. Le commandant Jacques-François de Mombeton de Brouillan, qui devint plus tard gouverneur, déclara que de Goutins manquait d'objectivité parce qu'il était apparenté à la moitié de la population par son mariage avec Jeanne Thibodeau de Port-Royal.³²

En 1703, Louise Guyon, la veuve Freneuse, et Simon-Pierre Denys de Bonaventure, le lieutenant de roi, eurent un enfant illégitime et cette naissance causa un scandale énorme. Mathieu de Goutins le décrivit ainsi : «...une affaire qui Cause un Grand desordre et fait gener Les peres et meres par le mauvaise exemple que cela donne à leurs enfants.»³³ Il insinua en outre que Louise Guyon s'était fait avorter l'année précédente. Même l'évêque de Québec et le ministre de la Marine se laissèrent entraîner dans l'affaire. Madame de Freneuse fut bannie de la colonie et la femme de son amant, qui était en France, fut envoyée à Port-Royal afin de rétablir sa réputation. La carrière de Simon-Pierre Denys de Bonaventure ne s'en remit pas.

Ce scandale nous donne un aperçu des charivaris au XVIII^e siècle. Un charivari était la visite imprévue d'un groupe de gens chez de nouveaux mariés pour faire du tapage et pour les taquiner.³⁴ C'était normalement un geste de désapprobation. Après qu'on eut entendu Jacques David dit Pontif, le chirurgien de la garnison, parler de la naissance illégitime, le lieutenant de Bonaventure le fit arrêter, le roua de coups avec sa canne et le laissa en prison pendant un certain temps. Peu après, le gouverneur de Brouillan envoya quelques-uns de ses serviteurs chez le médecin, sous prétexte de lui faire un charivari, puisqu'il venait d'épouser Jeanne Saint-Étienne de La Tour de l'établissement Melanson. Il y eut des dégâts matériels importants.³⁵

La bonne réputation était importante en Acadie. En 1694, une des femmes les plus respectées de la colonie, Cécille Landry, âgée

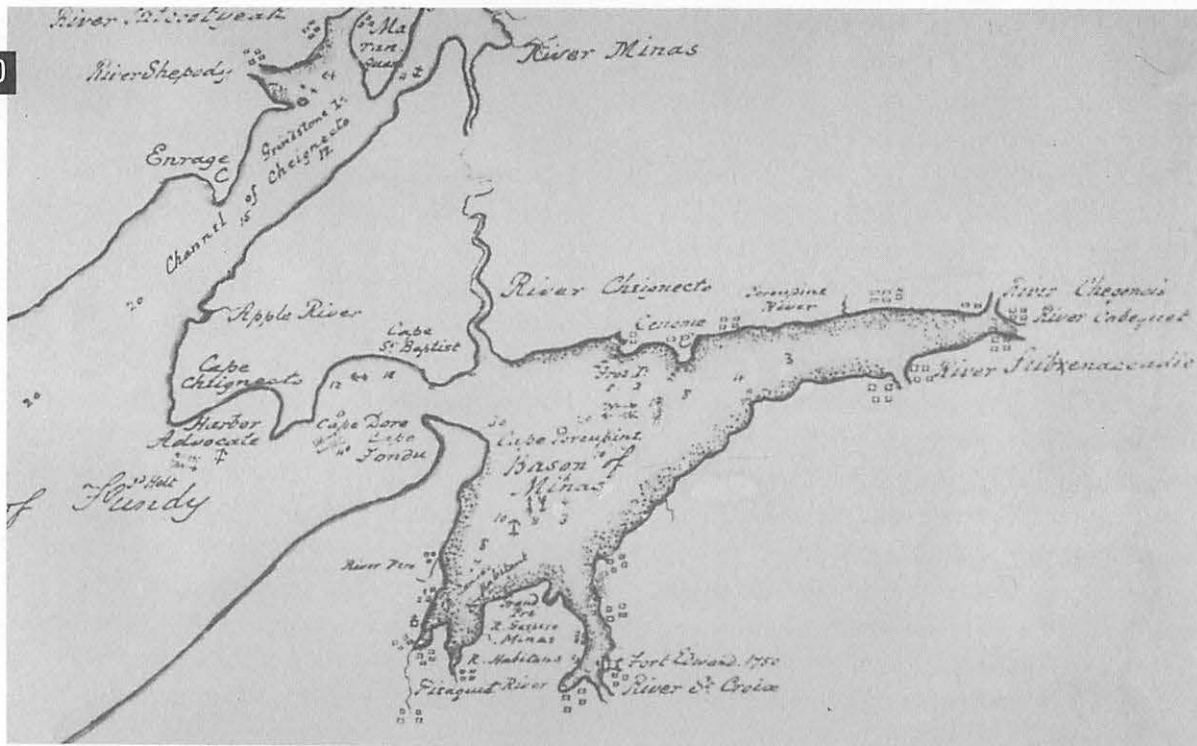
de trente ans, se vit forcée de défendre son honneur. Elle et son mari, Pierre Theriot, avaient quitté Port-Royal vers 1681 pour devenir l'une des deux familles fondatrices des Mines. Ils n'avaient pas d'enfants. Une fois établis aux Mines, ils ouvrirent leur foyer à certains de leurs neveux de Port-Royal (figure 50), qui logèrent chez eux pendant qu'ils se construisaient une maison. En mai 1694, le curé, l'abbé Buisson de Saint-Cosme, expulsa Cécille Landry de la messe, l'accusant d'avoir eu une liaison avec Jean Theriot, son beau-frère et le neveu de son mari, pendant que celui-ci logeait chez elle. (Jean Theriot était le mari de la sœur de Cécille, Jeanne Landry.) Ces accusations reposaient sur les dires de leur domestique, La Baume.³⁶

Les autorités à Port-Royal ordonnèrent à La Baume de présenter des excuses en public à Cécille Landry et à Jean Theriot et de payer une amende de douze livres. Comme le curé continuait à exclure Jean

Theriot de la messe, Mathieu de Goutins porta plainte au ministre de la Marine qui la transmit à l'évêque de Québec.³⁷ Pierre Theriot et Cécille Landry étaient qualifiés de personnes sans reproche, dévoués au roi et à la colonie. Leur foyer, disait-on, représentait un refuge pour les veuves et les orphelins de la colonie ainsi que pour les membres de la famille Theriot. La réputation de Cécille Landry fut rétablie.

L'opinion publique avait beaucoup d'importance en Acadie, mais elle s'appuyait sur la loi. La société acadienne était régie par la Coutume de Paris. La Coutume, l'un de plusieurs codes juridiques français, entra en vigueur dans les colonies de la Nouvelle-France dans les années 1660.³⁸ Ce code régissait des aspects de la vie tels que le droit à la propriété et les droits de succession. Dans les localités importantes, le notaire dressait les actes selon le code de la Coutume de Paris. Jean Chrysostome Loppinot, le notaire royal de l'Acadie, était

fig.50



Établissements acadiens de la région des Mines en 1748. On estime qu'en 1750, il y avait 4650 Acadiens dans la région des Mines, dont 1350 à Grand-Pré. Archives nationales du Canada. Détail, «A Draught of the upper part of the Bay of Fundy taken 1748 La colonie acadienne à Port-Royal en 1753. L'établissement Melanson était le premier au-dessus de Goat Island (l'île aux chèvres). L'établissement de Belleisle fut construit autour du marais en forme de U, au-dessus des mots Nova-Scotia. «Plan of the RIVER of ANNAPOLIS- ROYAL in NOVA-SCOTIA. Surveyed in the Year 1733 by Mr. George Mitchell Dep.^y Surveyor of the Woods, Corrected and Amended from other Surveys &c 1753» NMC-003417. À partir d'une copie déposée aux Archives nationales du Canada d'un original qui se trouve à la British Library, à Londres.

basé à Port-Royal. Il arriva de Paris, jeune homme, en 1700, épousa une Acadienne, Jeanne Doucet, et resta en Acadie jusqu'en 1710, année où il retourna en France avec sa famille, de même que tous les fonctionnaires français et la garnison à la suite de la capture de Port-Royal. Ses dossiers constituent la partie la plus importante des actes notariés que nous avons sur l'Acadie. Il perdit la plupart de ses archives et de ses biens lors d'un incendie en 1710, et il ne nous reste donc qu'environ quarante-cinq documents, principalement des transactions foncières et des contrats de mariage.

Les droits de propriété foncière en Acadie au XVII^e étaient complexes parce qu'ils étaient soumis à au moins deux régimes juridiques : celui des terres données par les seigneurs et les concessions faites par le roi de France. Dans les deux cas, les femmes avaient le droit de propriété. Marie de Saint-Étienne de La Tour, veuve d'Alexandre Le Borgne de Belleisle, seigneur de Port-Royal, était nommée «la dame de Port-Royal». Après la mort de son mari, en 1693, c'est elle qui accorda des terres de la seigneurie et perçut les loyers; elle resta en tête des registres de recensement.³⁹

Les fils et les filles héritaient en parts égales de leurs parents. Par conséquent, les trois filles et les deux fils de Charles de Saint-Étienne de La Tour et de Jeanne Motin, veuve de Charles d'Aulnay, héritèrent chacun d'un cinquième des droits seigneuriaux et des propriétés de leurs parents. Agathe de La Tour, la petite-fille de Charles et Jeanne, réussit à acquérir (ou prétend avoir acquis) les droits de tous ses cohéritiers et cohéritières et vendit ces droits au gouvernement britannique en 1733. Agathe, la fille d'Anne Melanson et de Jacques de La Tour, avait vécu dans l'établissement Melanson avec sa mère et son beau-père, Alexandre Robichaud. Elle fut l'une des rares Acadiens et Acadiennes qui entrèrent dans la classe dirigeante britannique d'Annapolis Royal, puisqu'elle

épousa successivement deux officiers.⁴⁰

Le droit à la propriété n'était pas limité aux familles seigneuriales. Le mari et la femme partageaient également leur propriété. Parmi les documents de Jean Chrysostome Loppinot, bon nombre de transactions foncières nomment le mari et la femme comme copropriétaires, bien que moins souvent que dans d'autres colonies françaises. En janvier 1701, par exemple, Jean de Labat et sa femme Renée Gautrot de Port-Royal transférèrent dix arpents à Claude Landry et à sa femme, Marguerite Theriot.⁴¹ Au mois de mai 1700, Étienne Pellerin et Jeanne Savoie vendirent une propriété au maître tailleur Jean Naquin et à sa femme, Marguerite Bourg.⁴²

Certains événements à propos d'un terrain d'Étienne Pellerin et Jeanne Savoie illustrent le droit de propriété inaliénable des femmes. En 1690, Sir William Phips avait saisi Port-Royal et imposa pendant plusieurs années la domination britannique, obligeant les Français à établir une capitale provisoire sur le fleuve Saint-Jean. En 1701, à la suite du retour de la capitale à Port-Royal, la vie dans le centre de la ville se transforma, car les fonctionnaires et d'autres officiels cherchaient des logements situés près du fort. Le commandant de Brouillan remarqua un endroit appelé «isle aux cochons», une hauteur entourée de marais salants, avec vue imprenable en amont et en aval de la rivière Dauphin. L'île appartenait à Étienne Pellerin, cinquante-neuf ans, et à sa femme, Jeanne Savoie, quarante-cinq ans, qui avaient huit enfants de deux à vingt-deux ans.⁴³ Ils avaient acheté le terrain quinze ans auparavant à Jacques Bourgeois qui l'avait lui-même reçu de Charles de Menou d'Aulnay dans les premières années de la colonie.⁴⁴ Les Pellerin habitaient ailleurs et utilisaient l'île aux cochons comme pâturage. De plus, Pellerin et ses voisins cultivaient des céréales sur les terres endiguées qui se trouvaient entre la propriété et la rivière.

Le commandant de Brouillan obligea

Étienne Pellerin à lui vendre le terrain, mais Jeanne Savoie refusa de signer l'acte de vente. Le commandant, connu pour son caractère impitoyable, persévéra. Il envoya des soldats harceler Jeanne, puis lui soumit une énorme facture pour des améliorations faites à la propriété (apparemment par de Brouillan lui-même). Il menaça de saisir les meubles et autres biens des Pellerin, ainsi que leur bétail, s'ils ne payaient pas la facture. Enfin, il persuada Germain Bourgeois, le fils du propriétaire précédent, Jacques Bourgeois, de prétendre que son père souffrait d'incapacité mentale à cause de son âge avancé au moment où il avait vendu le terrain quinze ans auparavant.

Au bout de plusieurs mois, Jeanne Savoie capitula. Le commandant de Brouillan acquit l'île aux cochons et y fit construire une résidence par des ouvriers et avec des matériaux appartenant au gouvernement. Sa conduite n'échappa pas à l'attention des autorités. Le ministre de la Marine condamna de Brouillan d'avoir agi si violemment envers des habitants de la colonie. Plusieurs années plus tard, des fonctionnaires étudiaient encore la question d'une compensation adéquate pour les Pellerin. À notre connaissance, l'affaire ne fut jamais résolue.⁴⁵ Ce qui est important dans cette affaire, c'est que personne, même le fonctionnaire le plus haut placé de la colonie, n'avait le droit d'acquérir un terrain sans la permission de Jeanne Savoie, copropriétaire.

La Coutume de Paris protégeait les droits des veuves et des veufs ainsi que de leurs enfants. Une personne était considérée comme mineure devant la loi jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans ou jusqu'à la date de son mariage. Avant de se marier, les fiancés signaient normalement un contrat de mariage. Ce document indiquait l'intention des deux personnes de se marier et aussi la dot que les parents de la jeune fille devaient verser. Il stipulait en outre que le couple vivrait sous le régime de la communauté des biens, c'est-à-dire que les biens meubles et immeubles ainsi que tous les crédits financiers et les dettes seraient communs aux

époux. En cas de décès d'un des conjoints, ce contrat donnait habituellement au survivant ou à la survivante le droit de renoncer à la communauté des biens si les dettes dépassaient les biens.

Au décès d'un des époux, la communauté des biens était divisée : une moitié allait au survivant ou à la survivante et la deuxième moitié était divisée entre les enfants. S'il y avait des enfants mineurs, la Coutume de Paris prévoyait la nomination d'un tuteur ou d'une tutrice par un conseil de famille qui était présumé vouloir le bien-être des enfants. En outre, un inventaire et une évaluation des biens devaient être dressés après la mort d'un des époux afin d'éviter toute confusion au cas où la veuve ou le veuf voudrait se remarier et se retrouverait en communauté des biens avec quelqu'un d'autre.

Dans quelle mesure les Acadiens dressaient-ils les actes requis par le code de la Coutume de Paris? Étant donné qu'il reste très peu de ces actes notariés aujourd'hui, il est difficile de répondre à cette question. On pense toutefois que ces documents n'étaient pas du tout rares, car on en trouve périodiquement des références indirectes. Les premiers colons français avaient signé en France des contrats de mariage. En 1636, par exemple, Perrine Bourg et Jehan Cèdre, le premier saunier à arriver en Acadie pour travailler à la construction des digues, signèrent un contrat avant de partir de La Rochelle.⁴⁶ En sus, on trouve des références à des contrats de mariage datant des années 1680 dans la colonie ainsi que seize contrats parmi les papiers du notaire Jean Loppinot.

Il existe un acte de tutelle datant de 1699, pour les enfants de Jacques de Saint-Étienne de La Tour et d'Anne Melanson. Au décès de Jacques, le conseil de famille choisit Anne, la femme du défunt.⁴⁷ (Agathe de La Tour, celle qui vendrait plus tard ses droits aux Britanniques, était l'une des enfants; elle avait alors neuf ans). Dans le cas de la succession de Jacques de La Tour, l'enjeu était considérable. Cet usage était-il

commun? En Nouvelle-France on choisissait généralement comme tuteur ou tutrice des enfants le père ou la mère qui survivait. En Acadie, les recensements prouvent bien que les enfants en bas âge étaient régulièrement confiés au conjoint survivant.

Le cas de Pierre Breau et Marie Bourgeois nous porte à croire que l'adhésion au code était plus commune qu'on ne l'aurait pensé.⁴⁸ En 1693, Pierre Breau, des Mines, âgé de vingt-trois ans, épousa Marie Bourgeois, la fille de Germain Bourgeois. Elle avait seize ans. Les deux signèrent un contrat de mariage qui établissait la communauté des biens qui ferait partie des biens transmis au conjoint survivant et aux enfants. Cinq ans après le mariage, Germain Bourgeois donna à sa fille et à son gendre la moitié d'un terrain, stipulant que les deux époux devaient accepter le don comme portion de l'héritage futur de sa fille. Ils acceptèrent la condition et Breau mit le terrain en valeur.

Quelque quatre ans plus tard, Marie Bourgeois mourut, laissant trois jeunes enfants. Usant de son influence auprès de Simon-Pierre Denys de Bonaventure, le lieutenant de roi, Germain Bourgeois obligea Pierre Breau à renoncer à la tutelle de ses enfants et les emmena chez lui dans son établissement à Beaulieu, situé sur la rive sud de la rivière Dauphin. Un inventaire fut dressé pour assurer la succession des enfants à la communauté des biens. Breau protesta de la perte de ses enfants auprès du gouverneur, Jacques-François de Brouillan. Le gouverneur se rangea du côté de Bourgeois. (Après tout, au même moment, Germain Bourgeois mentait pour aider le gouverneur dans l'affaire Pellerin, au sujet de l'île aux cochons.) Le gouverneur ordonna à Pierre Breau de signer une renonciation notariée à la tutelle de ses enfants. Breau ne respecta point l'ordre. Mathieu de Goutins soumit l'affaire au ministre de la Marine en 1702, ce qui nous permet d'avoir connaissance de l'affaire, car il ne reste

aujourd'hui aucun de ces actes notariés.

Trois ans plus, en 1705, Pierre Breau regagna la tutelle de ses enfants. Un document signé chez le notaire Jean Loppinot constate que ses amis et d'autres membres de sa famille étaient d'avis que les enfants, qui à ce moment-là vivaient toujours chez leur grand-père, devaient plutôt être avec leur père.⁴⁹ Autrement dit, ce document matérialisait la nomination officielle d'un tuteur. Le même document stipulait que les enfants recevraient la moitié du loyer d'un certain terrain (probablement le terrain que Bourgeois avait donné au couple en 1698) ainsi qu'une certaine quantité de blé et de bétail, et ce jusqu'à ce que les enfants aient l'âge du mariage, ou âge de la majorité. Toutes ces mesures avaient pour but d'assurer que les trois enfants, Anne, Pierre et Jean, recevraient tous leur juste portion de la communauté de biens de Pierre Breau et Marie Bourgeois. Ayant réglé cette affaire, Pierre Breau se remaria, établit une nouvelle communauté des biens, et eut d'autres enfants.⁵⁰

L'affaire Breau démontre que le code de la Coutume de Paris avait été minutieusement appliqué : qu'un contrat de mariage avait été signé en 1693, un inventaire après décès dressé en 1697 et un tuteur nommé en 1705. Toutes les dispositions de la succession respectaient le code. Lorsque certaines personnes eurent recours à la violence pour interrompre la tutelle de Pierre Breau et faire obstacle à l'application de la loi, le Procureur général, Mathieu de Goutins, n'hésita pas à soumettre l'affaire au ministre de la Marine au palais de Versailles.

En Acadie, comme dans d'autres colonies de la Nouvelle-France, des parents âgés transmettaient parfois leurs biens à leurs enfants de leur vivant, à condition que leurs enfants s'occupent d'eux jusqu'à la fin de leurs jours. Le gouverneur de l'Acadie, François-Marie Perrot, remarqua cette coutume en 1686, ajoutant que les parents choisissaient parfois l'aîné ou le benjamin, mais que normalement ils sélectionnaient

l'enfant avec qui ils s'entendaient le mieux. Cet enfant avait dès lors la responsabilité de payer les dots appropriées de ses frères et soeurs.⁵¹

Jeanne Theriot, la veuve de Pierre Thibodeau, se prévalut de cette option. Son mari, propriétaire d'une scierie importante à Pré Ronde dans la région de Port-Royal, mourut en décembre 1704. Deux ans et demi plus tard, Jeanne Theriot, qui avait alors soixante-trois ans, fit don à deux de ses fils, Michel et Claude Thibodeau, de sa part de l'héritage : marais salants, boisés, bétail, maison et moulins ainsi que leur contenu. Le document que les trois dressèrent dans le bureau de M^e Loppinot précisait que les deux fils s'engageaient à s'occuper de leur mère jusqu'à la fin de ses jours et prévoyait comment. Par exemple, elle devait garder deux moutons et deux brebis pour leur laine et une vache pour son lait. Ses fils devaient lui fournir certaines choses annuellement, notamment dix aulnes de tissu fin, trois barriques de farine, un porc gras, un quartier de bœuf et deux pots d'eau de vie. Le document prévoyait en outre le soin de Charles, son dernier enfant.⁵²

Pendant toute la période de la domination britannique, et probablement jusqu'à la Déportation, on continua à dresser des contrats de mariage, des actes de succession, des contrats de vente et d'autres actes notariés. Lorsque le Conseil à Annapolis Royal renouvela la nomination d'Alexandre

Bourg comme notaire dans la région des Mines en 1740, son mandat reconnaissait l'existence des actes notariés comme on le voit ci-dessous :

Étant donné qu'il est coutumier parmi les habitants de dresser des contrats de mariage et d'autres règlements, et pareillement coutumier parmi des parents de diviser et de distribuer leurs terres et leurs biens parmi leurs enfants ou de disposer de ces terres et biens dans d'autres documents écrits . . . (à ce point le document est déchiré)...⁵³(Trad.)

M^e Bourg était tenu de soumettre des copies de tous ses actes notariés au conseil d'administration à Annapolis Royal, où ils seraient archivés et serviraient éventuellement à régler des conflits parmi les membres des familles sur des droits de propriété.

Épouses, mères, travailleuses, les Acadiennes jouaient un rôle important dans la société acadienne. Leur vie se déroulait dans un cadre défini par la Coutume de Paris et par l'église catholique. On ignore jusqu'à quel point le code était respecté, surtout en dehors de la région de Port-Royal et, si les Acadiennes avaient la réputation d'être vertueuses et industrieuses, c'étaient des êtres humains, comme nous, qui avaient des problèmes et des joies comme nous.

NOTES

1. Sally Ross et Alphonse Deveau, *The Acadians of Nova Scotia Past and Present* (Halifax : Nimbus Publishing, 1992), 25
2. Archives nationales du Canada (ci-après désignées par «AN»), MG1, G₁, Vol. 466, No, 26a-g, «Recensement des Mines», «Recensement du Port Royal», «Recensement De Cobequitte», «Recensement de Beaubassin», 1707
3. Le nom de Marie Brun, la deuxième célibataire, semble être une erreur dans le recensement. Les noms de Marie Brun et de ses frères célibataires sont tous inscrits après ceux de leur père, Sébastien Brun, et de leur frère marié, Abraham. Or, il était très rare que le nom des enfants soit inscrit sur les registres de recensement. Marie aurait eu dix-sept ans en 1707, et n'aurait pas vécu ailleurs que chez son père. Bona Arsenault, *Histoire et Généalogie des Acadiens* Vol. 2 (Québec : Leméac, 1978), 474, 701
4. David J. Christianson, *Belleisle 1983; Excavations at a Pre-Expulsion Acadian Site*, Rapport de conservation n° 48 (Halifax : Musée de la Nouvelle-Écosse, 1984)
5. Andrée Crépeau et Brenda Dunn, *L'Établissement Melanson : un site agricole acadien (ca. 1664-1755)*, Bulletin de recherche n° 250 (Ottawa : Parcs Canada, 1986)
6. Robert Hale, «Journal of a Voyage to Nova Scotia Made in 1731 by Robert Hale of Beverly», *Historical Collections of the Essex Institute* XLII, 3 (juillet 1906) : 233-234
7. Brenda Dunn, «L'Inventaire de la veuve Plemarais, 1705», *Les cahiers de la société historique acadienne* 25, 1 (1994) : 27-37
8. L'honorable Brook Watson au Révérend [Andrew] Brown, 1^{er} juillet 1791, cité dans «The Acadian French», *Nova Scotia Historical Society Collections* 2 (1881) : 133
9. Hale, 233-234
10. «Journal of Abijah Willard of Lancaster, Mass.», Introduction par J.C. Webster, *New Brunswick Historical Society Collections* 13 (1930) : 28
11. «Report of the Intendant Jacques De Meulles», dans Margaret Coleman, *Acadian History in the Isthmus of Chignecto*, Manuscript Report n° 29 (DIAND : Historic Parks Branch, 1968), 117
12. Dièreville, «Voyage à l'Acadie 1699-1700», *Les cahiers de la société historique acadienne* 16, 3-4 (sept-déc 1985): 88
13. AN, MG1, C¹¹D, Vol.10, «Memoire de L'acadie, nouvelle angleterre, nouvelle hollande et virginie par le sieur de Cadillac», 1692
14. Ibid., Vol. 2, fols. 147-152, 1692
15. Gisa Hynes, «Some Aspects of the Demography of Port Royal, 1650-1755», *Acadiensis* 3, 1 (autumn 1973) : 3-17
16. AN, MG1, G₁ Vol. 466, n° 8, 1671
17. Le registre paroissial lui donne l'âge de quatre-vingts ans. APN-É, MG4, Acadian Parish Records, bobine 3, le 26 sept. 1754
18. Carl A. Brasseaux, «Acadian Life under the Spanish», *Les cahiers de la société historique acadienne* 10, 3 (sept. 1979) : 138
19. AN, MG1, C¹¹A, Vol. 113, fols. 169-195v, «Etat de la depeuce et payements faits par Moy Mathieu de Goutin Ecrivain du Roy servant a l'acadie», le 16 nov. 1703
20. John Demos, «The Deerfield Massacre», *American Heritage* (Feb/March 1993) : 82-89
21. AN, MG1, DFC. n° d'ordre 24, «Journal de ce qui se passe pendant L'attaque que les anglois de Boston ont faite a la province de l'Acadie» (de Goutins, 1704)
22. C¹¹D, Vol. 5, fols. 8-10v, «Expédition faite par les anglois de la Nouvelle Angleterre au Port Royal, Les Mines et Beaubassin a l'acadie»
23. APN-É, MG4, bobine 2, Baptêmes, p. 41, le 27 jan. 1706. Les époux se marièrent à Port-Royal en avril 1704

24. Clarence-Joseph d'Entremont (le père), *Histoire du Cap-Sable de l'An Mil Au Traité de Paris, 1763*, Vol. 3 (Eunice, Louisiane : Hebert Publications, 1981), 1105-1106, 1134-1135.
25. Ross et Deveau, 81
26. Brasseaux, 139
27. H.R.Casgrain *Un pèlerinage au pays d'Évangéline* (Québec : L.J. Demers & frère, 1887), 345
28. C¹¹D, Vol. 4, fols. 243v-244, Extrait, de Brouillan, le 21 oct. 1702; *ibid.*, fols. 287v-288, de Brouillan, le 25 nov. 1703; *ibid.*, fol.318, Extrait de l'Évesque de Québec (1703).
29. AN, MG1, G₁, Vol. 466, n^o 26bc, «Recensement du Port Royal a l'Acadie de l'année 1707»; AN, National Map Collection, VI/210-Annapolis-1710, «Plan du Cours de la Rivière du Dauphin, et du Fort du Port Royal y scitué avec la banlieue dud. Fort, a la Cadie en la Nov.^{ll}e france»
30. C¹¹D, Vol. 2, fols. 149v-150, «Memoire Instructif a la Cour des moyens de Conserver L'Acadie au Roy et du proceddé que Mrs. Les prestres Missionnaires y ont tenus, 1690»; *ibid.*, fols. 154-154v, le 2 oct. 1690; *ibid.*, fol. 101v, de Meneval, le 10 sept. 1688
31. AN, MG1, G₁, Vol. 466, n^o 10, «Recensement fait par Monsieur De Meulles Intendant de la nouvelle france . . . au commencement de l'année 1686»; «Rapport de l'Intendant de Meulles», 1686.
32. C¹¹D, Vol. 4, fol.78, «Memoire De ce qui regarde Les Interests de Roy . . . dans La province de La cadie», 1701
33. *Ibid.*, de Goutins, fols 201v-202; le 29 nov. 1703; *ibid.*, fol 314v
34. Lauraine Léger, «Le charivari en Acadie», *Les cahiers de la société historique acadienne* 10, 4 (déc. 1979) : 164-169; A.J.B. Johnston, *Religion in Life at Louisbourg* (Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press, 1984), 123
35. AN, MG1, C¹¹D, Vol. 4, fols. 201-207, de Goutins, le 29 nov. 1703
36. *Ibid.*, Vol. 2, fol. 233, de Goutins, le 9 sept. 1694
37. AN, MG1, B series, Vol. 17, fols. 132-133v, ministre à Villebon, le 16 avril 1695; *ibid.*, fols. 142-143, ministre à M. L'Évesque de Québec, le 16 avril 1695
38. Yves Zoltvany, «Esquisse de la Coutume de Paris», *Revue d'histoire de l'Amérique française* 25, 3 (déc. 1971) : 367-369; Louis Lavallée, «Les Archives Notariales et l'Histoire Sociale de la Nouvelle-France», *Revue d'histoire de l'Amérique française* 28, 3, (déc. 1974) : 385-403
39. AN, MG1, G₃ vol. 2040, (n^o 2), le 2 mai 1693, Concession de terres par Marie de Saint-Étienne de La Tour, veuve Le Borgne, à Denis Petitot, le 2 mai 1693; *ibid.*, (No. 26), Concession par Marie de Saint-Étienne de La Tour, veuve Le Borgne, à Pierre Dupuis et Alexandre Girouard, le 31 jan. 1705; Josette Brun, «Marie de Saint-Étienne de La Tour», *Les cahiers de la société historique acadienne* 25, 4 (oct-déc 1994) : 244-262
40. «Agathe de Saint-Étienne de La Tour», *Dictionary of Canadian Biography*, Vol. II (Toronto : University of Toronto Press, 1969) : 590-591
41. AN, MG1, G₃, Vol. 2040, (n^o 6), le 8 jan. 1700
42. *Ibid.* (n^o7), le 10 mai 1700
43. AN, MG1, G₁, Vol. 466, n^o 24f, «Recensement du Port Royal po. 1701.»
44. C¹¹D, Vol. 4, fol. 152-157v, 1702; *ibid.*, fols. 203-204, de Goutins, le 29 nov. 1703; B, Vol. 23, fols. 265, Ministre à de Brouillan, le 20 juin 1703
45. *Ibid.*, Vol. 5, fol. 216, Pellerin,(1705); *ibid.*, fols. 236-236v, de Goutins, le 22 déc. 1706; B, Vol. 23, fol. 265, Ministre à de Brouillan, le 20 juin 1703
46. AN, MG6A2, Vol. 1, Juppín, pp. 57-59, le 10 mars 1636. Le même jour Cèdre s'engagea par contrat à travailler pour Charles de Menou d'Aulnay
47. «Acte de Tutelle des Enfants de Jacques de Saint-Etienne de La Tour, 1699», *Nova Francia* 1,1 (le 24 juin 1925) : 214-215
48. C¹¹D, Vol. 4, fols. 152-157v, 1702. Bona Arsenault, Vol. 2, 457, 458, 1125
49. AN, MG1, G₃, Vol. 2040, (n^o 27), «Accord de Pierre Brault et de germain bourgeois», le 2 mars 1705
50. Pierre Breau épousa Madeleine Belliveau de Port-Royal vers 1705. Bona Arsenault, Vol. 3, 1125
51. C¹¹D, Vol.2, fol. 17v, le 9 aoust 1686
52. G₃, Vol. 2040 (n^o 38), Contrat de donation, le 6 juillet 1707

53. Mandat du notaire Alexandre Bourg, Annapolis,
le 7 mai 1740, dans *Nova Scotia II: A Calendar of Two
Letter-Books and one Commission-Book in the Possession
of the Government of Nova Scotia, 1713-1741* (Halifax,
1900), 236-238

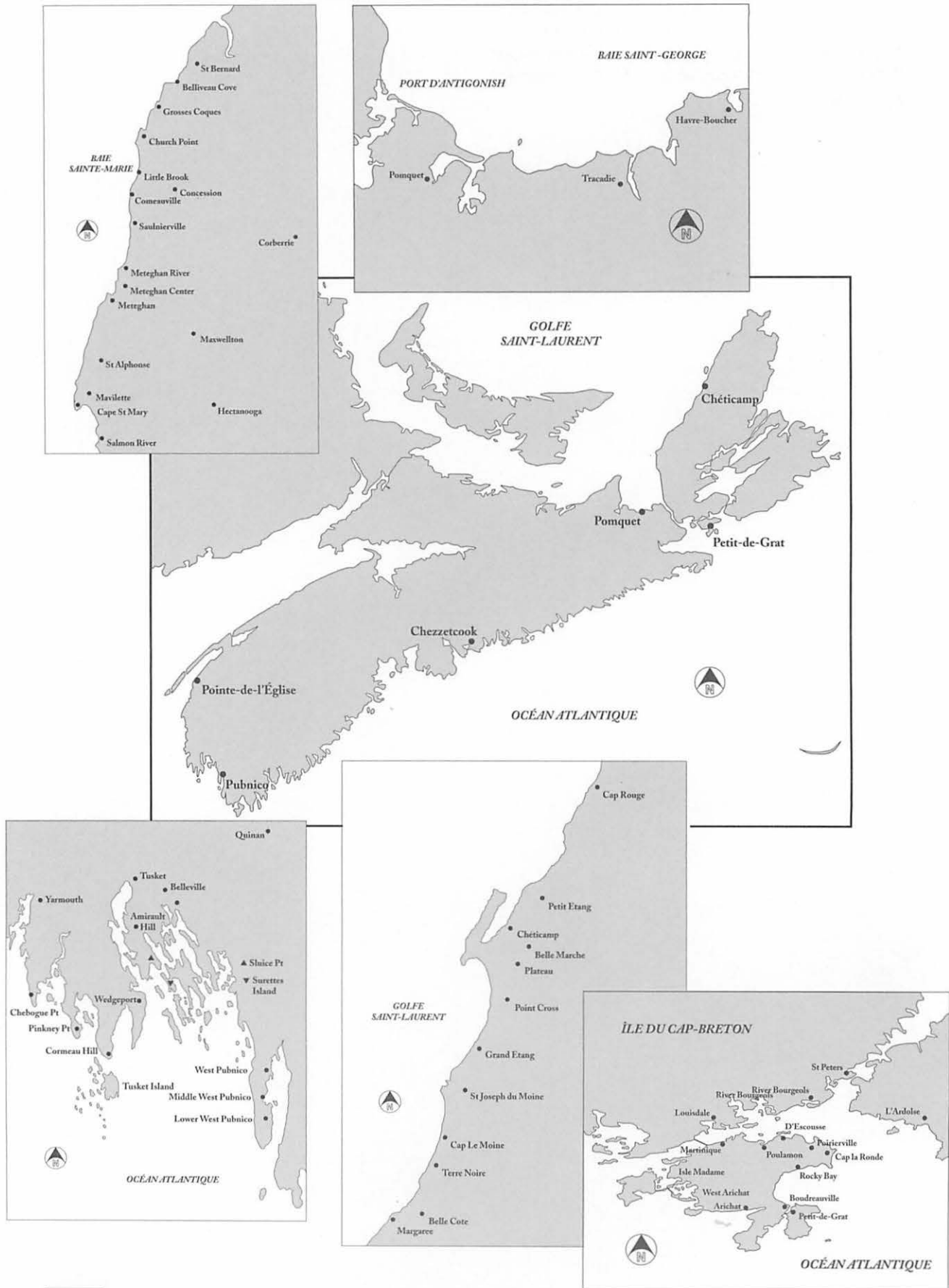


fig. 1 Carte montrant l'emplacement des colonies acadiennes en Nouvelle-Écosse après la Déportation.

La reconstruction d'une société :

*les défis auxquels faisait face la minorité acadienne
au cours du premier siècle après la Déportation, 1764-1867*

Sally Ross

INTRODUCTION

On dit, en règle générale, que les pionniers ne s'enracinent dans une nouvelle terre qu'après au moins trois générations. La période précédant la Déportation (1636-1755) représente quatre ou cinq générations d'Acadiens. Cette société fut pourtant anéantie et dispersée lors de la tourmente des années de la Déportation. On estime qu'en 1755 les Anglais déportèrent environ 6 000 Acadiens de l'actuelle partie continentale de la Nouvelle-Écosse et en jetèrent des centaines en prison alors que d'autres réussirent à se cacher ou à fuir vers des endroits plus sûrs. Leur retour en Nouvelle-Écosse débuta au milieu des années 1760 et se poursuivit lentement jusqu'aux années 1820. Ils étaient devenus un peuple déraciné et soumis. Incapables de se rétablir sur leurs fermes ancestrales, ils se virent forcés de commencer à défricher les terres et de recommencer à s'établir dans des endroits éloignés de la province (figure 1).

Pour bien comprendre le temps nécessaire à la reconstruction de la société acadienne après la Déportation, il faut le mesurer à l'échelle humaine. À cette fin, je retiens deux hommes qui serviront de référence. Le premier, Hubert Giroir, naquit en 1825 à Tracadie dans le comté d'Antigonish. Ordonné prêtre à Québec en 1853, il devint le premier curé acadien né en Nouvelle-Écosse, soixante-dix ans après l'arrivée des premiers Giroir à Tracadie¹. Le père Giroir joua un rôle majeur dans la promotion et le développement de l'enseignement en français dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Le

deuxième, Édouard Alfred LeBlanc², fut le premier natif de Clare à devenir prêtre. Il fut ordonné à Halifax en 1897, 129 ans après la première concession de terres accordée aux Acadiens dans la région de la baie Sainte-Marie. Nommé évêque de Saint-Jean en 1912, il devint le premier évêque acadien des Maritimes et un personnage important dans l'acadianisation de l'Église catholique. Les carrières de ces deux hommes eurent évidemment une importance primordiale pour le progrès du peuple acadien, mais elles révèlent aussi la longue période qu'il fallut pour voir l'émergence des premiers dirigeants instruits des communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Cet article tentera d'expliquer les complexités du processus de rétablissement auquel fut confrontée la communauté acadienne en plus d'être un hommage au courage et à la persévérance d'un peuple.

Cet article a également pour but d'illustrer le processus de reconstruction de la société acadienne grâce à des photographies de personnes, de bâtiments et de documents authentiques. Dès le départ, j'ai su que cette tâche serait très difficile, la photographie n'ayant été inventée qu'en 1839. Dans les débuts de la photographie en Nouvelle-Écosse, la plupart des photographes se spécialisaient dans les portraits qu'ils faisaient presque exclusivement dans leurs studios³ ce qui supposait que leurs clients disposaient d'une certaine aisance financière, phénomène très rare chez la majorité des Acadiens au milieu du XIX^e

siècle. Il reste beaucoup de recherches à effectuer pour connaître l'époque de l'apparition des premiers studios dans les régions acadiennes de la province, les premiers endroits où les Acadiens allaient se faire photographier et les noms des premiers photographes qui se rendirent dans les communautés acadiennes isolées, chargés de leurs encombrants appareils, de leurs trépieds, de leurs négatifs de verre et de toute la panoplie nécessaire à leur profession⁴.

N'ayant accès à aucune collection privée d'anciennes photographies acadiennes, j'ai dû m'approvisionner aux sources du domaine public. Partiellement en raison de l'ethnocentricité de la culture majoritaire, il existe très peu de photographies acadiennes datant du XIX^e siècle dans les collections publiques comme celles du Musée de la Nouvelle-Écosse et des Archives publiques de la Nouvelle-Écosse. Par exemple, le Musée maritime de l'Atlantique dispose d'une collection de plus de 20 000 photographies dont six seulement des régions acadiennes de la province en dépit du rôle important joué par les Acadiens dans les domaines de la pêche et de la construction navale. Le Centre acadien de l'Université Sainte-Anne dispose d'une petite collection de photographies touchant

la région de la baie Sainte-Marie, mais les documents datant du XIX^e siècle sont relativement rares. La collection publique comprenant le plus grand nombre de photographies d'Acadiens, ou prises par des Acadiens, est celle du Palais de justice et des archives du canton d'Argyle, situé à Tusket. C'est dans cette collection électronique d'à peu près 5 000 photographies, constituée au début des années 1990, que j'ai découvert beaucoup d'illustrations qui figurent dans cet article.

APRÈS LA DÉPORTATION : *l'appropriation des terres*

J'ai identifié cinq domaines importants ayant dressé des barrières aux Acadiens qui essayaient de se rétablir après la Déportation : la terre, la religion, la langue, l'éducation et le pouvoir politique (tant au niveau local qu'au niveau provincial). Tous ces aspects de la vie communautaire sont inextricablement liés et se chargent de la couleur locale. De toute évidence, les Acadiens ne considéraient pas que ni leur religion ni leur langue constituaient des obstacles. Et pourtant, aussitôt qu'ils s'éloignaient de leurs propres communautés, pour des raisons d'ordre juridique, économique ou politique, le catholicisme et la langue française se transformaient en barrières.

Bien que Grand-Pré soit devenue le symbole de la Déportation des Acadiens, il existe beaucoup d'autres endroits qui témoignent de cette triste période. Trois photographies de lieux moins connus, mais tout aussi éloquents, nous rappellent 1755. La première (figure 2) fut prise vers 1900 à French Cross Point (Pointe-de-la-croix-française), près de Morden dans le comté de Kings. À l'automne de 1755, une soixantaine d'Acadiens s'enfuirent de la région du marais de Bellisle dans la vallée d'Annapolis. Ils marchèrent et atteignirent la baie de Fundy au moment où l'hiver approchait. En raison de la période de

fig.2



Croix de bois commémorative à French Cross Point, près de Morden. Photo de Rebecca Spurr, vers 1900.

l'année, ils furent forcés de se réfugier à cet endroit pendant cinq mois. Beaucoup d'entre eux périrent. En mars, les survivants traversèrent la baie et gagnèrent ce que l'on appelle maintenant Refugee Cove, sur la côte de Parrsboro. Ils érigèrent une croix à la mémoire de ceux qui n'avaient pu survivre à l'hiver. En 1887 une deuxième croix de bois (celle que l'on voit dans la figure 2) fut érigée par les habitants de Morden.

L'érosion ayant réussi à effacer l'inscription, un monument en pierre et en béton fut érigé en 1920 auquel le gouvernement provincial ajouta une plaque commémorative en 1964. Le nom du lieu, French Cross Point, et le monument, situé au milieu d'une partie non acadienne de la province, rappellent de façon permanente un tout petit chapitre typique de la longue et complexe histoire de la Déportation.

L'illustration suivante (figure 3) montre le cimetière le plus ancien de la baie Sainte-Marie. Il est situé sur la Pointe-à-Major, cap qui forme la limite sud de l'Anse-des-Belliveau⁵. En 1755, Pierre Belliveau et 120 autres Acadiens s'enfuirent de Port-Royal et passèrent l'hiver près de cet endroit. Des croix de bois indiquent les tombes de certains des réfugiés qui périrent au cours de cet hiver. On y voit aussi une petite chapelle commémorative gérée par la société historique de la région. La troisième photo (figure 4) donne une vue de la plage à Pointe-à-Major, à côté du petit cimetière. Cette étendue de galets, si belle qu'elle soit, contraste grandement avec les marais fertiles que les Acadiens durent abandonner en 1755.

Le lieutenant-gouverneur Michael Francklin accorda aux Acadiens certaines terres sur les rives de la baie Sainte-Marie en 1768, plus d'une décennie après que les réfugiés eurent cherché refuge près de cette plage. Joseph Dugas et Marie-Joséphé Robichaud, la fille d'un des hommes ayant passé l'hiver de 1755-1776 à Pointe-à-Major, furent les premiers Acadiens à s'établir dans la région de Clare. Pointe-à-



fig.3

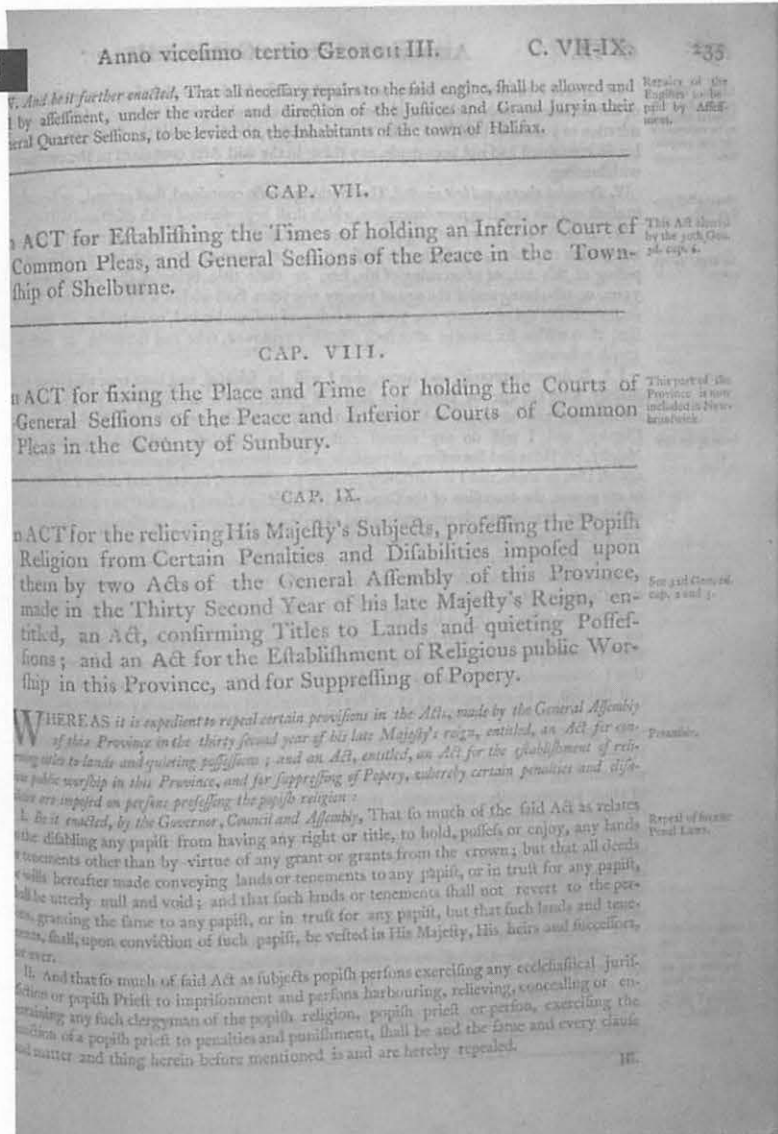
Le cimetière acadien le plus ancien, à Pointe-à-Major à la baie Sainte-Marie. Photo de Sally Ross, 1996.



fig.4

Plage de galets à Pointe-à-Major. Photo de Sally Ross, 1996.

Major fut nommée à la mémoire du capitaine (ou major) Anselme Doucet qui reçut le promontoire en héritage de son père, Pierre Doucet, revenu de son exil au Massachusetts en 1775⁶. Le capitaine ou major Anselme Doucet (1781-1861) fit donc partie de la première génération d'Acadiens nés à la baie Sainte-Marie. Il établit une scierie prospère et occupa une position importante dans la milice de la Nouvelle-Écosse. Anselme Doucet est considéré comme un ancêtre remarquable et l'un des premiers héros auxquels les Acadiens de Clare pouvaient demander des conseils⁷. Dans une province parsemée des noms de ceux qui bannirent les Acadiens, le nom de Pointe-à-Major est emblématique parce qu'il confirme la vie d'un héros acadien de la région. La capacité et le droit de donner à des lieux géographiques des noms de son propre patrimoine constitue un des grands pas dans le rétablissement d'une culture.



La loi de 1783 par laquelle les catholiques acquièrent le droit de posséder des terres et de pratiquer leur religion en public. Extrait de *Nova Scotia Laws (1758-1804)*, page 235. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, J104.

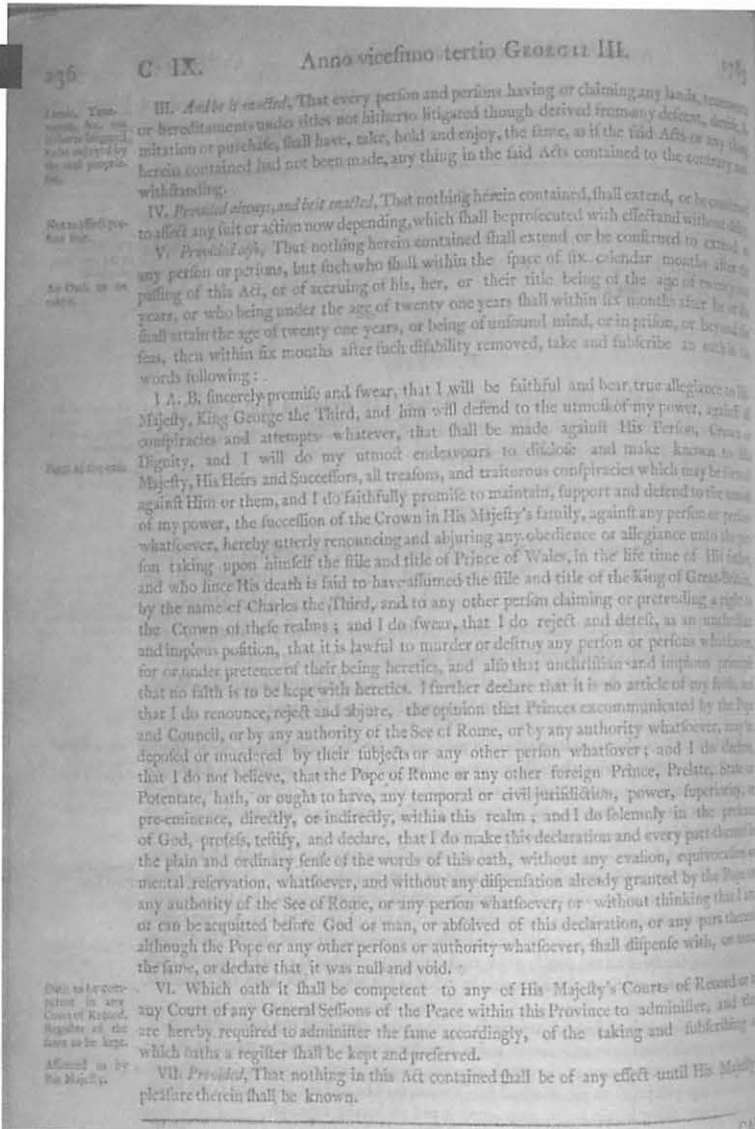
La perte des terres les plus fertiles de la province s'avère la conséquence la plus évidente de la Déportation. Dans le cas de Port-Royal, notamment, les Acadiens avaient cultivé ces terres depuis 1636. Le peuple acadien a bel et bien été déraciné. D'autres groupes de colons qui arrivèrent après 1755, dont les *Planters* de la Nouvelle-Angleterre et les Loyalistes, eurent une grosse avance lorsqu'ils reçurent les terres que les Acadiens avaient cultivées et endiguées pendant trois ou quatre générations.

Comme deuxième conséquence de la Déportation, les Acadiens durent s'établir dans des endroits reculés de la province, tant dans la partie continentale qu'au Cap-Breton. Malgré le fait que l'Angleterre et la France aient signé un traité de paix en 1763, les Anglais pensaient toujours que les Acadiens représentaient une menace pour la sécurité de la province⁸. On leur permettait de revenir en Nouvelle-Écosse, mais ils ne pouvaient pas s'établir dans un seul lieu géographique. Aux yeux des autorités, plus les Acadiens étaient éparpillés, moins ils seraient dangereux.

En plus d'avoir été défaits et déracinés, les Acadiens furent victimes d'intolérance religieuse. La Nouvelle-Écosse anglaise naquit en tant que colonie protestante avec un penchant marqué pour l'Église d'Angleterre. Toutefois, avec l'arrivée des «protestants étrangers» de l'Allemagne, de la Suisse et de Montbéliard, dans les

années 1750, des *Planters* dans les années 1760 et des Loyalistes dans les années 1770, la structure protestante de la colonie se complexifia peu à peu. Et pourtant, les catholiques, appelés officiellement «papistes», ne pouvaient ni posséder de terres, ni occuper de poste dans la fonction publique, ni fonder des écoles. L'une des conditions des concessions de terres en Nouvelle-Écosse stipulait que les concessionnaires devaient y installer des colons protestants. Néanmoins, pour des raisons uniquement pratiques, les autorités

fig.6



La loi de 1783 par laquelle les catholiques acquirent le droit de posséder des terres et de pratiquer leur religion en public. Extrait de *Nova Scotia Laws (1758-1804)*, page 236. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, J104.

fig.7



Pêcheurs acadiens à bord d'une goëlette. Photo d'Eugène Meuse, vers 1905. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1995 : 317.

de la Nouvelle-Écosse furent obligées de modérer leur position envers les colons catholiques, car une colonie dépourvue de colons devenait très vulnérable. D'ailleurs il était bien plus économique de faire appel aux colons catholiques expérimentés (c'est-à-dire aux Acadiens) que d'importer des colons d'Angleterre. La première démarche officielle dans le long processus d'émancipation des catholiques en Nouvelle-Écosse se fit en 1783 avec l'adoption d'une loi qui permettait aux Acadiens de posséder des terres et de pratiquer leur religion en public (figures 5 et 6). Il est à noter cependant que des exceptions avaient été faites pour des Acadiens depuis 1768. Comme nous l'avons vu, une bonne partie de la province longeant la baie Sainte-Marie leur avait été accordée. Ailleurs, leur réinstallation se faisait sans plan particulier. Au Cap-Breton, devenue colonie indépendante en 1784, elle

suit l'évolution de l'industrie de la pêche (figures 7 et 8). Les marchands de poisson de l'île de Jersey, qui s'établirent dans les comtés d'Inverness et de Richmond, reçurent des emplacements de premier ordre dans les meilleurs ports ainsi que les îles les plus favorables pour leurs installations (figures 9 et 10)⁹.

Beaucoup de colons au Cap-Breton reçurent des droits de jouissance au lieu de concessions de terres. Faire face à ses obligations n'était pas facile pour la famille typique acadienne dont le revenu était faible comme on voit dans deux lettres écrites à

fig.8



Quai et installations de pêche du père Pierre Fiset à Chéticamp, vers 1900. Collection historique, Musée de la Nouvelle-Écosse. NSMZ3969, page 28, épreuve négative N-18, 207.

fig.9



Deux pêcheurs à Grand-Étang, près de Chéticamp, vers 1938. Photo de Clara Dennis. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, n° 11.

fig.10



L'avant-port d'Arichat, vers 1938. Photo de Clara Dennis. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, n° 321.

D'Escousse sur l'île Madame en 1808. Elles sont adressées à M. Clément Hubert, un puissant Jersiais, premier juge de paix à Arichat, marchand de poisson et un des fondateurs de l'Église anglicane de Saint-Jean¹⁰. Ces documents ont un intérêt particulier, non seulement parce qu'ils constituent de rares exemples de requêtes écrites en français, mais aussi parce qu'ils révèlent des détails intéressants sur les familles acadiennes de l'île Madame dans les premières années du XIX^e siècle. La première lettre fut écrite au nom d'Agnès Cloris, femme de Nicholas Petitpas (Figure

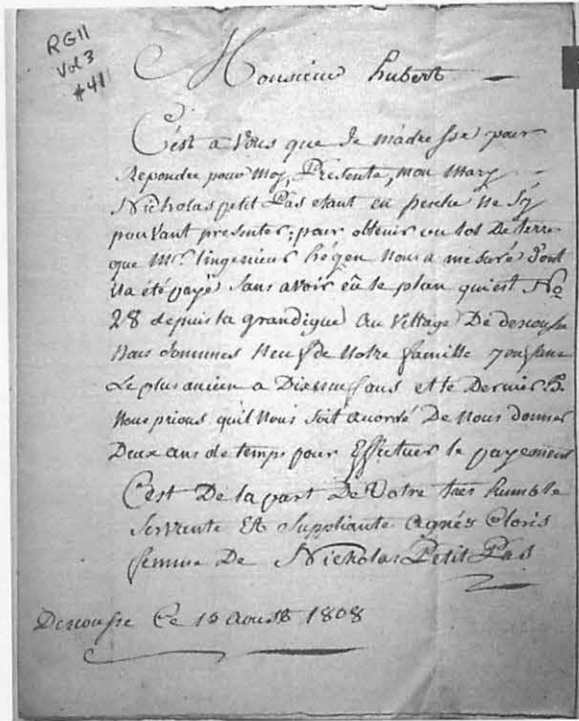


fig.11

Lettre de la femme de Nicholas Petitpas à Clément Hubert, 1808. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, RG 11, vol. 3, n° 41.

11)¹¹. En voici une transcription :

Monsieur Hubert

C'est à vous que je m'adresse en mon nom propre, puisque mon mari Nicholas Petitpas est à la pêche et ne peut se présenter pour obtenir un lot de terre que M. l'ingénieur Hégen¹² nous a mesuré dont il a été payé sans avoir fourni le plan, qui est le no 28 qui va de Grandigue au village de D'Escousse. Nous sommes une famille de neuf, dont sept enfants, le plus âgé a dix-neuf ans et le dernier en a cinq. Nous vous demandons de nous accorder deux ans pour effectuer le paiement. Votre humble et obéissante servante Agnès Cloris, femme de Nicholas Petitpas.

D'Escousse, le 15 août 1808

La deuxième lettre fut écrite au nom d'Anastasia Poirier, veuve de Pierre Poirier. Il est évident, d'après cette requête (figure 12), que Madame Poirier n'était pas capable ni de payer son loyer ni d'effectuer les améliorations requises. Voici une transcription du texte de la lettre :

fig.12

RG11
Vol. 3
#412

Monsieur Hubert

ANASTHASIE BONAIN Veuve De Pierre Poirier
son feu mari, demeurant à D'Escousse en justice
Situé au milieu d'aujourd'hui à M. Jean Jean
Et resté ainsi Depuis deux ans dans cet état
chargé de dix enfants, quatre garçons les plus
vieux ont âgé de douze ans, et le plus jeune de six,
et six filles la plus vieille est âgée de seize ans,
et la plus jeune de deux.

Supplie très humblement de représenter la
pauvreté et la situation et qu'il lui soit accordé
le travail que son mari lui a laissé pour le
soutien de sa famille afin de lui donner le
temps nécessaire pour satisfaire au paiement requis
pour rendre un service très grand à une pauvre
veuve et, orphelins par son feu mari et
soumission

Votre servante très humble
Anasthasie Poirier Veuve
D'Escousse le 15 août 1808

Lettre d'Anasthasie Poirier à Clément Hubert, 1808. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, RG 11, vol. 3, n° 42.

Monsieur Hubert

Anasthasie Bonain¹³, veuve de Pierre Poirier son feu mari, demeurant à D'Escousse sur le lot mesuré récemment par M. Jean Jean¹⁴ resté depuis deux ans dans cet état. Elle est responsable de dix enfants, quatre garçons dont le plus vieux est âgé de douze ans, et le plus jeune de six, et six filles dont la plus vieille est âgée de seize ans et la plus jeune de deux. Elle vous supplie très humblement qu'en raison de sa pauvreté et de sa situation et étant donné le travail que son mari lui a laissé pour le soutien de sa famille de lui accorder le temps nécessaire pour satisfaire au paiement requis. C'est un grand service à rendre à une pauvre veuve et à ses orphelins. Monsieur, c'est avec respect et soumission que je suis votre humble servante,

Anasthasie Poirier, veuve
D'Escousse, le 15 août 1808

D'autres Acadiens de l'île Madame furent plus chanceux. En 1768, par exemple, le lieutenant-gouverneur Francklin identifia sept habitants de Petit-de-Grat qui, en

reconnaissance de leur loyauté aux Anglais, étaient admissibles à un titre de propriété des terres qu'ils avaient améliorées. Ces hommes étaient Charles Fougère, Charles Dugas, Louis Boudreau, Joseph Boudreau, Peter Fougère, Joseph Gaudin et John Peters (Pierre). Deux photos, prises dans les années 1930, montrent le tout petit village de pêche de Petite-Anse, situé juste au-delà de Petit-de-Grat (figures 13 et 14).

À l'autre bout de la province, dans le



fig.13

Petite-Anse, village de pêche qui, comme Petit-de-Grat, fut fréquenté par des pêcheurs français, acadiens et basques au début du XVIII^e siècle. Photo de Clara Dennis, vers 1938. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, section XIX, n° 425.



fig.14

Maison et grange d'un pêcheur à Petite-Anse. Sur la clôture, on voit des écheveaux de laine étendus pour sécher. Photo de Clara Dennis, vers 1938. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, section XIX, n° 430.

canton d'Argyle, d'autres Acadiens finirent par obtenir des terres, mais ils durent commencer comme locataires des vastes terrains octroyés dans diverses régions de la province à des officiers anglais ou à des membres de l'Église d'Angleterre. Un certain capitaine Ranald MacKinnon, officier du régiment écossais Montgomery Highlanders, et le révérend John Breynton, pasteur de l'église Saint-Paul à Halifax, reçurent tous les deux deux mille acres dans la région de Sainte-Anne-du-Ruisseau, canton d'Argyle¹⁵.

Comme tous les concessionnaires, ces hommes devaient améliorer leurs terres dans un certain délai. Il était évidemment plus pratique de les louer à bail à des Acadiens enthousiastes et travailleurs que de faire venir des colons d'Angleterre. En 1773, le révérend Breynton loua des terres à Pierre Surette, à Pierre LeBlanc, à Pierre Muise et à Louis Muise. Deux ans plus tard, le capitaine MacKinnon en fit de même et ensuite vendit des terres à Dominique Pothier, à Paul Surette, à Pierre Surette et à Joseph Babin.

La communauté de Larrys River, sur les rives de la baie Tor dans le comté de Guysborough, fut colonisée par des Acadiens obligés de quitter la région de Chezzetcook vers la fin du XVIII^e siècle parce qu'ils ne pouvaient obtenir de titres de propriété après l'arrivée des Loyalistes. C'est pourquoi on trouve tant de noms de famille de la région de Chezzetcook (Bellefontaine, Manette, Bonnevie, Petitpas) à Larrys River, à Charlos Cove et à Port Felix (figure 15).

fig.15



La passerelle à Larrys River, vers 1938. Cette passerelle, détruite par un ouragan en 1977, fut remplacée par une structure bien moins spectaculaire. Photo de Clara Dennis. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43.

STRUCTURES DU POUVOIR : *une minorité marginalisée*

Entre 1758 et 1879, l'administration des comtés et des cantons se trouvait dans les mains d'organismes non élus connus sous le nom de Commissions de paix ou Cours des sessions, qui se réunissaient deux fois par année. Les membres des Cours des sessions de la paix étaient des juges de paix choisis et

nommés par le gouverneur en conseil à Halifax. Autrement dit, le gouvernement du comté n'était qu'une extension du gouvernement central à Halifax¹⁶. Pendant plus d'un siècle, le poste de juge de paix comportait pouvoir et prestige. Le juge de paix jouait un rôle à la fois judiciaire et administratif : il s'assurait que les lois étaient observées et nommait aussi tous les fonctionnaires du comté depuis les douaniers jusqu'aux administrateurs d'écoles. Par conséquent, ces hommes étaient bien placés dans la société pour s'entourer d'autres hommes de même opinion; leurs fils et leurs amis pouvaient obtenir les postes les plus lucratifs et les plus intéressants. Ces juges de paix constituaient donc un véritable réseau d'anciens camarades.

En plus d'être un homme fort respectable et digne de confiance, le juge de paix devait savoir lire et écrire l'anglais puisque que toute la correspondance et toutes les lois de la province étaient rédigées dans cette langue. Les Acadiens, qui avaient passé une décennie d'exil dans les colonies américaines, avaient appris à parler un peu l'anglais, mais très peu d'entre eux auraient fréquenté l'école. Beaucoup d'Acadiens qui s'établirent au Cap-Breton à la suite de la Déportation s'étaient réfugiés en France pendant presque trente ans. Leur connaissance de l'anglais était encore plus limitée.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, très peu de catholiques furent nommés à ce cercle d'hommes prestigieux. Il y eut néanmoins des exceptions nécessaires puisqu'il fallait assurer le maintien de l'ordre au niveau local. C'est pour cette raison, sans doute, que Bénoni d'Entremont fut nommé juge de paix dans le canton d'Argyle en 1792. Son ascendance aristocratique et ses liens avec les Mi'kmaq l'auraient bien servi aux yeux des autorités britanniques. Bénoni d'Entremont fut donc le premier juge de paix acadien aux Maritimes. Il mourut en 1810. Amable Doucet de la région de Clare fut nommé en 1793 et occupa le poste

jusqu'à sa mort en 1806. À l'exception de ces deux hommes et du père Jean-Mandé Sigogne,¹⁷ le curé français émigré qui desservit les paroisses de Sainte-Anne-du-Ruisseau et la baie Sainte-Marie de 1799 à 1840, ce ne fut que vers la fin des années 1830 et 1840 que les cantons de Clare et d'Argyle furent témoins de rares nominations d'un Acadien à la Cour des sessions de la paix.

Malgré le fait que les Acadiens représentaient plus de 50 pour cent de la population du comté de Richmond, il n'y eut aucun juge de paix acadien au Cap-Breton avant la nomination d'Honoré Martel en 1837. Thomas LeNoir, personnage éminent, forgeron de son métier né en France, fut nommé en 1841, 45 ans après avoir quitté l'île de Miquelon pour s'installer sur l'île Madame avec sa femme acadienne. Thomas LeNoir fut le deuxième juge de paix choisi dans la communauté acadienne. Sa forge de pierres est l'un des bâtiments les plus anciens à Arichat (figures 16 et 17). Les premiers juges de paix acadiens du comté d'Inverness, Joseph LeBlanc de Margaree et Séverin Aucoin de Chéticamp¹⁸, ne furent nommés qu'en 1871. Par conséquent, dans les faits, les Acadiens furent exclus des structures du gouvernement local pendant presque 75 ans, de 1764 jusqu'en 1837.

Étant donné le rôle économique et politique que jouaient les juges de paix, cette exclusion constituait un désavantage important qui eut des conséquences d'une portée considérable.

De même que l'arrivée des *Planters* et des Loyalistes vers la fin du XVIII^e siècle avait touché le monopole du pouvoir des anglicans, la réannexion de l'île du Cap-Breton à la

Nouvelle-Écosse en 1829 entraîna des conséquences importantes sur la scène politique. Puisque la grande majorité des colons (des Écossais, des Acadiens et des Irlandais) étaient catholiques¹⁹, le gouvernement se vit forcé d'abroger le serment du *Test* pour leur permettre d'occuper des postes publics²⁰. Il fallait en outre élargir le droit de vote, limité jusque là aux propriétaires fonciers (appelés propriétaires francs), puisque plus de la moitié des terres au Cap-Breton se trouvaient dans les mains de locataires à bail. Les deux représentants de l'île du Cap-Breton élus en 1820 étaient des Irlandais, mais l'un d'eux, Richard J. Uniacke fils, de Halifax, était protestant tandis que l'autre, Laurence Kavanaugh fils, de Saint-Pierre, était catholique²¹.



fig.16

La forge LeNoir à Arichat au Cap-Breton. Photo du Ministère du tourisme de la Nouvelle-Écosse.



fig.17

La plaque à la forge LeNoir à Arichat (détail). Photo du Ministère du tourisme de la Nouvelle-Écosse.

Laurence Kavanaugh, un riche marchand de poisson, fut donc le premier catholique à être élu à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Il ne put pourtant siéger qu'en 1823, à la suite de l'adoption d'une résolution qui lui permettait de le faire sans prêter le serment du *Test*, ce qui l'aurait obligé à renoncer à sa religion. Grâce aux efforts de Thomas Chandler Haliburton et, indirectement, à ceux du père Sigogne, le serment du *Test* fut aboli en Nouvelle-Écosse en 1827.

Presque une décennie après, en 1836, année de la création du canton d'Argyle, Simon d'Entremont de Pubnico-Est fut élu à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse (figure 18). Né à Pubnico-Ouest en 1788, il était le fils de Bénoni d'Entremont et d'Anne Marguerite Pothier. Son père, déporté au Massachusetts en 1756, revint en Nouvelle-Écosse avec sa famille en 1766. Il reçut d'importantes concessions dans les deux Pubnico, mais s'installa à Pubnico-Ouest en 1767. Simon hérita des terres de son père à Pubnico-Est. Simon n'aurait jamais fréquenté officiellement l'école,



fig.18

Simon d'Entremont, vers 1880.
Musée acadien de Pubnico-Ouest.

néanmoins il parlait et écrivait le français, l'anglais, le mi'kmaq et le latin.

En 1836, Simon d'Entremont fut le premier Acadien aux Maritimes à siéger à une assemblée législative. À la même époque, Frédéric Armand Robichaud, de Corberrie dans la région de Clare, fut élu pour représenter le comté d'Annapolis mais, en raison d'une maladie, il ne siégea qu'en 1838²². Simon d'Entremont, qui ne fut pas réélu en 1840, fut le seul représentant acadien du canton d'Argyle avant la Confédération. La représentation d'Argyle à l'Assemblée législative fut sporadique jusqu'à récemment, en raison en grande partie du découpage des limites électorales qui scindaient la minorité acadienne. En 1984, l'importante circonscription électorale de Yarmouth fut restructurée pour assurer de façon presque certaine la présence d'un Acadien d'Argyle à l'Assemblée législative.

La représentation des Acadiens du Cap-Breton fut encore plus rare. Malgré le fait que la majorité ethnique dans le comté de Richmond était acadienne, dix membres seulement l'ont représenté depuis 1840. Ce ne fut que pendant deux courtes périodes que des Acadiens de Chéticamp réussirent à percer la majorité écrasante des Écossais dans le comté d'Inverness. Moïse Doucette détint un siège entre 1897 et 1906; Hubert Aucoin fit de même de 1925 à 1928. Depuis 1838, moment où Frédéric Armand Robichaud occupa son poste, il y eut toujours un représentant acadien de Clare à la législature provinciale, sauf pour une courte période de trois ans, entre 1917 et 1920. Cette présence continue donna aux Acadiens de la baie Sainte-Marie un pouvoir politique et une reconnaissance jamais atteintes par aucune autre région acadienne de la Nouvelle-Écosse.

L'exposé qui précède indique clairement que les Acadiens se trouvèrent doublement exclus de la scène politique en Nouvelle-Écosse. Catholiques, ils furent brusquement écartés pendant 60 ans pour des raisons religieuses, et l'héritage géographique de la

Déportation leur permit rarement d'être représentés. En dernière analyse, sauf dans le cas de Clare, la démocratie basée sur un gouvernement majoritaire ne favorisa pas la représentation des Acadiens²³. Si un groupe ethnique ou culturel se voit placé dans une position minoritaire à n'importe quel échelon politique, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral, il est peu probable qu'il ait voix au chapitre du système. Ce n'est en effet que ces dernières années que le droit des minorités à une représentation politique a reçu une attention réelle de la part de certains membres de la culture majoritaire. Cette observation, faite en 1957 par J. Murray Beck, l'un des grands politologues de la Nouvelle-Écosse, exprime la vision traditionnelle du gouvernement basé sur la majorité populaire :

La seule minorité raciale, la minorité acadienne, n'a normalement pas d'idées particulières sur les problèmes publics importants et, en tout cas, ses intérêts ont été protégés de façon adéquate par le ministre sans portefeuille acadien qui faisait partie de tous les ministères entre 1896 et 1948²⁴.

Outre l'oubli complet des minorités noire et mi'kmaq, cette analyse simpliste suppose que tous les Acadiens, sans tenir compte de leur lieu de résidence, partagent les mêmes objectifs politiques et qu'un homme

politique de Clare voudrait ou pourrait parler au nom des Acadiens de Chéticamp.

Le premier conseil municipal de Wedgeport présente une exception intéressante à la marginalisation des Acadiens (figure 19). En raison de l'expansion de l'entreprise des frères Pothier (connu sous le nom de J. H. Porter and Co.), Tusket Wedge fut incorporée en 1910 sous le nom de Wedgeport. Tous les membres du premier conseil, y compris le maire, étaient des Acadiens. Dans ce cas, il semble évident que l'argent et le succès ont aidé à franchir les barrières ethniques et religieuses. Malheureusement, le statut politique de la nouvelle ville fut de courte durée. En 1947, par suite de l'effondrement de l'économie, le conseil disparut lorsque la municipalité fut dissoute²⁵.

Anselme O. Pothier (1839-1932), deuxième préfet de la municipalité d'Argyle, occupa ce poste de 1899 jusqu'en 1901 (figure 20). Il était de la deuxième génération des Pothier de Tusket Wedge (Wedgeport). Sylvain Pothier et Charles-Amand Pothier (grand-père d'Anselme), originaires de la région de Sainte-Anne-du-Ruisseau, s'étaient installés à Tusket dans les années 1770²⁶. Les carrières de ces hommes et de leurs héritiers reflètent l'activité économique qui existait à Argyle au XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e (figures 21, 22 et 23).



fig.19

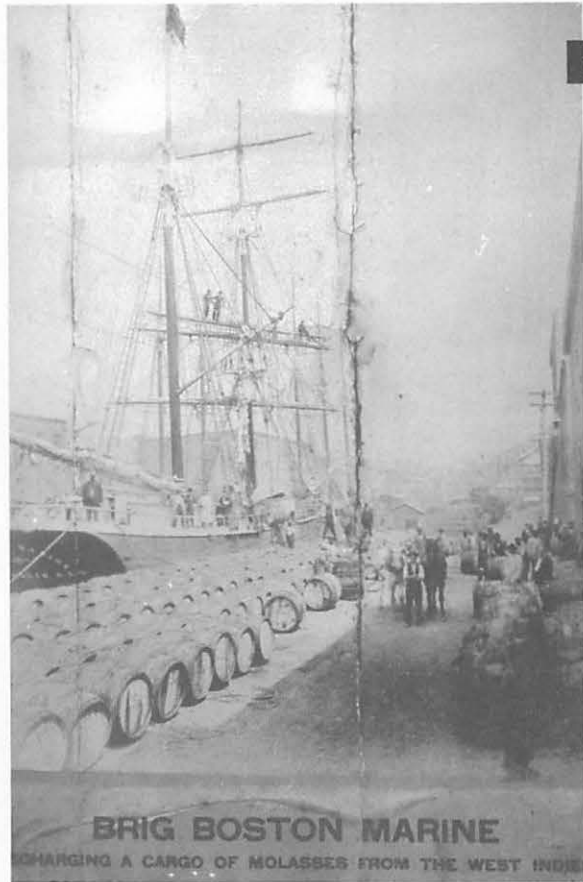
Le premier maire de Wedgeport et son conseil municipal, 1911. Maire : Jacques R. LeBlanc; Conseillers : Forman Pothier, Gilbert Cottreau, Constant Doucet, Émilien LeBlanc, Ben Cottreau et Jacques Boudreau; Trésorier : Anselme Odilion Pothier, l'homme à barbe à droite. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1992 : 79.

fig.20



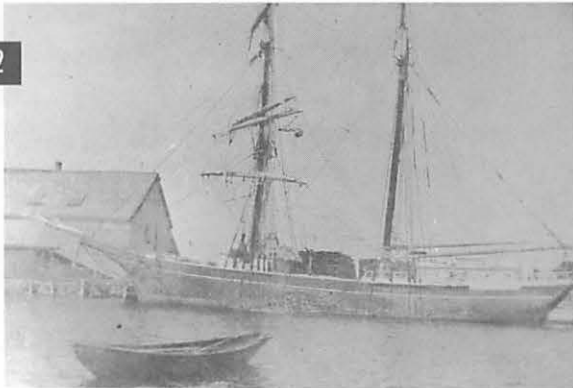
Anselme Odilon Pothier (1848-1932), qui parait aussi dans la figure 19. Il était le comptable ainsi que l'un des propriétaires de la compagnie renommée, J.H. Porter & Co. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1989 : 328.

fig.21



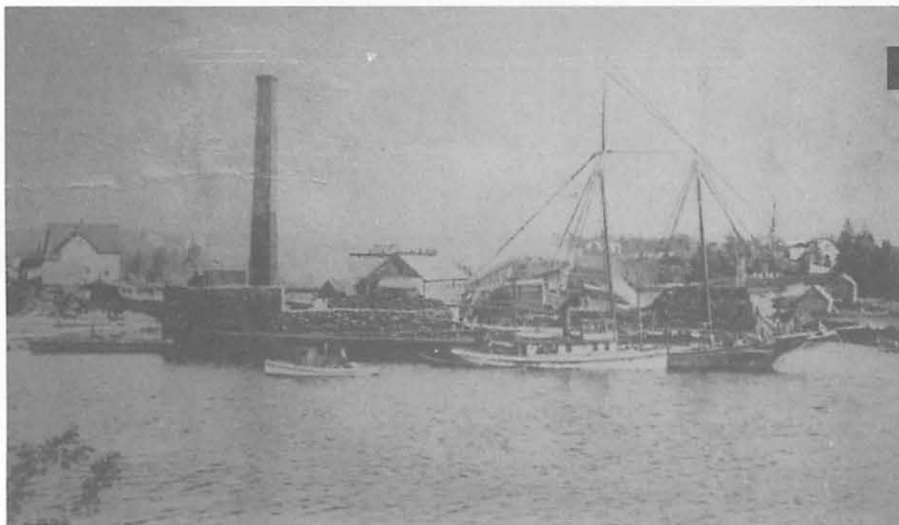
Le brigantin Boston Marine dépose son chargement de mélasse (ou de rhum) à Baltimore vers 1885. Le vaisseau appartenait à la compagnie J. H. Porter & Co. de Wedgeport. Wedgeport Tuna Museum.

fig.22



Le Boston Marine amarré aux quais de la compagnie J. H. Porter & Co. au Cap des corporans vers 1907. Wedgeport Tuna Museum.

fig.23



Chargement du bois sur un voilier à la scierie de Tusket vers 1905. Wedgeport Tuna Museum.

ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES : les obstacles religieux, économiques et linguistiques

Le serment d'allégeance signé à Chignectou en 1727 met en lumière le degré élevé d'analphabétisme qui existait parmi les Acadiens dans les décennies avant la Déportation (figures 24 et 25)²⁷. Il faut toutefois noter que cette condition serait typique de la plupart des sociétés rurales de l'époque, mais la chute de Port-Royal en 1710 aggrava le problème puisqu'elle occasionna le retrait des administrateurs et des éducateurs français. Après la Déportation, il était strictement interdit aux Acadiens, en tant que catholiques, de fonder des écoles. Cette loi, votée en 1766, fut abrogée en 1786. Malheureusement, les catholiques du Cap-Breton ne purent pas tirer avantage de cette nouvelle loi puisqu'elle n'entra en vigueur qu'après la sécession du Cap-Breton de la colonie, en 1784.

Vers le début du XIX^e siècle, on trouve abondamment d'exemples d'analphabétisme parmi les Acadiens. Par exemple, en 1799, quand le père Sigogne nomma six hommes importants de sa paroisse de la baie Sainte-Marie comme hommes de confiance, seul un d'entre eux, Amable Doucet, savait écrire son nom. Comme on pouvait s'y attendre, il fut nommé le premier juge de paix de Clare.

Les fondements du système d'éducation public en Nouvelle-Écosse reposent sur une loi votée en 1811, qui recommandait qu'une école soit érigée partout où se trouvaient 30 familles²⁸. Le gouvernement fournissait une subvention modeste, mais les parents devaient contribuer au moins pour la moitié des fonds à la construction du bâtiment et au salaire de l'enseignant. Au début, les administrateurs étaient nommés par les juges de paix, qui, eux, avaient été nommés commissaires d'écoles. Les écoles publiques évoluèrent très lentement dans les régions acadiennes de la province surtout en raison de la pauvreté de ces régions. Au XIX^e siècle, l'instruction était un luxe de temps et

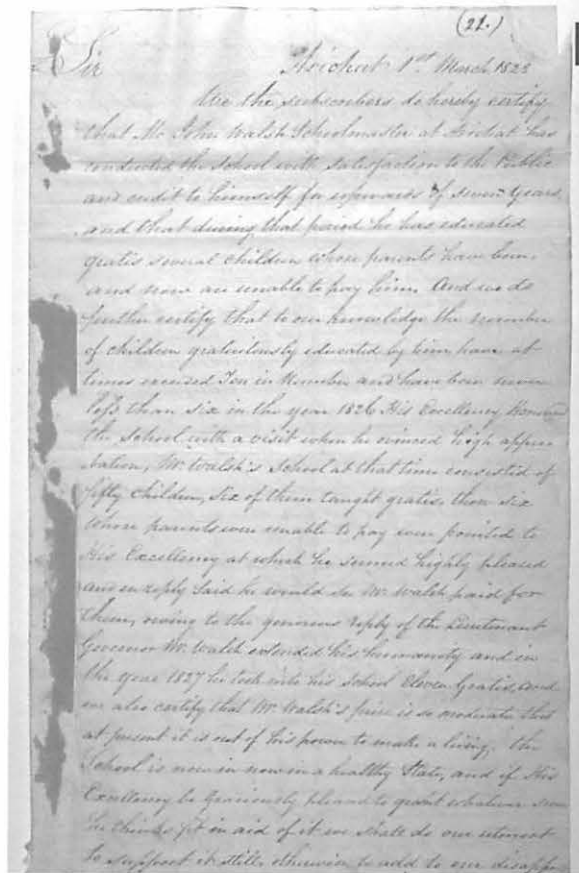


fig.24

Le serment d'allégeance, (1727, à Chignectou). Quelques-uns des Acadiens pouvaient signer, mais la plupart d'entre eux placèrent une croix à côté de leur nom. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, microfilm MG11, CO217, vol. 5, fol. 65.

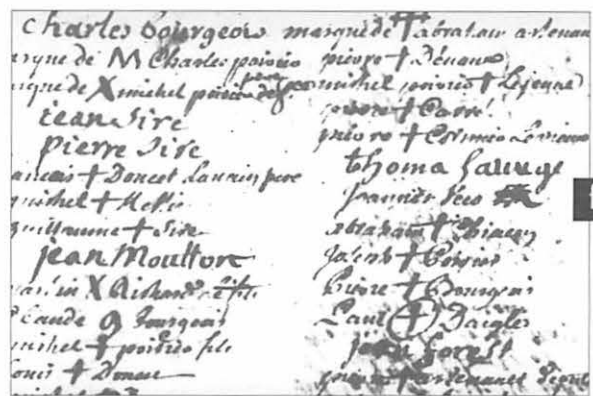


fig.25

Détail de la figure 24. Le serment d'allégeance, (1727, à Chignectou).

d'argent que très peu de familles acadiennes pouvaient se permettre. Les garçons, par exemple, partaient à la pêche avec leur père avant l'âge de quatorze ans et les filles devaient rester à la maison pour aider leur mère et leur grand-mère à faire les travaux du ménage. Le manque d'enseignants francophones, l'absence de juges de paix acadiens et l'ostracisation de la minorité

Petition signed in 1828 at Arichat au Cap-Breton, voir ci-dessus.

disappointment of our fall to decay, under
 these circumstances we your constituents must
 humbly request you will have the goodness to present
 this to her Excellency. Hoping you will in do
 respect which we hold ourselves responsible to Mr.
 Water for should be so important as to fail in this
 Excellency not refusing us we must consider our fate as
 hard one, we have shown no expense in meeting a
 comfortable school here and have used our endeavours
 to supply a school, but notwithstanding in a few days
 we shall lose the man who has kept the school open to
 the children of the town and to the orphan &c &c
 His Excellency will perceive that within the space
 of eight years we have derived young men (educated
 under British) employed in the mercantile life.
 School-keepers others have made voyages to the West Indies
 as Mission and made and gave great satisfactions to him
 as well as several others held commissions in the
 Militia, this has not been done in the form of our
 stipends. And now shall we be compelled to lose
 in perpetuity what we have gained in our former
 years, and under his most Excellent Administration
 by adding us in supplying the schools as profitably
 to our with the best part of Nova-Scotia we conclude
 trusting that Her Excellency may long we will amongst
 us to visit in person and under the influence of her
 Grace, we have the honor to be in the most great
 esteem for your own worthy Administration and
 wish most profusely to see you and children in the
 representation of our most gracious Sovereign
 your very obedient
 Wm. M. L. J. L. J.

177

J. B. Pétain P.S.	Joseph + Caste
J. B. Marwan p ^{te}	Ambrase + Gagnon
Patrice Murphy	Sabastien Vigneaux
Joseph Robin	Guace + Forest
Simon Forêt	Joseph + Merchand
John Fuller	Hypolite + Normand
Victor Ferris	Eudete + Wolf
Isaac Poir	John + Lodercke Jun.
Peter Doreaux	Joseph + Mantle
John P. Ferris	S ^r Normand
Anthony + Mantle	Simon Sandry
Charles + Boudrot	Victor Ferris Jun.
Peter + Loubert	Joseph + Normand
Edou + Vigneaux	Simon Ferris
Thom + Brian	George + Juncas
Charles Coutanche	Simon + Sabine
Thomas Lavois	Reijet + Benoit
Peter + Boudrot	Calliton + LeBlanc
Charles Boudrot	Desire Ferris
John L. + Kuro	Benoit + Ferris
Joseph + Bouche	Simon + Lenoir
John + Kuro	Phillip + Furlong
Simon + Bouche	Alex + Babine
Anthony + Wolf	Joseph Ferris
Simon + LeBlanc	Joseph + Helbert Jun.
	Benoit + Lavois

Pétition signée en 1828 à Arichat au Cap-Breton, voir ci-dessus.

Kelly Mantell, James Doyle
 Simon Mantell, Charles Landry
 Michael Fox, Sean Landry
 Hugh Latham, Simon Givon
 Mich & Bob, Francis Laire
 Thomas, Humphrey, Michael Egan
 John, W. O'Brien, Edward Murphy
 John & Paddy, Laurence Macanagh Sam
 Michael Paddy, Edward Macanagh
 Stephen Macanagh, Michael Keenan
 Thomas Gallahan, Morgan Doyle
 Andrew Atkin, David Barry
 Patrick Sheehy, Denis Murray
 John Furlong, Gabriel Foyegran
 Mead Harris, Michel Belmontel
 Thomas Bourne, Michel Belmontel fu
 Joseph, the Dove, Joseph & Wubert,
 Alexander Finlay, Maximan & Landry
 Matthew, Macdonald, Maximan & Foyegran
 I do here by copy that all the within signatories
 were in my presence. J. B. P. M. O.

fig.30

Names of the Scholars taught in School No 2 Bear River

No.	Names	Age
1	Robert White	5
2	James White	5
3	Walter White	5
4	Thomas Harris	5
5	Matthew Harris	5
6	Elihu Harris	11
7	John White	5
8	David White	11
9	Samuel White	5
10	John White	9
11	John White	11
12	James White	6
13	James Harris	5
14	William Harris	5
15	William Harris	5
16	John White	9
17	John White	11
18	Leah Brown	9
19	Benjamin Harris	10
20	Benjamin Morgan	5
21	Maria Dostot	12
22	James McTormano	9
23	David McTormano	7
24	Honrietta Clark	8
25	Susana Clark	5
26	Harriet Harris	10
27	Matilda Harris	8
28	Mary Harris	12
29	Salah Ann Rice	0
30	Benjamin Rice	6
31	George Harris	8
32	Lavinia Dodge	8
33	Ethel A. Rice	12
34	Martha Rice	9
35	Mathew Rice	5
36	David Robbins	9
37	Lucien Robbins	12
38	Norval Muise (Indian)	10

Rapport scolaire de 1828 pour l'école n° 2 à Bear River (comté de Digby). Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, RG 14, vol 12, n° 31.

Le rapport scolaire de Bear River dans le comté de Digby, soumis en 1828, révèle un exemple criant de discrimination raciale contre la minorité mi'kmaq. Selon la coutume, les noms des élèves de l'école primaire constituée d'une seule pièce étaient indiqués par ordre alphabétique (figures 30 et 31). Avant l'instauration des écoles gratuites, le mot *gratis* écrit après un nom indiquait que l'enfant était accepté gratuitement. Pour avoir droit à une allocation provinciale, une école devait assurer l'inscription d'un certain nombre d'enfants dont les parents n'étaient pas capables de payer les frais scolaires. Il est intéressant de noter que le nom Norval Muise, qualifié d'Indien, se trouve tout à la fin de la liste.

D'après la collection des archives scolaires de la Nouvelle-Écosse (1812 à 1865), située aux Archives publiques de la Nouvelle-Écosse, la première école vraiment publique dans un village acadien du canton d'Argyle

fig.31

17	Elihu Harris	11
18	Leah Brown	9
19	Benjamin Harris	10
20	Benjamin Morgan	5
21	Maria Dostot	12
22	James McTormano	9
23	David McTormano	7
24	Honrietta Clark	8
25	Susana Clark	5
26	Harriet Harris	10
27	Matilda Harris	8
28	Mary Harris	12
29	Salah Ann Rice	0
30	Benjamin Rice	6
31	George Harris	8
32	Lavinia Dodge	8
33	Ethel A. Rice	12
34	Martha Rice	9
35	Mathew Rice	5
36	David Robbins	9
37	Lucien Robbins	12
38	Norval Muise (Indian)	10

Détail de la figure 30 avec la référence à Norval Muise. Rapport scolaire de 1828 pour l'école n° 2 à Bear River.

fut fondée en 1828 à Pubnico-Est. Il est fort probable que le futur membre de l'Assemblée législative, Simon d'Entremont, ait usé de son influence pour l'obtenir. En 1838, on note l'établissement d'écoles à Pubnico-Ouest, à Tusket Wedge (Wedgeport) et à Eel Brook (aujourd'hui Sainte-Anne-du-Ruisseau) et, pour la première fois, on y trouve les noms de plusieurs enseignants acadiens (figure 32). Les six premières écoles publiques de Clare furent établies en 1832³⁰. Armand Melanson et le père Jean-Mandé Sigogne furent les premiers enseignants francophones du système d'instruction publique qui se développa peu à peu le long de la baie Sainte-Marie.

La Loi sur l'éducation de 1841 permettait l'usage du français et du gaélique, tout comme de l'anglais, comme langues d'enseignement (privilège de courte durée). Cette loi encouragea énormément

fig.32



Une sœur avec sa classe à l'école de Pubnico-Ouest vers 1910. Rappel de la contribution des religieuses à l'éducation dans les communautés acadiennes. Les sœurs de la Charité avaient un couvent à Eel Brook (aujourd'hui Sainte-Anne-du-Ruisseau) et à Pubnico-Ouest. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1992 : 336, Collection Clayton Karkosh.

fig.33

Report of School District No. 5 Township of Clare for half year ending the 31st October 1845

Name of Teacher	Assistant	Qualifications	Books, Stationery, &c. for the year	Stationery & Books for the month	Stationery & Books for the month	Stationery & Books for the month
James G.
...
...

Attesté par moi-même, le 31 Octobre 1845

Mary ...

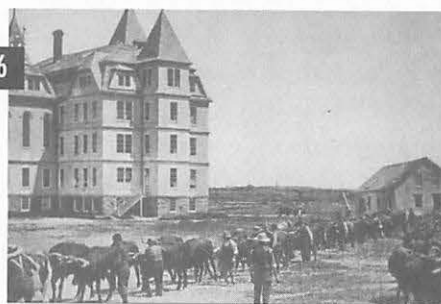
Rapport scolaire de 1845 pour une école de Clare. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, RG 14, vol 12, n° 146.

fig.35



L'école à Petite-Anse vers 1938, construite probablement moins de dix ans après la Loi sur l'éducation de 1864. Puisque cette partie de l'île Madame ne fut électrifiée qu'en 1948, il n'y avait pas de lieux d'aisance à l'intérieur ce qui explique les cabinets extérieurs. Photo de Clara Dennis. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, n° 433.

fig.36



Des attelages de bœufs déplacent un bâtiment au Collège Sainte-Anne en 1905. Le collège (aujourd'hui l'Université Sainte-Anne) fut fondé en 1890 par les pères eudistes. L'institution ne reçut que des étudiants masculins jusqu'en 1961. Photo donnée à Sally Ross par Félix Thibodeau en 1985.

l'établissement d'écoles dans les régions acadiennes de la province. Les huit premières écoles publiques de la région de Chéticamp datent de 1846. Urbain Cormier et William DeCarteret, un Jersiais, en furent les premiers enseignants francophones. Un rapport scolaire de la région de Chéticamp, daté le 31 décembre 1850, indique qu'un certain Laurent Chiasson avait 23 garçons et cinq filles dans son école, malgré la présence dans sa région de 130 enfants admissibles. Il faut toutefois noter que l'établissement d'une école dans une région rurale quelconque n'assurait pas que tous les enfants de cette région la fréquenteraient. En fait, un recensement de 1861 démontre qu'en Nouvelle-Écosse, seulement 36 pour cent d'enfants d'âge scolaire allaient à l'école.

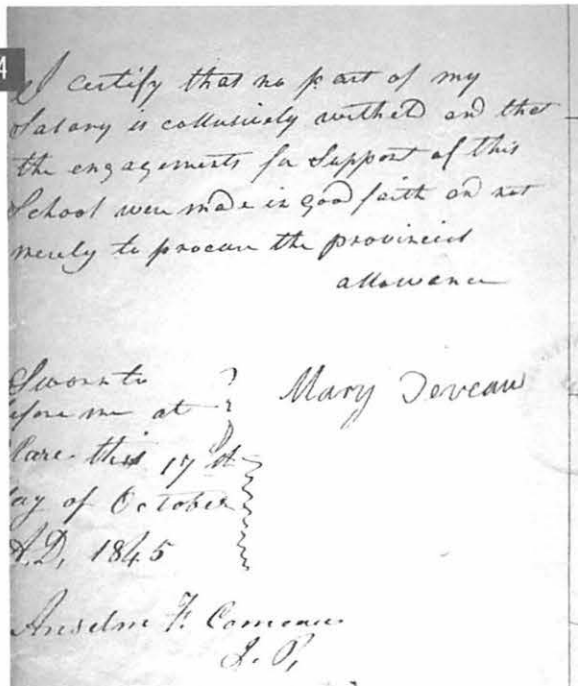
Comme nous l'avons vu auparavant, la région de Clare fut plus favorisée du point de vue politique que toute autre région acadienne en Nouvelle-Écosse. Cela s'explique dans une certaine mesure par le fait que, déjà en 1768, une section de la province avait été désignée pour la réinstallation des Acadiens. Cette politique

mena à l'aménagement d'une série de villages contigus habités presque exclusivement par des Acadiens³¹. Cette population homogène favorisa aussi l'administration des écoles locales. Le rapport scolaire de 1845 de la région de Clare, par exemple, indique que tous les postes administratifs étaient occupés par des Acadiens (figures 33 et 34). Les Acadiens de Clare pouvaient occuper les postes d'administrateurs, de commissaires et de commis presque sans opposition de la part des anglophones. En contraste avec cette situation, le premier commissaire acadien d'Argyle ne fut pas nommé avant 1860 et, dans le comté d'Inverness, le premier commissaire, Hubert Girroir, ne reçut sa nomination qu'en 1870.

Ce rapport de 1845 renferme un autre fait intéressant : il indique la présence d'une enseignante, Mary Deveau. À partir du moment, en 1838, où l'on permit aux femmes d'enseigner dans les écoles primaires en Nouvelle-Écosse, elles formèrent une partie de plus en plus importante du système d'éducation public. Dès 1884, elles représentaient 75 pour cent de tous les enseignants du système d'éducation public et en 1914 elles représentaient 90 pour cent du personnel enseignant (figures 35 et 36)³².

Même si les exemples des paragraphes précédents indiquent l'évolution graduelle des écoles acadiennes au cours du siècle qui suivit la Déportation, ils ne reflètent pas les problèmes immenses qu'il fallait affronter pour assurer un enseignement en français dans une province anglophone³³. Les Acadiens se sont engagés dans une longue lutte pour obtenir le droit d'utiliser le français comme langue d'enseignement et, jusqu'à tout récemment, ils durent faire face à un manque de manuels en français et à une pénurie d'enseignants ayant étudié et ayant été formés en français. Il faut se rappeler que les chefs de file des Acadiens comme le père Hubert Girroir et monseigneur Édouard LeBlanc, mentionnés au début de cet article, étaient natifs d'une province qui appréciait exclusivement la

fig.34



Détail de la figure 33, montrant les signatures des fonctionnaires et de l'enseignante Mary Deveau.

langue et les mœurs anglaises. La préservation de son identité, tant culturelle que linguistique, alors qu'on participe au développement d'une société dans son ensemble constitue un défi immensément complexe. D'une part leur isolement du courant dominant servit à soutenir et à protéger la culture et les variantes linguistiques des Acadiens. D'autre part, l'intégration ou l'assimilation causées par les contraintes de la survie économique affaiblit la langue et la culture.

LES ACADIENS VUS PAR EUX-MÊMES ET LES ACADIENS VUS PAR D'AUTRES

La position d'une minorité dans une société quelconque dépend largement des attitudes, tant positives que négatives, internes qu'externes. En d'autres termes, le statut de toute minorité dépend de la manière dont elle est traitée ou maltraitée par la majorité et dont elle se voit et se projette. Bien qu'aux extrêmes, la tolérance et le fanatisme représentent des manifestations concrètes d'attitudes liées au comportement humain.

Des documents datant des années 1760, 1770 et 1780 indiquent clairement que les autorités britanniques voyaient les Acadiens d'un œil soupçonneux et méfiant. Et pourtant, ces mêmes autorités reconnaissaient aussi que les Acadiens constituaient une ressource précieuse qu'il fallait exploiter en cas de besoin. Tout Acadien qui parlait le mi'kmaq (ce que les Anglais appelaient «interprète de la langue indienne»)³⁴ ou qui savait construire des digues leur était utile. Joseph Frederick Wallet William Desbarres en particulier voulait installer des Acadiens comme locataires sur les vastes terres endiguées qu'il avait reçues après la Déportation.³⁵ Les marchands jersiais eux aussi voulaient les embaucher parce qu'ils connaissaient bien les cours d'eau et les côtes et avaient en outre des liens amicaux avec les Mi'kmaq, fournisseurs potentiels de fourrures. Avec le temps ces attitudes positives furent bientôt éclipsées par la croyance

ferme que les Acadiens, ou les «Français» comme on les appelait au XIX^e siècle ainsi que pendant une bonne partie du XX^e, devraient adopter non seulement la langue anglaise, mais aussi les mœurs anglaises.

L'attraction mutuelle indéniable exercée par les deux cultures se manifestait de plusieurs façons. La pierre tombale d'Abraham Lavache d'Arichat démontre que cette dualité persistait même au moment de la mort (figure 37). Abraham Lavache (1809-1879) était membre de la troisième génération de la famille Lavache à habiter l'île Madame. Son grand-père était venu en 1774 travailler pour les marchands jersiais de la compagnie Robin. Comme on le remarque dans l'inscription sur la pierre, la langue anglaise faisait partie intégrante de l'identité acadienne de Lavache.



fig.37

Abraham Lavache
(1809-1879). Pierre
tombale bilingue dans
le cimetière de Notre-
Dame-de-
l'Assomption à Arichat
au Cap-Breton.
Photo de Sally Ross,
1994.

*Gloria in excelsis Deo
A la pieuse mémoire
Abraham Lavache
décédé le 20 avril 1879
Âgé de 70 ans
rip*

*Remember me as you pass by
As you are now so once was I
As I am now you soon shall be
Prepare for death and follow me*

Phillips & McQueen

Siffroi Pothier (1862-1937) de Belleville et Eugène Meuse (1885-1972) de Buttes-Amirault sont peut-être les premiers photographes acadiens. Ils parcoururent le canton d'Argyle pour photographier les événements importants et moins importants qui marquaient la vie de leur temps. Heureusement, beaucoup de leurs œuvres subsistent encore. L'une des photographies les plus célèbres de Siffroi Pothier représente un pique-nique paroissial à Pubnico-Ouest vers 1895³⁶. Eugène Meuse sut saisir la vie quotidienne de ses compatriotes avec humour et spontanéité (figures 7, 38, 39, 40 et 41).

Clara Dennis, auteure et journaliste de Halifax, voyagea beaucoup pendant les années 1930 pour rédiger la chronique de la vie quotidienne d'endroits peu fréquentés de la province³⁷. Beaucoup de ses photographies donnent des aperçus précieux des paysages du passé (figures 10, 13, 14, 15). Il est pourtant intéressant de comparer sa perspective à celle d'Eugène Meuse qui a immortalisé sa propre communauté au début du siècle. Tout comme l'experte en folklore Helen Creighton, Clara Dennis fit beaucoup de portraits de femmes assises à côté de leur rouet, souvent dans des



fig.38

Sarclage des choux à Buttes-Amirault vers 1900. Photo d'Eugène Meuse. Étant donné que le photographe naquit à Buttes-Amirault, il se peut bien que ce soit sa propre maison. On vendait les choux en trop à Yarmouth. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1995 : 290.



fig.39

Le village de Buttes-Amirault vers 1904. Photo d'Eugène Meuse. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1995 : 887.



fig.40

Corvée de cardage à Buttes-Amirault vers 1905. Quatre générations de la famille Amirault paraissent dans cette photo d'Eugène Meuse. Toutes ont été identifiées. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1993 : 303.



fig.41

Installation du pont reliant Pointe-à-Sault et l'île des Surette. Photo d'Eugène Meuse in 1909. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1993 : 328.



fig.42

Madame Elsie Poirier de Chéticamp, vers 1938. Photo prise par Clara Dennis. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, n° 19.

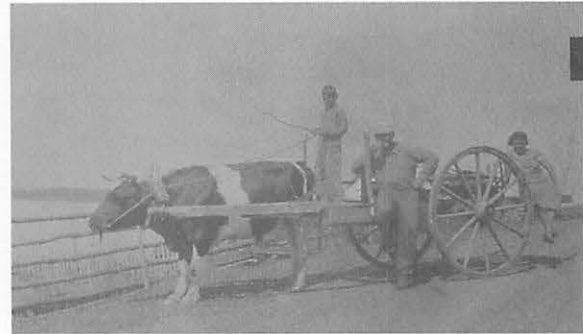


fig.46

Monsieur et Madame Ernest Boudreau et leur fils, Alex, à Poulamond (île Madame). Photo de Clara Dennis, vers 1938. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, N-3911.



fig.43

Madame Frederick Desveaux, âgée de 82 ans, à Point Cross (près de Chéticamp), vers 1938. C'est évidemment une photo «posée», puisqu'il serait difficile de filer sur le sol accidenté. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, section XXIV, album 43.



fig.47

Connie Fougère, sa mère et son chien à Larrys River vers 1938. La photo révèle des détails intéressants de la clôture et de la maison. Photo de Clara Dennis. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, album 43, N-5164.



fig.44

Madame Juge Arsenal, âgée de 70 ans, à Margaret. Photo de Clara Dennis, vers 1938. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, Section XXIV, album 43, N-4376.



fig.45

Constructeurs de bateaux à Rivière-aux-Saumons (comté de Digby) en 1917. Musée maritime de l'Atlantique, Halifax. MP300.13.2/N-10036.

contextes artificiels (figures 42, 43 et 44). À la différence de la force et de la noblesse exprimées par les femmes en train de carder (figure 40) ou par les constructeurs de bateaux à Rivière-aux-Saumons (figure 45), les fileuses de Clara Dennis se transforment en symboles du pittoresque. C'est peut-être en conséquence du style cliché de ses photographies que les personnes qu'elle photographia dégagent une impression de pauvreté et de rustique (figures 46 et 47).

La photographie de quatre femmes d'Abrams River, toutes coiffées du fichu acadien traditionnel, (figure 48) est l'oeuvre d'un photographe professionnel vers 1897. Un travail de recherche a révélé qu'elle a paru dans des brochures de promotion du tourisme dans les comtés de Yarmouth et de Shelburne³⁸. La légende démontre que le portrait visait expressément à montrer des femmes acadiennes aussi pittoresques que démodées. Au contraire, la photographie de Domatille et Romain Amirault (figure 49), prise peut-être le jour de leur mariage, est elle aussi l'oeuvre d'un professionnel. Malgré le fait que les époux furent photographiés en 1870, presque trente ans avant le prétendu «groupe caractéristique», ils ne semblent ni pittoresques ni rustiques.

J'ai sélectionné deux portraits de famille, datant des années 1900, pour démontrer que la société acadienne était alors et demeure aujourd'hui aussi stratifiée que toute autre



fig.48

De gauche à droite se trouvent Marie LeBlanc, Marie Babin, Marie-Hélène LeBlanc et Madeleine LeBlanc, toutes d'Abrams River. Il s'agit d'une photo utilisée en 1897 dans des brochures touristiques pour encourager les voyages en train avec la compagnie Coast Railway. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1991 : 432. Collection Susan Young.



fig.49

Domatille (LeBlanc) et Romain Amirault de Buttes-Amirault, vers 1870. Il s'agit peut-être d'un portrait de mariage. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1990 : 230.

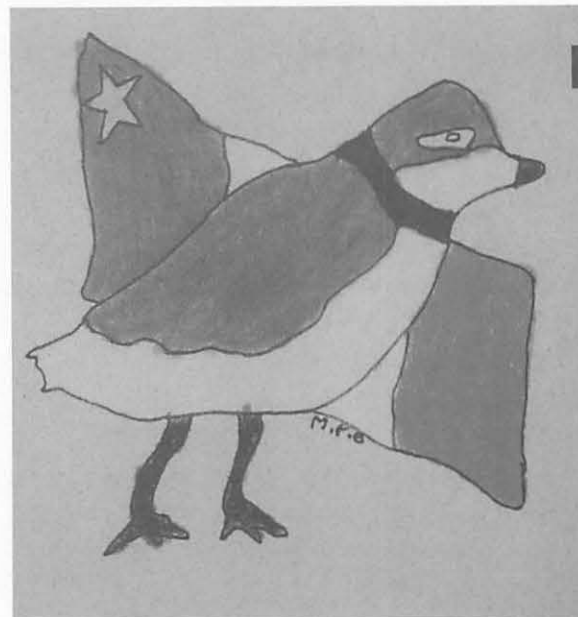
Patrice Doucet (1841-1923), sa troisième femme, Rosalie LeBlanc, et leur famille, en 1900. Quinan, où la photo a été prise, était un petit village d'exploitation forestière à l'intérieur du comté d'Argyle. Toutes les personnes ont été identifiées. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1987 : 262.



société (figures 50 et 51). En dépit de leurs milieux socio-culturels différents, les deux familles sont représentées avec une égale solennité et dignité. Cinq ou six générations après la Déportation, les deux familles se trouvent bel et bien établies dans leur société.

CONCLUSION

Je voudrais conclure avec une carte couleur montrant un pluvier siffleur et le drapeau acadien (figure 52). C'est Élise Benoît, âgée de onze ans, de Pomquet dans le comté d'Antigonish, qui l'a faite en 1996. Elle est de toute évidence fière que l'un des très rares endroits où niche le pluvier siffleur se trouve sur la plage de Pomquet, tout près de son village. Pour parler de survie, linguistique ou culturelle, j'ai toujours hésité à utiliser des métaphores écologiques. Et pourtant la carte d'Élise Benoît, qui juxtapose par hasard le drapeau acadien et un oiseau de rivage qui figure sur la liste des espèces en danger de disparition, m'a beaucoup fait réfléchir. Je n'ai jamais compris pourquoi il est si facile de mobiliser les gens en faveur d'oiseaux et d'animaux menacés et pourquoi le grand public se montre indifférent face aux langues ou aux cultures qui ont disparu ou qui sont en danger de disparition.



Pluvier siffleur et le drapeau acadien, par Élise Benoît, 1996. Collection Sally Ross.



Charlotte (Dugas) et André Pothier de Wedgeport, avec leur famille. André est un des frères d'Anselme Pothier (voir les figures 19 et 20). Vers la fin du XIX^e siècle, leur compagnie de navigation et de pêche était l'une des entreprises les plus importantes du comté de Yarmouth. Palais de justice et archives du canton d'Argyle, P1993 : 165.

NOTES

1. Les grands-parents d'Hubert Girroir s'enfuirent de Port-Royal en 1755 et vécurent une vie migrante qui les mena de Memramcook à Baie-de-Fortune (île Saint-Jean) à fort Cumberland (fort Beauséjour) à Halifax, à Chezzetcook et finalement à Tracadie où, en 1782, ils s'installèrent avec leurs fils. Ephrem Boudreau, «L'abbé Hubert Girroir 1825-1884», *Les Cahiers de la Société historique acadienne* 6, 2, 1975, p.69-81 : «Un évêché au Cap-Breton», *Les Cahiers de la Société historique acadienne* 5, 3, 1974, p. 108-119; Sally Ross et Alphonse J. Deveau, *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, hier et aujourd'hui*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1995, p. 182-183, p. 188-189, p. 245.

2. Fils de Luc LeBlanc et de Julia Belliveau, M^{gr} Édouard LeBlanc (1870-1935) naquit à Ohio, un petit village au sud de Weymouth. Alphonse J. Deveau, *Les personnes éminentes*, Yarmouth, Les Éditions Lescarbot, 1988, p.112; Léon Thériault, «The Acadianization of Ecclesiastical Structures in the Maritimes, 1758-1953» *Acadia of the Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1995, p. 415-451.

3. La photo daguerréotype parut en Nouvelle-Écosse dans les années 1840, l'ambrotype et l'amphitype vers la fin des années 1850. Scott Robson, «From Daguerreotype to Disposable Camera : 150 Years of Photography», *The Occasional* 12, 1, 1989, p. 19-27.

4. D'après le contenu des collections publiques de photographies, la proximité d'un centre urbain comme Yarmouth aurait pu augmenter l'accessibilité ou la disponibilité des photographes aux Acadiens d'Argyle.

5. À la différence de tant de noms de lieux acadiens, Pointe-à-Major ne fut jamais anglicisé. Belliveau's Cove (le nom qui paraît sur les cartes officielles) ou Anse-des-Belliveau, reçut son nom des descendants de Pierre Belliveau, qui s'installa en permanence sur le rivage de l'anse vers la fin du XVIII^e siècle.

6. Il naquit près de l'actuel Granville Ferry.

7. Neil J. Boucher, «The Doucets of Saint Mary's Bay: Community Leaders Amongst an Uprooted People», *The Nova Scotia Historical Review* 5, 1, 1985, p. 43-58.

8. Ross et Deveau, p. 112-114.

9. Le plus célèbre de ces marchands, Charles Robin, établit des postes de pêche permanents à Paspébiac au Québec, à Caraquet au Nouveau-Brunswick, à Arichat et à Chéticamp au Cap-Breton. Les îles anglo-normandes avaient été peuplées par des Huguenots vers la fin du XVII^e siècle. Les marchands jersiais et guernesiais parlaient français et étaient membres de l'Église d'Angleterre. Les îles Janvrin, Bissett et Jerseyman, par exemple, attestent de la présence de natifs des îles anglo-normandes au large de l'île Madame.

10. Il immigra à l'île Madame vers la fin du XVII^e siècle et mourut à Arichat en 1849. Pour plus de détails sur le pouvoir des marchands jersiais, voir Sally Ross, «Majorité ou minorité : le cas de l'île Madame», *Les cahiers de la Société historique acadienne*, 23, 1992, p.143-157.

11. Étant donné le style éloquent, l'écriture élégante et l'absence de signatures, il est peu probable que ces femmes aient écrit elles-mêmes les lettres.

12. Ce nom semble être une transcription phonétique du nom anglais Hagan. On dit qu'il est ingénieur, bien que le mot arpenteur soit plus commun aujourd'hui.

13. Bonain ou Bonin, nom français commun à Louisbourg au dix-huitième siècle, est souvent devenu «Bonang».

14. Jean Jean était un autre notable jersiais de l'île Madame. C'était un marchand qui occupa diverses fonctions officielles. Il mourut en 1848.

15. Neil Boucher, *The Development of an Acadian Village*, Yarmouth, Les Éditions Lescarbot, 1980, p. 17-22.

16. Pour une critique de ce système de gouvernement fondamentalement antidémocratique, legs de l'Angleterre du XVI^e siècle, adopté en Virginie mais non pas au Massachusetts, voir J. Murray Beck, *The Evolution of Municipal Government in Nova Scotia 1749-1973: A Study*, Halifax, Nova Scotia Royal Commission on Education, Public Service and Provincial-Municipal Relations, 1973.

17. Le père Sigogne fut nommé juge de paix en 1806.

18. L'une des raisons pour lesquelles on estimait qu'on avait besoin de juges de paix dans les comtés de Richmond et d'Inverness était la présence des

marchands de Jersey et Guernsey, les îles anglo-normandes. Non seulement ils faisaient partie de l'Église d'Angleterre, mais ils parlaient et écrivaient le français et l'anglais également. Par conséquent ils pouvaient facilement servir d'intermédiaires entre les autorités et la grande population d'Acadiens francophones.

19. Les Micmacs étaient catholiques. Relégués aux réserves, ils ne reçurent le droit de vote qu'en 1960.

20. Le serment du Test est décrit par Philippe Doucet dans «La politique et les Acadiens», *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Université de Moncton, 1982.

21. A.A. Johnston, *A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia*, Antigonish, St. Francis Xavier University Press, 1960, vol. I, p. 450-452; Shirley B. Elliott, *The Legislative Assembly of Nova Scotia 1758-1983*, Halifax, Province of Nova, Department of Government Services, 1984, p. 106.

22. Le comté d'Annapolis a été divisé pour créer le comté de Digby en avril 1837.

23. La situation des Noirs en Nouvelle-Écosse fut encore plus criante. Wayne Adams fut le premier Noir à être élu à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, en 1993.

24. J. Murray Beck, *Government of Nova Scotia*, Toronto, University of Toronto Press, 1957, p. 165-167.

25. Calendrier pour 1997 du Palais de justice et archives du canton d'Argyle.

26. Leur père était le susdit Dominique Pothier qui s'était installé sur les terres du capitaine MacKinnon en 1775; Ross et Deveau p. 120-121; Clarence-J. d'Entremont, *Wedgeport de 1767 à nos jours*, Wedgeport, Les Éditions Lescarbot, 1995, p. 36-39.

27. Près d'Amherst.

28. Pour une vue d'ensemble du développement des écoles publiques en Nouvelle-Écosse voir *Report of the Royal Commission on Education, Public Services and Provincial-Municipal Relations*, Halifax, Queen's Printer, 1974, vol III, chapitre 36.

29. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, RG1 336 n° 21 (microfilm 15408).

30. Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, Public Record Inventory No. 120, Nova Scotia School Records Collection, RG 14, vol. 12. Les écoles se trouvaient à New Edinburgh, Anse-des-Belliveau, Pointe-de-l'Église, Meteghan, Mavilette et Rivière-aux-Saumons.

31. Ross et Deveau, p. 148.

32. James Harold Binguay, *Public Education in Nova Scotia: a History and a Commentary*, Kingston, The Jackson Press, 1919, p. 48.

33. Pour une analyse détaillée, voir Ross et Deveau, p. 210-245.

34. Les Petitpas (du Cap-Breton), les d'Entremont, les Muise et les Doucet (du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse) étaient des familles bien connues qui avaient des liens précieux avec les Mi'kmaq.

35. Ross et Deveau, p.149-153.

36. Ross et Deveau, p.128; calendrier pour 1996 du Palais de justice et archives du canton d'Argyle, la photo du mois de juillet. Plusieurs de ces photos sont exposées aux Archives et Gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse, dans le fonds Siffroi Pothier.

37. Clara Dennis, *Down in Nova Scotia: my own my native land*, Toronto, Ryerson, 1934; *More about Nova Scotia: my own my native land*, Toronto, Ryerson, 1937; *Cape Breton Over*, Toronto, Ryerson, 1942.

38. Notes sur les photos par Susan Young dans le calendrier 1997 du Palais de justice et archives du canton d'Argyle.